



Rapports de gestion des services de l'administration communale pour l'exercice 2012



2012 Sortie du film promotionnel "Dessine-moi une Ville"



TABLE DES MATIERES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	1
BUREAU PROMOTIONNEL ET CULTUREL	29
FINANCES.....	30
INFORMATIQUE	45
AFFAIRES CULTURELLES	48
RESSOURCES HUMAINES.....	51
MUSÉE D'HORLOGERIE.....	58
MUSEE DES BEAUX-ARTS	67
MOULINS SOUTERRAINS DU COL-DES-ROCHES.....	73
BIBLIOTHEQUE DE LA VILLE.....	78
BIBLIOTHEQUE DES JEUNES.....	80
SERVICE FORESTIER LE LOCLE – LA CHAUX-DE-FONDS.....	82
SECRÉTARIAT INSTRUCTION PUBLIQUE	85
CLINIQUE DENTAIRE SCOLAIRE	87
CENTRE D'ORTHOPHONIE	88
ESPACE JEUNESSE DJ'13	89
SERVICES SOCIAUX	90
GARAGE	94
VOIRIE	94
LOISIRS ET ANIMATION.....	96
PISCINE ET PATINOIRE	96
TERRAINS DE SPORTS	97
STATION D'ÉPURATION (STEP)	98
URBANISME ET ENVIRONNEMENT	99
MOBILITÉ	100
RÉSEAU DES TROIS VILLES	101
IMMEUBLES	102
CONTROLE DES HABITANTS.....	108
ETAT CIVIL	117
OFFICE DU TRAVAIL	120
ASSURANCE VIEILLESSE ET INVALIDITE	124
ACTIONS DIVERSES	125
OFFICE DU LOGEMENT.....	125
SÉCURITE PUBLIQUE	127
ADMINISTRATION DU CIMETIERE DE MON-REPOS.....	131
BO – COSC	133
SERVICE DES EAUX VITEOS SA.....	136
ÉCLAIRAGE PUBLIC	140

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

CONSEIL GÉNÉRAL

Le Conseil général s'est réuni à 12 reprises en 2012 : les 25 janvier, 8 février, 23 février, 20 mars, 27 avril, 8 mai, 4 juillet, 29 août, 1^{er} octobre, 31 octobre, 15 novembre et 13 décembre. De plus une séance d'information pour présenter le projet de nouveau statut du personnel a eu lieu le 15 mars.

Le législatif a adopté 32 rapports du Conseil communal et il a pris connaissance d'un rapport d'information (25 janvier : info sur projet de jardins coopératifs d'insertion à la Jambe-Ducommun).

Il a refusé 1 rapport du Conseil communal (25 janvier : modification de l'article 27 du règlement général de la Commune du Locle).

De plus, le législatif a adopté 1 rapport de la commission occasionnelle Infrastructures sportives ainsi que 3 rapports de la commission financière.

Enfin, le Conseil général a adopté 38 arrêtés (voir ci-après) et 3 règlements.

Législature 2012-2016

Les élections communales en vue du renouvellement des autorités ont eu lieu le 13 mai 2012.

5 listes étaient soumises au choix des électeurs : du parti socialiste (PS), du parti libéral-radical (PLR), du parti ouvrier et populaire (POP), du parti Les Verts et du parti démocrate-chrétien (PDC).

2'861 électeurs ont voté valablement, soit une participation de 37.07%. Il a été dénombré 302 bulletins socialistes, 794 libéraux-radicaux, 1'110 POP, 357 Verts, 80 démocrates-chrétiens (218 sans dénomination).

Les 41 sièges du Conseil général ont été répartis comme suit :

5 socialistes :

MM. Jean-Pierre Franchon, Alexandre Porret, Jean-Claude Porret, Gérard Santschi, David Taillard.

12 libéraux-radicaux :

Mmes et MM. Pascale Batlogg Gaffiot, Franck Danton, Claude Dubois, Gabriel Gaffiot, Jean-Claude Heiniger, Ruth Heiniger, Michel Rosselet, Corinne Schaffner, Nicole Vermot, Anthony Von Allmen, Philippe Zbinden, Michel Zurbuchen.

17 POP :

Mme et MM. Michaël Berly, Christian Blachas, Jean-Pierre Blaser, Françoise Casciotta, Denis de la Reussille, Marcelo Droguett, Cédric Dupraz, Pierre-Yves Eschler, Charles Gfeller, Martial Ghielmetti, David M'Voutoukoulou, Joaquim Pinho, Pier Carlo Prandi, Raphael Resmini, Denis Rotzer, Jean-Marie Rotzer, Leonello Zaquini.

6 Verts :

Mmes et MM. Richard Gigon, Miquel Perez, Isabelle Peruccio Sandoz, Michel Sandoz, Romain Vermot, Isabelle Zünd.

1 PDC :

M. Yann Crapio.

Le Conseil général a tenu sa première séance le 4 juillet 2012. Il a nommé son Bureau comme suit :

Présidente	Mme Corinne Schaffner, PLR
1 ^{er} vice-président	M. Raphael Resmini, POP
2 ^e vice-président	M. Romain Vermot, Les Verts
Secrétaire	Mme Françoise Casciotta, POP
Secrétaire suppléant	M. Martial Ghielmetti, POP
Questeurs	Mme Pascale Batlogg Gaffiot, PLR M. Pierre-Yves Eschler, POP

Mutations

Les mutations suivantes sont intervenues en cours d'année :

- M. André Frutschi, Les Verts, a remplacé M. Miguel Perez, démissionnaire après son élection au Conseil communal.
- MM. Xavier Rotzer Pipoz et Oskar Favre, POP, ont remplacé MM. Denis de la Reussille et Cédric Dupraz, démissionnaires après leur élection au Conseil communal.
- M. Alain Straumann, PLR, a remplacé M. Franck Danton, démissionnaire.
- M. Steve Jeanneret, PDC, a remplacé M. Yann Crapio, démissionnaire.

Lors de sa séance du 1^{er} octobre 2012, le Conseil général a rendu hommage à M. Christian Blachas, POP, décédé le 18 septembre 2012. M. Blachas a été remplacé au Conseil général par M. Jean-Daniel Calame, désigné par arrêté du 9 janvier 2013.

Par ailleurs, un siège était encore vacant à fin 2012 au Conseil général par suite de la démission de M. Denis Rotzer, POP.

Interpellations

- 08 février - De M. Gérard Santschi et consorts (PS) : « Où sont les sacs ? »
L'interpellateur se déclare satisfait de la réponse du Conseil communal.
- 04 juillet - De M. Christian Blachas et consorts (POP) : « Pour un renforcement de l'animation pour les jeunes »
L'interpellateur se déclare satisfait de la réponse du Conseil communal.
- De Mme Nicole Vermot et consorts (PLR) : « Sécurité autour de l'Ancienne Poste »
L'interpellatrice se déclare satisfaite de la réponse du Conseil communal.
- 15 novembre - De M. Gérard Santschi et consorts (PS) : « Musée des beaux-arts »
L'interpellateur se déclare satisfait de la réponse du Conseil communal.
- De Mme Corinne Schaffner et consorts (PLR) : « A quand des bus en ville du Locle le soir ? »
L'interpellatrice ne se déclare pas satisfaite de la réponse du Conseil communal. Ouverture de la discussion.

Résolutions

- 29 août - Résolution urgente interpartis du Conseil général du Locle (PS, PLR, POP, Les Verts, PDC) : « Soutien au RER »
- Lors de sa séance du 26 juin 2012, le Grand Conseil a adopté à une très large majorité (soit par 87 voix contre 16) le décret portant modification de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel prévoyant à la fois la réalisation du RER et l'équilibre budgétaire cantonal durant 25 ans, durée prévue pour le remboursement de l'emprunt nécessaire. Le peuple neuchâtelois votera le 23 septembre 2012 sur cette modification de sa Constitution.
- Les zones les plus dynamiques sont les agglomérations dont le fonctionnement et les déplacements sont organisés autour d'un RER. Le canton de Neuchâtel a lui aussi besoin d'un RER pour favoriser son attractivité et son développement tant sur le plan économique et démographique que social et culturel. La réalisation d'un RER renforcera la cohésion cantonale et dynamisera en particulier l'implantation d'entreprises, le développement de l'emploi et attirera de nouveaux contribuables. Par la réduction des temps de transports et par l'augmentation des cadences horaires, la qualité de vie des citoyennes et citoyens du canton de Neuchâtel et des cantons voisins se verra en outre grandement améliorée. Le RER permettra également de meilleures correspondances avec l'ensemble de la Suisse ainsi qu'avec la France.
- Le réseau ferroviaire neuchâtelois est vétuste, dépassé et saturé. La réalisation du RER est le seul moyen d'améliorer durablement la desserte pour l'ensemble des usagers du canton.
- Seul le RER neuchâtelois permettra, notamment en résolvant le problème du

goulet de Vauseyon, de doubler les cadences horaires, en particulier pour le Val-de-Travers et la Béroche ainsi qu'entre le Littoral et les Montagnes.

Le Val-de-Ruz bénéficiera, quant à lui, d'une gare ferroviaire à Cernier desservie au quart d'heure en direction du Littoral et des Montagnes neuchâteloises, avec à la clé une réorganisation efficiente du réseau des bus.

Avec le RER on pourra en outre disposer, dans plusieurs régions du canton, de liaisons sans changement, soit par exemple entre la Béroche et Le Locle ou encore entre Le Locle et le Val-de-Travers.

La réalisation du RER impliquera certes un coût important, mais cette dépense est à notre portée. L'emprunt pourra être remboursé en 25 ans en y consacrant chaque année 1% du budget des collectivités publiques neuchâteloises. La dépense liée au RER ne mettra donc nullement en péril les finances cantonales, ce d'autant plus que la modification de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel prévoit parallèlement à la mise en œuvre du RER l'équilibre budgétaire pour une période équivalente à la durée du remboursement de l'emprunt.

Ce projet d'un investissement porteur d'avenir constitue une occasion unique, puisque 352 millions provenant des CFF et de la Confédération, soit près de 40% de la dépense totale, seront octroyés au RER, à la condition toutefois que la décision de le construire soit prise cette année. En cas de rejet de ce projet, les CFF se contenteront d'adapter la ligne existante aux normes actuelles de sécurité. Il n'en résultera aucune amélioration pour la population du canton.

Le Conseil général est convaincu de l'absolue nécessité, pour l'ensemble du canton, de réaliser le RER. Il tient à ce que les autorités politiques de notre Commune mettent tout en œuvre pour faire aboutir ce projet et il invite toutes les citoyennes et tous les citoyens à **voter oui au RER le 23 septembre 2012.**

Résolution acceptée par 29 voix.

Projets d'arrêtés

- 01 octobre - De Mme Isabelle Peruccio Sandoz et consorts (Les Verts) : « Abrogation de l'arrêté concernant la taxe sur les spectacles »
Projet d'arrêté refusé par 16 voix contre 12.

Motions

- 08 février - De M. Leonello Zaquini et consorts (POP) : « Mesures d'encouragement à la participation citoyenne ? »
Motion acceptée par 17 voix contre 9.
- 15 novembre - De M. Gérard Santschi et consorts (PS) : « Réaménagement carrefour Horloge fleurie »
Motion amendée acceptée par 31 voix contre 1.

Classement de motions

Néant.

Postulats

- 8 mai - De M. David Taillard (PS), dans le cadre de la discussion du rapport de la commission financière concernant la modification du statut pour les conseillers communaux : « Présidence tournante pour le Conseil communal »
Postulat amendé, accepté par 20 voix contre 3.

Classement de postulats

Néant

Questions

- 15 novembre - Réponse à la question de M. Pier Carlo Prandi et consorts (POP) : « Signalisation routière – place James-Guillaume ».

Initiatives communales

Néant.

Commissions

Le 23 février, la commission occasionnelle Infrastructures sportives a déposé son rapport concernant une demande d'étude relative au développement des infrastructures sportives sur le Communal et une demande d'étude inhérente aux halles de sport de Beau-Site.

La commission financière a déposé le 27 avril son rapport sur les comptes 2011, le 8 mai un rapport concernant la modification du statut pour les conseillers communaux et le 13 décembre son rapport sur le budget 2013.

Règlements

- 20 mars - Approbation du statut du personnel de la Ville du Locle, en remplacement de celui du 4 novembre 1988.
- 08 mai - Modification du statut pour les conseillers communaux du 11 mars 1994.
- 04 juillet - Approbation du règlement du cimetière destiné à remplacer le règlement des inhumations, des incinérations et du cimetière du 3 juillet 1975.
- 01 octobre - Modification partielle des règlements d'aménagement communal et des constructions.
- Modification partielle du plan d'aménagement « Les Malespieres supérieures ».
- 31 octobre - Modification de l'article 59 du règlement général de la Commune du Locle du 16 avril 2008 (création d'une commission « santé – social »).
- Modifications du règlement général de la commune du Locle du 16 avril 2008.
- 15 novembre - Approbation du règlement du Conseil d'établissement scolaire de l'enseignement obligatoire du Cercle du Locle en remplacement du règlement du Conseil d'établissement scolaire de l'enseignement obligatoire du Locle du 27 mai 2009.
- Modification de l'arrêté concernant le tarif de l'eau du 24 avril 2008.

CONSEIL COMMUNAL

L'exécutif a siégé 53 fois en 2012.

Législature 2012-2016

Les élections communales en vue du renouvellement des autorités ont eu lieu le 13 mai 2012.

3 listes étaient soumises au choix des électeurs : du parti libéral-radical (PLR), du parti ouvrier et populaire (POP) et du parti Les Verts.

2'874 électeurs ont voté valablement, soit une participation de 37.00%. Il a été dénombré 833 libéraux-radicaux, 1'245 POP, 390 Verts (406 sans dénomination).

Les 5 sièges du Conseil communal ont été répartis comme suit :

- M. Charles Häsler, PLR
- M. Jean-Paul Wettstein, PLR
- M. Denis de la Reussille, POP
- M. Cédric Dupraz, POP
- M. Miguel Perez, Les Verts

Lors de la première séance de la législature, le 20 juin 2012, le Conseil communal s'est constitué en appelant à sa présidence M. Denis de la Reussille et à sa vice-présidence M. Charles Häsler.

Le 20 juin, le Conseil communal a pris congé officiellement de ses collègues :

- Mme Florence Perrin-Marti, PS, est entrée au Conseil communal le 16 juin 2000. Durant sa 1^{ère} législature, elle a dirigé les dicastères de l'urbanisme & environnement, du génie civil, des domaines & bâtiments, de la police du feu & des constructions, de la STEP, de la gérance, des musées, bibliothèques & culture. Pour sa 2^e législature, elle a eu en charge les dicastères de l'urbanisme & environnement, du génie civil, des domaines & bâtiments, de la police du feu & des constructions, de la STEP, de la gérance et des transports. Durant sa 3^e législature, les dicastères de l'instruction publique, des institutions parascolaires & de la jeunesse, du SIS & de la PC, de l'état civil, du contrôle des habitants & cimetière, lui ont été attribués.
- M. Marcelo Droguett, POP, entré au Conseil communal le 28 juin 2004, a dirigé durant sa 1^{ère} législature les dicastères des affaires sociales, de l'état civil, du contrôle des habitants, de l'office du travail, des musées, bibliothèques, culture & tourisme, alors que pour sa 2^e législature lui ont été attribués les dicastères des affaires sociales, de l'office du travail, des musées, bibliothèques, culture & tourisme.

Arrêtés du Conseil communal

11 janvier	- Circulation routière (fonds privé).
23 janvier	- Règlement d'application concernant la taxe des déchets.
01 février	- Circulation routière (complémentaire).
20 février	- Naturalisations (2 France – 5 Tunisie).
29 février	- Naturalisations (2 Kosovo).
	- Circulation routière (2 temporaires – 1 complémentaire).
14 mars	- Circulation routière (temporaire).
21 mars	- Tarifs Moulins souterrains du Col-des-Roches.
26 mars	- Règlement d'application du statut du personnel.
04 avril	- Circulation routière (2 fonds privés).
	- Naturalisation (1 Portugal).
16 mai	- Classification des fonctions.
01 juin	- Circulation routière (temporaire).
	- Modifications du règlement d'application du statut du personnel.
20 juin	- Validation de l'élection du Conseil communal.
	- Validation de l'élection du Conseil général.
	- Election complémentaire au Conseil général (Xavier Rotzer Pipoz & Oskar Favre, POP).
	- Proclamation d'un conseiller général (André Frutschi, Les Verts).
25 juin	- Circulation routière (1 temporaire – 1 complémentaire).

- | | |
|--------------|---|
| 04 juillet | - Conditions applicables aux apprentis.
- Rémunération des stagiaires.
- Circulation routière (temporaire).
- Validation élections complémentaires (X. Rotzer Pipoz & O. Favre). |
| 11 juillet | - Naturalisations (8 Portugal – 1 France – 1 Italie – 14 Kosovo – 2 Pologne – 4 Bosnie – 1 Liban). |
| 08 août | - Circulation routière (1 temporaire – 1 complémentaire) |
| 15 août | - Election complémentaire au Conseil général (Alain Straumann, PLR). |
| 22 août | - Naturalisations (4 Italie). |
| 29 août | - Validation d'une élection complémentaire (A. Straumann). |
| 03 septembre | - Règlement concernant l'usage des locaux scolaires. |
| 26 septembre | - Proclamation d'un conseiller général (Steve Jeanneret, PDC). |
| 26 septembre | - Circulation routière (temporaire). |
| 17 octobre | - Circulation routière (fonds privé). |
| 24 octobre | - Circulation routière (temporaire).
- Règlement de la Musique scolaire du Locle. |
| 31 octobre | - Approbation du règlement interne du comité de la Musique scolaire.
- Circulation routière (2 fonds privés).
- Circulation routière (évacuation des véhicules sur la voie publique).
- Naturalisations (1 Bosnie, 1 Congo, 1 Angola, 1 Pakistan). |
| 21 novembre | - Circulation routière (complémentaire). |
| 03 décembre | - Règlement d'utilisation du Fonds appelé « Réserve école obligatoire ».
- Naturalisations (1 France – 1 Congo). |

Réceptions

A l'Hôtel de Ville

- | | |
|------------|---|
| 28 mars | - Cérémonie des Mérites loclois (Groupement des sociétés locales). |
| 01 juillet | - EuroLocle, réception D. Rochebin, journaliste RTS (finale de l'Eurofoot). |

En divers lieux

- | | |
|--------------|---|
| 05 mai | - Championnat cantonal de gymnastique des sociétés adultes et jeunesse |
| 07 mai | - AG de Gastro Neuchâtel. |
| 09 mai | - AG de l'Association Réseau des 3 villes. |
| 29 mai | - Réception du président du Grand Conseil – M. Cédric Dupraz |
| 04 juillet | - Cérémonie de fin d'année scolaire du CIFOM-ET. |
| 10 juillet | - Inauguration des jeux aquatiques pour enfants à la piscine du Communal. |
| 26 septembre | - Inauguration structures d'accueil parascolaires Tourbillon & Diapason. |
| 21 novembre | - Inauguration du bâtiment Hôtel-de-Ville 7 rénové. |
| 01 décembre | - Tournoi de football Indoor junior élite M14 et talents juniors E. |

Représentations

Le Conseil communal s'est fait représenter aux manifestations principales suivantes durant l'année 2012 :

- Arrivée d'étape du Tour de Franche-Comté cycliste.
- Colloque francophone des villes-santé de l'OMS – La Chaux-de-Fonds.
- 40^e anniversaire de la Fondation Sandoz.
- Baselworld – Bâle.
- 75^e anniversaire de la paix sociale horlogère – Neuchâtel.
- Street Hockey Cup.
- Festival de musique du Country club.
- Concert de la Musique scolaire.
- Cérémonie de clôture du Conservatoire de musique – La Chaux-de-Fonds.
- Music Festival Promo.
- Bicentenaire de la Commune des Planchettes.
- Manifestations du Lions Club pour la promotion du Chemin des Rencontres.

- Fête du 14 juillet à Gérardmer.
- Championnat cycliste suisse de la Montagne Le Locle – Sommartel (VC Edelweiss).
- Cérémonie de remise du prix neuchâtelois de développement durable (Pride 2012 REMAD) – La Chaux-de-Fonds.
- Louis Chevrolet Event – parvis de l'Hôtel de Ville.
- Cérémonie d'ouverture de Capa'Cité – La Chaux-de-Fonds.
- 50^e anniversaire d'Alfaset – La Chaux-de-Fonds.
- Torrée des nouveaux habitants.
- Torrée des sexagénaires.
- Fête des vendanges Neuchâtel.
- VnV Festival rock altitude.
- Foire du livre.
- 30^e anniversaire de l'ADC – La Chaux-de-Fonds.
- Inauguration « Vivre La Chaux-de-Fonds ».
- Inauguration « Village des artisans du Haut » – La Chaux-de-Fonds.
- Modhac – La Chaux-de-Fonds.
- 100^e anniversaire de la société de pêche La Gaule – La Chaux-de-Fonds.
- Dies Academicus – La Chaux-de-Fonds.
- 75^e anniversaire d'Emissa.
- Séminaire AJS « Transport et mobilité » – Malvilliers.
- Cérémonie de remise du prix BCN « Innovation et culture » – Boudry.
- 40^e anniversaire de la convention UNESCO – Berne.
- Noël de l'AVIVO.
- Noël du Club des loisirs.
- Diverses journées portes ouvertes d'écoles professionnelles.
- Diverses cérémonies de remises de diplômes.
- Diverses manifestations de soutien au RER (présentation par le Conseil d'Etat du rapport final « Agglomération et RER neuchâtelois », débat public organisé par le Conseil d'Etat au CIFOM-ET, forum citoyen ID Régions « Enjeux du RER », marche humaine pour le RER à La Vue-des-Alpes, etc.).
- Diverses séances d'information organisées par le canton ou institutions régionales (Avenir du RUN, Parc naturel du Doubs, Sécurité publique, Loi sur l'énergie, Forum développement durable UVS, Magistrale 2012 Cobaty, etc.).
- Diverses inaugurations de nouveaux locaux Le Locle (Armée du Salut centre d'accueil social « Le coup d'pouce », cabinet médical de groupe, etc.).
- Diverses soirées théâtrales, spectacles et concerts des sociétés locales.
- Diverses conférences au Club 44.
- Divers vernissages d'expositions.
- Diverses assemblées générales d'institutions et d'associations.

Union des villes suisses

Le Conseil communal s'est fait représenter par MM. de la Reussille et Häslar, accompagnés du chancelier M. Martinelli aux journées des villes suisses qui ont eu lieu à Berne les 30 et 31 août 2012 sur le thème « Le poids politique et économique de la Suisse urbaine en point de mire ».

Agrégations - naturalisations

Le Conseil communal a accordé l'agrégation à la Commune du Locle à 51 personnes (16 ressortissants du Kosovo, 9 du Portugal, 5 de Bosnie & Herzégovine, 5 d'Italie, 5 de Tunisie, 4 de France, 2 du Congo, 2 de Pologne, 1 d'Angola, 1 du Liban et 1 du Pakistan).

ARRÊTÉS VOTÉS PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL EN 2012

Du 25 janvier

Création d'une structure d'accueil parascolaire communale

- Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à créer une structure d'accueil parascolaire communale.
- Art. 2.- Les dépenses et les recettes liées à cette nouvelle structure seront comptabilisées au centre de coûts 4107.
- Art. 3.- L'entrée en vigueur est fixée au 1^{er} janvier 2012.
- Art. 4.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Crédit de Fr. 445'000.- pour l'achat du bâtiment Technicum 19 ainsi que pour la réfection des locaux des finances au rez des bâtiments Technicum 19-21

- Article premier.- Un crédit de **Fr. 445'000.-** est accordé au Conseil communal pour l'achat du bâtiment Technicum 19 ainsi que pour la réfection des locaux des finances au rez des bâtiments Technicum 19 et 21.
- Art. 2.- La dépense sera portée au compte n° 503.186.
- Art. 3.- Les modalités d'amortissements seront de 2% l'an pour la part concernant les plus-values et de 10% pour celle concernant l'entretien.
- Art. 4.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.
- Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Crédit de Fr. 504'000.- pour le remplacement de conduites du réseau de distribution de l'eau dans le cadre des grands chantiers 2012 en ville du Locle

- Article premier.- Un crédit de **Fr. 504'000.-** (sans TVA) est accordé au Conseil communal pour le remplacement de conduites du réseau de distribution de l'eau dans le cadre des grands chantiers 2012 en ville du Locle.
- Art. 2.- La dépense sera portée aux comptes :
- | | | | |
|---------|-----|-----------|-------------------------|
| 501.968 | Fr. | 240'000.- | chantier Le Foyer. |
| 501.969 | Fr. | 264'000.- | chantier Midi – Jaluse. |
- Art. 3.- Les modalités d'amortissement seront de 5%.
- Art. 4.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement du crédit.
- Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Du 8 février

Crédit de Fr. 860'000.- pour la réfection de la rue du Foyer avec reprise complète de la chaussée et des trottoirs

- Article premier.- Un crédit de **Fr. 860'000.-** est accordé au Conseil communal pour la réfection de la rue du Foyer avec reprise complète de la chaussée et des trottoirs.
- Art. 2.- La dépense sera portée au compte 501.045.
- Art. 3.- Les modalités d'amortissement seront de 2.5%.
- Art. 4.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.
- Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Crédit de Fr. 250'000.- pour le remplacement du collecteur existant de la rue du Foyer

- Article premier.- Un crédit de **Fr. 250'000.-** est accordé au Conseil communal pour le remplacement du collecteur existant de la rue du Foyer.
- Art. 2.- La dépense sera portée au compte 501.191.
- Art. 3.- Les modalités d'amortissement seront de 2.5%.
- Art. 4.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.
- Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Crédit de Fr. 800'000.- pour la réfection de la partie ouest de la rue de la Concorde avec reprise complète de la chaussée et des trottoirs

- Article premier.- Un crédit de **Fr. 800'000.-** est accordé au Conseil communal pour la réfection de la partie ouest de la rue de la Concorde avec reprise complète de la chaussée et des trottoirs.
- Art. 2.- La dépense sera portée au compte 501.043.
- Art. 3.- Les modalités d'amortissement seront de 2.5%.
- Art. 4.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.
- Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Crédit de Fr. 300'000.- pour le remplacement du collecteur unitaire de la partie ouest de la rue de la Concorde par un système séparatif

- Article premier.- Un crédit de **Fr. 300'000.-** est accordé au Conseil communal pour le remplacement du collecteur unitaire de la partie ouest de la rue de la Concorde par un système séparatif.
- Art. 2.- La dépense sera portée aux comptes :
501.189 pour les eaux usées Fr. 95'000.-,
501.253 pour les eaux claires Fr. 205'000.-.
- Art. 3.- Les modalités d'amortissement seront de 2.5%.
- Art. 4.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.
- Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Crédit de Fr. 300'000.- pour la réfection du chemin de la Butte avec reprise complète de la chaussée

- Article premier.- Un crédit de **Fr. 300'000.-** est accordé au Conseil communal pour la réfection du chemin de la Butte avec reprise complète de la chaussée et des trottoirs.
- Art. 2.- La dépense sera portée au compte 501.044.
- Art. 3.- Les modalités d'amortissement seront de 2.5%.
- Art. 4.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.
- Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Crédit de Fr. 115'000.- pour le remplacement du collecteur unitaire du chemin de la Butte par un système séparatif

- Article premier.- Un crédit de **Fr. 115'000.-** est accordé au Conseil communal pour le remplacement du collecteur unitaire du chemin de la Butte par un système séparatif.
- Art. 2.- La dépense sera portée aux comptes:
501.190 pour les eaux usées Fr. 50'000.-,
501.254 pour les eaux claires Fr. 65'000.-.

- Art. 3.- Les modalités d'amortissement seront de 2.5%.
- Art. 4.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.
- Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Du 23 février

Demande d'étude relative au développement des infrastructures sportives sur le Communal

- Article premier.- Le Conseil communal élabore un rapport avec demande de crédit pour une étude de faisabilité, par un bureau spécialisé, portant sur l'amélioration des infrastructures sportives sur le Communal ; il s'agira notamment de vérifier l'opportunité de : construire des vestiaires communs pour la patinoire et les terrains de football, créer un bassin de natation couvert, implanter un anneau d'athlétisme, aménager un terrain de football supplémentaire en veillant à ce que toutes ces installations soient correctement dimensionnées.
- Art. 2.- Le rapport sera présenté au Conseil général dans les quatre mois après le délai référendaire.
- Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

Demande d'étude relative aux halles de sport de Beau-Site

- Article premier.- Le Conseil communal élabore un rapport avec demande de crédit pour une étude, par un bureau spécialisé, portant sur la rénovation complète ou le remplacement de l'ancienne halle de Beau-Site.
- Art. 2.- Le rapport sera présenté au Conseil général dans les quatre mois après le délai référendaire.
- Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

Acceptation de l'initiative populaire demandant la réalisation d'un terrain de football synthétique au stade des Jeanneret

- Article premier.- L'initiative populaire communale demandant la réalisation d'un terrain de football synthétique au stade des Jeanneret est acceptée.
- Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de satisfaire à l'initiative populaire communale demandant la réalisation d'un terrain de football synthétique au stade des Jeanneret et de déposer un rapport à l'appui de cette dernière au Conseil général.
- Art. 3.- Tout électeur de la circonscription électorale du Locle peut déposer un recours contre le présent arrêté devant la chancellerie d'Etat, à Neuchâtel, dans un délai de six jours dès la publication dans la Feuille officielle du présent arrêté. Le recours doit être envoyé en deux exemplaires, indiquer la décision attaquée et comporter les conclusions, les motifs et les moyens de preuve éventuels. Il doit être signé ou comporter une procuration en cas de représentation. En cas de rejet, même partiel, du recours, des frais de procédure sont généralement mis à la charge de son auteur.
- Art. 4.- Le Conseil communal est chargé de publier le présent arrêté dans la Feuille officielle et de l'exécuter.

Crédit de Fr. 1'955'000 pour la réalisation d'un terrain synthétique au stade des Jeanneret et la rénovation de ses annexes

- Article premier.- Un crédit de **Fr. 1'955'000.-** est accordé au Conseil communal pour la réalisation d'un terrain synthétique au stade des Jeanneret et la rénovation de ses annexes.
- Art. 2.- La dépense sera portée au compte no 503.120.

- Art. 3.- Cette dépense sera amortie en une fois jusqu'à Fr. 1.- par un prélèvement à la réserve des mesures anticycliques et projet d'agglomération.
- Art. 4.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement du crédit.
- Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Du 20 mars

Crédit de Fr. 207'000.- pour la réfection de la toiture-terrasse du collège Jehan-Droz

- Article premier.- Un crédit de **Fr. 207'000.-** est accordé au Conseil communal pour la réfection de la toiture-terrasse du collège Jehan-Droz.
- Art. 2.- La dépense sera portée au compte 503.099.
- Art. 3.- Les modalités d'amortissement seront de 6%.
- Art. 4.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.
- Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Crédit de Fr. 400'000.- pour des travaux sur les canalisations

- Article premier.- Un crédit de **Fr. 400'000.-** est accordé au Conseil communal pour des travaux sur les canalisations.
- Art. 2.- La dépense sera portée aux comptes :
501.175 pour les eaux usées Fr. 130'000.-.
501.255 pour les eaux claires Fr. 270'000.-.
- Art. 3.- Les modalités d'amortissement seront de 2.5%.
- Art. 4.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.
- Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Crédit de Fr. 275'000.- pour la réalisation d'un ascenseur et le remplacement des sanitaires au sein du bâtiment Marie-Anne-Calame 6-10

- Article premier.- Un crédit de **Fr. 275'000.-** est accordé au Conseil communal pour la réalisation d'un ascenseur et le remplacement des sanitaires au sein du bâtiment Marie-Anne-Calame 6-10.
- Art. 2.- La dépense sera portée au compte 503.081.
- Art. 3.- Les modalités d'amortissement seront de 2%, l'ensemble des travaux étant de la plus-value ajoutée à la valeur de l'immeuble.
- Art. 4.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.
- Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Du 27 avril

Création de la réserve de préfinancement PDPM

- Article premier.- ¹ Une réserve pour le préfinancement des mesures liées au plan directeur partiel des mobilités (PDPM) est créée.
- ² Elle figure au bilan sous le compte 02.280.019.
- Art. 2.- ¹ La réserve est alimentée en fin d'année. L'alimentation n'est pas systématique et doit être acceptée par le Conseil général.
- ² Les contributions à la réserve peuvent être faites dès l'année comptable 2011 et jusqu'à quatre ans après la mise en œuvre complète du projet H20.
- ³ L'alimentation de la réserve n'est possible que si le résultat des comptes affiche toujours un bénéfice après l'opération.

- Art. 3.- ¹ La réserve est utilisée pour le financement de mesures liées au PDPM.
² Pour être financées par la réserve, les mesures devront être réalisées au plus tard quatre ans après la mise en œuvre complète de la H20.
- Art. 4.- L'utilisation de la réserve sera détaillée dans l'annexe du rapport des comptes chaque année, de même que le plan financier.
- Art. 5.- Si les buts pour lesquels la réserve a été créée ne peuvent manifestement plus être atteints, le solde de la réserve sera dissout et transféré à la fortune de la Ville.
- Art. 6.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Comptes et gestion 2011

- Article premier.- Sont approuvés, avec décharge au Conseil communal, les comptes de l'exercice 2011, qui comprennent :
- a) le compte de fonctionnement qui se présente en résumé comme suit :
- | | | |
|---------------------|-----|---------------------|
| Charges | Fr. | 78'271'335.46 |
| Revenus | Fr. | 80'273'808.26 |
| Excédent de revenus | Fr. | <u>2'002'472.80</u> |
- b) le compte des investissements qui se présente en résumé comme suit :
- | | | |
|--|-----|----------------------|
| Dépenses du patrimoine administratif | Fr. | 15'979'583.91 |
| Recettes du patrimoine administratif | Fr. | <u>2'820'200.80</u> |
| Investissements nets du patrimoine administratif | Fr. | <u>13'159'383.11</u> |
| Dépenses du patrimoine financier | Fr. | 1'076'376.25 |
| Recettes du patrimoine financier | Fr. | |
| Dépenses nettes du patrimoine financier | Fr. | <u>1'076'376.25</u> |
- c) le bilan au 31 décembre 2011.
- Art. 2.- La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2011 est approuvée.
- Art. 3.- Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur. Il sera transmis, avec un exemplaire des comptes, au Service des communes.

Du 8 mai

Création du cercle scolaire du Locle

- Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à signer la convention relative à la création du cercle scolaire du Locle avec les Communes de La Brévine, de La Chaux-du-Milieu, du Cerneux-Péquignot et des Brenets.
- Art. 2.- L'entrée en vigueur est fixée au 1^{er} août 2012.
- Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Crédit de Fr. 110 '000.- pour le rachat du bien-fonds 6833 de 255 m² et du bâtiment Côte 5 sis dessus, sa démolition et le réaménagement de la surface de terrain

- Article premier.- Un crédit de **Fr. 110'000.-** est accordé au Conseil communal pour le rachat du bien-fonds 6833 de 255 m² et du bâtiment Côte 5 sis dessus, sa démolition et le réaménagement de la surface de terrain.
- Art. 2.- La dépense sera portée au compte 500.004.
- Art. 3.- Les modalités d'amortissement seront de 20%.
- Art. 4.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.
- Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Ratification du contrat de Parc avec l'Association pour le Parc naturel régional du Doubs

- Article premier.- Le Conseil général ratifie le contrat-type à conclure entre la commune et l'Association pour le Parc naturel régional du Doubs (ci-après "le Contrat de Parc").
- Art. 2.- Le Conseil communal est autorisé à signer le contrat de Parc ainsi que tout document nécessaire à la création du Parc naturel dans la région du Doubs. Il informera le Conseil général de la conclusion du contrat.
- Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Modification du statut pour les conseillers communaux du 11 mars 1994

- Article premier.- Les articles 6 et 8 du statut pour les conseillers communaux, du 11 mars 1994, sont modifiés comme suit :
- Fin du mandat* Art. 6.-
Le premier paragraphe est modifié ainsi :
La fin du mandat d'un conseiller communal intervient à l'échéance d'une législature ou après démission de l'intéressé qui doit donner, en principe, un préavis de trois mois.
- Indemnité mensuelle d'accompagnement* Art. 8.-
L'article 8 est modifié comme suit :
Le conseiller communal quittant son activité avant l'âge de la retraite réglementaire a droit à une indemnité mensuelle d'accompagnement. Son montant correspond au dernier traitement mensuel touché.
Sa durée, en nombre de mois, correspond au nombre d'années de fonction multiplié par 1,5. L'année partielle de fonction est arrondie à l'entier le plus proche.
L'indemnité mensuelle d'accompagnement visée ci-dessus est augmentée du montant du traitement que le conseiller perçoit pendant trois mois si le conseiller quitte le Conseil communal entre l'âge de 50 ans révolus et l'âge de la retraite réglementaire.
Dans tous les cas, une indemnité mensuelle d'accompagnement ne peut pas être inférieure à celle correspondant à 6 mois de traitement ni supérieure à celle équivalant à 18 mois de traitement. L'indemnité est réduite des revenus issus d'une activité indépendante ou salariée ou d'un mandat politique rémunéré ou des rentes anticipées AVS ou des ponts AVS perçus par le bénéficiaire durant la même période.
Les cas d'invalidité, de retraite réglementaire ou de décès mettent un terme au versement de l'indemnité mensuelle d'accompagnement.
Le début ou la fin d'une législature est la date de la séance dans laquelle le nouveau Conseil communal se constitue.
- Art. 2.- Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 2012 avec effet rétroactif.
- Art 3.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Du 4 juillet

Crédit de Fr. 345'000.- pour la rénovation des façades et le réaménagement du parc extérieur de l'immeuble Hôtel-de-Ville 3

- Article premier.- Un crédit de **Fr. 345'000.-** est accordé au Conseil communal pour la rénovation des façades et le réaménagement du parc extérieur de l'immeuble Hôtel-de-Ville 3.
- Art. 2.- Les modalités d'amortissement seront de 1% jusqu'à concurrence de l'estimation cadastrale de l'immeuble pour la part concernant la plus-value et de 6.5% pour celle concernant les travaux d'entretien.
- Art. 3.- La dépense sera portée au compte 503.003.

- Art. 4.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.
- Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Du 29 août

Désignation de la route de desserte du lotissement de La Jaluse

- Article unique.- La route desservant le nouveau quartier à La Jaluse est désignée sous le nom de "Coteau de la Fiaz".

Crédit complémentaire de Fr. 170'000.- pour la réalisation d'une liaison par ascenseur centre-ville / gare

- Article premier.- Un crédit complémentaire de **Fr. 170'000.-** est accordé au Conseil communal pour la réalisation d'une liaison par ascenseur centre-ville / gare.
- Art. 2.- La dépense sera portée au compte 503.800.
- Art. 3.- Cette dépense sera amortie en une fois jusqu'à concurrence du solde de la réserve "Mesures anticycliques et projets d'agglomération". Pour le montant résiduel du crédit, les modalités d'amortissement seront de 5%.
- Art. 4.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.
- Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Crédit de Fr. 86'000.- pour l'assainissement des installations électriques du camping

- Article premier.- Un crédit de **Fr. 86'000.-** est accordé au Conseil communal pour l'assainissement des installations électriques du camping.
- Art. 2.- La dépense sera portée au compte 503.097.
- Art. 3.- Les modalités d'amortissement seront de 3,4%.
- Art. 4.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.
- Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Du 1^{er} octobre

Modification partielle des règlements d'aménagement communal et des constructions

- Article premier.- Le Règlement d'aménagement de la Commune du Locle, du 9 mai 2001, est modifié comme suit :
- Article 2.3 Commission d'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de l'énergie**
... relevant de sa compétence.
- Article 2.4 Commission intercommunale**
La Commission intercommunale d'aménagement du territoire est consultée sur les objets de la compétence du Conseil général relatifs à la planification et à l'aménagement.
- Article 2.5 Commission d'experts pour la mise en valeur du patrimoine urbain horloger**
La Commission d'experts pour la mise en valeur du patrimoine urbain horloger préavise les dossiers pouvant avoir un impact sur le tissu urbain existant ou sur le paysage.
- Article 3.2 Plan d'aménagement**
(ajout)
- Carte synthétique indicative des dangers naturels
- Carte synthétique des dangers naturels

Article 3.3 Plan directeur communal

¹ ... Il a un caractère obligatoire pour les autorités.

Article 4.4.2 Enumération

.... par les décrets concernant la protection de biotopes, du 19 novembre 1969 et concernant la protection des marais, des sites marécageux et des zones alluviales d'importance nationale, du 27 juin 1990, et par le plan cantonal de protection des marais, sites marécageux et zones alluviales d'importance nationale,

Article 4.4.3 Protection

² Les infrastructures et aménagements destinés au sport et aux loisirs existants à la Combe-Girard, situés en zone de crêtes et forêts, sont maintenus. Ils sont entretenus par la Commune et peuvent être rénovés, modernisés ou modifiés.

Article 4.5.2 Enumération

- La zone d'utilisation différée (ZUD) (déplacée de la lettre a à la lettre b)

Article 4.6.2 Enumération

h) Périmètre d'inscription Unesco et zone tampon

CHAPITRE 7 ..., DISPOSITIONS ENVIRONNEMENTALES

Article 7.1 Ordre et dimension des constructions

³ ... définies par les articles 38 et suivants RELCAT.

Article 7.3 Esthétique et harmonisation des constructions

⁷ Les clôtures opaques et les palissades sont interdites.

⁸ Dans le cadre de l'aménagement extérieur des parcelles privées ou publiques, les murs de soutènement ne peuvent dépasser une hauteur de 1.00m et les talus ne peuvent dépasser une hauteur de 1,50m au-dessus du terrain naturel, hauteurs mesurées à l'endroit le plus défavorable. Leur raccordement avec le terrain naturel se fera par paliers successifs ou en pente douce. Les remblais et déblais ne peuvent pas dépasser une hauteur de 1,50m par rapport au terrain naturel. Font exception à ces règles les excavations et les rampes d'accès à des garages enterrés.

⁹ Les toitures plates, considérées comme 5ème façade, sont végétalisées à partir d'une surface de 100 m², ce chiffre s'entendant sous déduction des aménagements de toiture accessibles. Un plan de toiture devra être fourni avec la demande de permis de construire.

¹⁰ Les espaces tels que jardins, murs, placettes, passages, escaliers, modénatures, vitraux, cages d'escaliers, ferronneries et autres éléments architectoniques dignes d'intérêt doivent être préservés au même titre que l'ensemble du bâtiment.

¹¹ Les bâtiments neufs ou rénovés au bénéfice d'un label de qualité énergétique officiel, notamment le label MINERGIE, peuvent bénéficier d'un bonus jusqu'à 10% sur l'indice d'utilisation du sol maximal, pour autant que le requérant en fasse la demande. Dans les zones régies par un autre moyen que l'indice d'utilisation, une mesure d'incitation équivalente peut être accordée.

Article 7.5 Entretien

¹ Les bâtiments, leurs façades, leurs abords, les murs, les clôtures et les trottoirs doivent être maintenus en bon état et présenter un aspect convenable. Le Conseil communal est en droit d'exiger les réfections et les réparations nécessaires.

² Le Conseil communal peut ordonner la rénovation ou la démolition des ouvrages et des constructions abandonnés qui nuisent à l'aspect d'un paysage, d'une rue ou d'un quartier, même s'ils ne mettent pas en danger la sécurité publique.

Article 7.6.1 Principes

¹ Toute construction ou installation nouvelle ou faisant l'objet d'importantes transformations ou d'un changement d'affectation doit disposer, sur fonds privé et à proximité immédiate, de places de stationnement pour les véhicules automobiles et pour les deux roues, ainsi que de places de stationnement destinées à couvrir des besoins particuliers, conformément au règlement d'exécution de la loi sur les constructions.

- ² Le nombre de ces places et les exigences techniques sont fixés par le règlement d'exécution de la loi sur les constructions et son annexe 1.
- ³ Un plan de mobilité doit être établi par toute entreprise qui réalise un parking de plus de 30 places de stationnement ou qui étend un parking existant au-delà de 30 places.
- ⁴ L'aménagement de places de stationnement en plein air doit être arborisé par des plantations composées en majorité d'espèces autochtones et garantir l'infiltration des eaux. Demeurent réservées les dispositions contraires sur la protection des eaux.

Article 7.6.2 Taxe de remplacement

- ² ... dans la zone mixte de l'ancienne localité (ZMAL) et dans la zone mixte (ZM), et à Fr. 3'000.- dans les autres zones ... Le Conseil communal peut diminuer ces montants si le maître de l'ouvrage prend des mesures pour favoriser le transfert modal.
- ⁴ ... ou toute mesure favorisant le transfert modal.

Article 7.6.3 Garages et places de stationnement (ancien art. 18.1.10, modifié)

- ¹ Dans la zone mixte d'ancienne localité, le nombre de places de stationnement calculé selon l'annexe 1 RELConstr. peut être réduit jusqu'à la moitié si les objectifs de préservation de l'aspect du site l'imposent et qu'aucune solution satisfaisante ne peut être trouvée sur le fonds privé ou à proximité immédiate de l'immeuble.
Dans ce cas, la taxe de remplacement pour places de stationnement manquantes est exigée uniquement sur ce nombre réduit.
- ² Les garages incorporés dans un mur de jardin ou de soutènement ou au sous-sol des bâtiments ne sont autorisés que s'ils ne portent pas atteinte à la qualité du site et à l'architecture de la façade des bâtiments et réservent un rez-de-chaussée, accessible depuis la rue, et attractif.
- ³ En aucun cas l'aménagement de garages et de places de stationnement ne doit se faire aux dépens de la qualité des abords et des espaces verts. Les jardins des habitations et les plantations qui auraient été supprimés pour créer des garages et des places de stationnement seront remplacés à proximité immédiate ou sur les toitures des garages enterrés, aménagées en terrasse et végétalisées.
- ⁴ La création de places de stationnement au détriment des espaces intermédiaires non bâtis n'est pas autorisée sans compensation.

Article 7.7.1 Principes

- ² ... Lors de nouvelles constructions, les plantations qui prennent place sur un bien-fonds doivent comprendre au minimum un arbre de moyenne futaie plus un arbre par 550 m² de surface cadastrale et au moins autant d'arbustes et de buissons. Tous les plants doivent être d'espèces indigènes. A l'intérieur de la zone d'urbanisation, sont protégés les arbres dont le tronc a une circonférence d'au moins 50 cm mesurée à un mètre du sol et les arbres de compensation indépendamment de la circonférence du tronc. Tout abattage ou élagage important doit faire l'objet d'une autorisation. Tout abattage ou élagage important ou intervention à proximité d'un arbre protégé, d'une allée ou rangée d'arbres doit faire l'objet d'une demande identifiant clairement l'objet concerné. L'autorisation d'abattre un arbre protégé est délivrée par écrit, le Conseil communal peut exiger son remplacement. En zone d'habitation à faible densité (ZHFD 1 à 3), la hauteur des arbres ne dépassera pas la faite du toit.
- ⁴ ... de la demande de permis de construire. Les plantations doivent être en majorité composées d'espèces autochtones.

Article 7.8.1 Principes

- ³ ... de la demande de permis de construire.
- ⁵ Les propriétaires ont l'obligation de maintenir ces places, de les entretenir et de les laisser à disposition des enfants.

Article 7.8.2 Dimensions

- ... de 5 m² par logement de plus de deux pièces, mais au minimum de 100 m² d'un seul tenant.

Article 7.9 Petites éoliennes

- ¹ Sont considérées comme petites éoliennes celles dont la hauteur totale est de moins de 30 mètres.
- ² Elles peuvent être autorisées en dehors des parcs éoliens aux conditions de l'article 24 LAT.
- ³ Elles sont interdites dans le périmètre et la zone tampon UNESCO.
- ⁴ Une notice d'impact environnementale doit être établie.

Article 7.10 Sites pollués

- ¹ Pour les parcelles figurant dans le cadastre cantonal des sites pollués (CANEPO) et nécessitant une investigation au sens de l'article 7 OSites, celle-ci devra être réalisée par un bureau spécialisé avant toute planification ultérieure, dépôt de demande de permis de construire ou dans le délai déterminé, puis transmise au service cantonal de l'énergie et de l'environnement.
- ² Une demande préalable est obligatoire pour tous les permis de construire situés sur un site à surveiller ou à assainir au sens de l'OSites.

Article 7.11 Déchets

Pour chaque nouvel immeuble d'habitation collective, industriel ou commercial, il doit être prévu au minimum un emplacement délimité pour conteneurs à déchets incinérables et compostables, et un local pour le stockage des déchets valorisables, ou autres systèmes compatibles.

Article 7.12 Utilisation de produits chimiques

- ¹ L'utilisation de produits chimiques pour le traitement des plantes est interdite pour l'entretien des routes, talus, chemins et places, ainsi que pour les toits et terrasses (annexe 2.5 de l'Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques, ORRChim).
- ² Il doit être tenu compte de cette exigence lors de la conception des voies de circulation de la création et de l'entretien des espaces verts et de leurs abords.

CHAPITRE 11bis DANGERS NATURELS

Article 11bis.1 Contexte

Le plan communal d'affectation des zones indique les secteurs exposés aux dangers naturels. Les dispositions propres à chaque secteur (degré) de danger, énumérées dans le plan directeur cantonal, en référence aux cartes des dangers, sont applicables dans tous les cas et reprises dans le présent règlement.

Article 11bis.2 Mesures générales

- ¹ Tous les projets de constructions ou d'installations localisés dans l'un ou l'autre des secteurs de dangers:
 - sont soumis aux préavis du géologue cantonal et/ou du bureau des ouvrages d'art et de l'économie des eaux du service des ponts et chaussées (ci-après services compétents de l'Etat),
 - peuvent faire l'objet d'études et de mesures complémentaires.
- ² Les coûts engendrés par la réalisation de ces études et l'exécution des mesures sont supportés par le requérant.

Article 11bis.3 Objets sensibles

On entend par objets sensibles, les constructions ou installations:

- occasionnant une concentration importante de personnes,
- pouvant induire de gros dommages, même lors d'événements de faible intensité,
- pouvant subir d'importants dommages et pertes financières, directes ou indirectes, même lors d'événements de faible intensité.

Article 11bis.4 Secteur de danger résiduel

- ¹ Cette catégorie correspond aux secteurs:
 - dont le degré de danger est devenu faible voire négligeable suite à la réalisation de mesures passives ou actives,
 - dans lesquels les dangers ont une très faible probabilité d'occurrence et une forte intensité.

- ² Pour les objets sensibles, des études complémentaires afin de définir des mesures de protection ou des plans d'urgence peuvent être demandées par la commune sur la base des préavis des services compétents de l'Etat.

Article 11bis.5 Secteur de danger de degré faible

- ¹ Ce secteur de danger correspond essentiellement à un secteur de sensibilisation.

- ² Lors de toute demande de permis de construire des mesures permettant de prévenir et de réduire l'ampleur des dommages potentiels peuvent être exigées lors de la délivrance du permis de construire et sur la base des préavis des services compétents de l'Etat.

- ³ Pour les objets sensibles, des études complémentaires afin de définir des mesures de protection ou des plans d'urgence peuvent être demandées par la commune sur la base des préavis des services compétents de l'Etat.

Article 11bis.6 Secteur de danger de degré moyen

- ¹ Ce secteur de danger correspond essentiellement à un secteur de réglementation.

- ² Des constructions et installations peuvent y être autorisées, à l'exception des objets sensibles, pour autant qu'une étude complémentaire soit établie par le requérant et jointe au dossier de demande de permis de construire; elle précisera la nature du danger et arrêtera les mesures à mettre en oeuvre.

- ³ Les services compétents de l'Etat peuvent, au vu du contexte local et de la nature du projet, dispenser le requérant d'une telle étude pour autant que des mesures de construction et de protection permettant d'assurer la sécurité des personnes et des biens soient prises.

- ⁴ Tout projet de construction ou d'installation nécessite le préavis préalable du service de l'aménagement du territoire (pré-consultation).

Article 11bis.7 Secteur de danger de degré élevé

- ¹ Ce secteur de danger correspond essentiellement à un secteur d'interdiction.

- ² Y sont interdites:

- les constructions et les installations nouvelles, ainsi que les reconstructions,
- les constructions et les installations nouvelles, ainsi que les reconstructions sur les parcelles qui ont préalablement nécessité ou qui nécessiteraient la réalisation d'ouvrages de protection ou de travaux d'assainissement,
- les transformations, agrandissements et changements d'affectation de bâtiments existants avec augmentation significative du potentiel de dommages.

- ³ Peuvent toutefois être autorisés à titre exceptionnel et moyennant le respect de conditions

- les constructions et installations imposées par leur destination et présentant un intérêt public prépondérant,
- les travaux d'entretien, de réparation et de rénovation (toitures, façades, fenêtres, isolation, installations sanitaires, électriques et de chauffage, canalisations),
- les travaux en vue de diminuer le degré de danger ou d'augmenter le degré de protection,
- des constructions de minime importance au sens la loi sur les constructions, dans la mesure où la situation de danger ou de risque n'est pas aggravée.

- ⁴ Tout projet de construction ou d'installation nécessite le préavis préalable du service de l'aménagement du territoire (pré-consultation).

Article 11bis.8 Secteur indicatif de dangers

- ¹ Ce secteur atteste la présence d'un danger, sans que son degré n'ait été évalué.

- ² Le degré de danger devra être déterminé par la réalisation d'une étude appropriée, à charge du requérant, sauf cas particuliers. Les mesures

correspondant au degré de danger ainsi déterminé sont ensuite appliquées.

Article 12.1 Définition

- 2 ...
- Malpierres Est
- Les Dentellières

- 3 ...
- Malpierres supérieures

Article 14.1 Définition

- 2 ... sera établi.

Article 15.3 Dispositions applicables

- 5 ... des articles 31 et suivants LCAT.

CHAPITRE 16bis PERIMETRE D'INSCRIPTION UNESCO ET ZONE TAMPON

Article 16bis.1 Définition et objectifs

- 1 Le périmètre d'inscription UNESCO couvre le tissu urbain horloger caractéristique de la Commune. La zone tampon UNESCO forme une transition entre le périmètre d'inscription UNESCO et l'extérieur de celui-ci.
- 2 Les objectifs du périmètre d'inscription UNESCO sont la reconnaissance de la valeur universelle exceptionnelle, le maintien de l'intégrité et de l'authenticité du tissu urbain horloger, ainsi que sa mise en valeur, son évolution et son développement dans le respect de celles-ci.

Article 16bis.2 Délimitation

Le plan du périmètre d'inscription UNESCO et de la zone tampon définit leur incidence spatiale. Il fait partie intégrante du présent règlement.

Article 16bis.3 Règles applicables dans le périmètre d'inscription UNESCO

- 1 Les règles ordinaires fédérales, cantonales et communales de l'aménagement du territoire et de la construction sont applicables dans le périmètre d'inscription UNESCO et dans la zone tampon.
- 2 Dans le périmètre UNESCO, les autorités communales compétentes évaluent les projets de construction et de planification en prenant en compte les objectifs visés à l'article 16bis.1 al. 2 dans les décisions qu'elles sont appelées à rendre.
- 3 Les constructions et installations doivent répondre aux exigences d'une architecture de qualité, tant intérieure qu'extérieure. Elles tiennent compte des caractéristiques du tissu urbain horloger.

Article 16bis.4 Zone tampon

Dans la zone tampon, les autorités communales compétentes veillent à ne pas compromettre les buts fixés à l'article 16bis.1 al. 2.

Article 16bis.5 Coordination

- 1 La Commission intercommunale d'aménagement du territoire est consultée avant la soumission au Conseil général de projets de planification touchant le périmètre d'inscription et la zone tampon.
- 2 La Commission d'experts pour la mise en valeur du patrimoine urbain horloger préavise les dossiers pouvant avoir un impact sur le tissu urbain existant ou sur le paysage.

Article 17.1.3 Affectation

- 1 suppression du mot « principalement »
- 2 Des activités des secteurs secondaire et tertiaire de faible importance sont admises pour autant qu'elles n'incommodent pas le voisinage et respectent les dispositions de l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit.

Article 17.1.6 Dimensions des constructions

- a) Longueur maximale d'un bâtiment : 100 m.
- c) Hauteur au faite : 23 m.
- d) Un seul niveau d'attique est autorisé.

Article 17.1.8 Toitures

- 1 2^e phrase abrogée.
- 2 ... de permis de construire ...

Article 17.2.6 Dimensions des constructions

c) Hauteur au faite : 17 m.

d) Un seul niveau d'attique est autorisé.

Article 17.2.8 Toitures

¹ 2^e phrase abrogée.

² ... de permis de construire ...

Article 17.3.1 Caractère

... L'un a fait l'objet d'un plan de quartier Malpierres Est.

Article 17.3.3 Affectation

¹ ... à de l'habitat individuel groupé, ...

Article 17.3.6 Dimensions des constructions

c) Hauteur au faite : 9 m.

d) Un seul niveau d'attique est autorisé.

Article 17.4.1 Caractère

... L'un a fait l'objet d'un plan de quartier Les Dentellières.

Article 17.4.3 Affectation

¹ ... à des habitations collectives de hauteur moyenne et à de l'habitat individuel groupé, ...

² Des activités des secteurs secondaire et tertiaire de faible importance sont admises pour autant qu'elles n'incommodent pas le voisinage et respectent les dispositions de l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit.

Article 17.4.6 Dimensions des constructions

c) Hauteur au faite : 11.50 m.

d) Un seul niveau d'attique est autorisé.

Article 17.5.1 Caractère

¹ ... par des bâtiments d'habitations individuelles ou individuelles groupées.

Article 17.5.5

(habitations individuelles isolées, lettre a)

0.2 m²/m² au minimum

Article 17.5.6 Dimensions des constructions

c) Hauteur au faite : 9,5m.

d) Un seul niveau d'attique est autorisé.

Article 17.6.3 Affectation

² Des activités des secteurs secondaire et tertiaire de faible importance sont admises pour autant qu'elles n'incommodent pas le voisinage et respectent les dispositions de l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit.

Article 17.7.1 Caractère

....Un plan de quartier pour une partie de la zone a été établi (Malpierres Est).

Article 17.7.3 Affectation

¹ ... ou individuelles groupées, ...

Article 18.1.4 Ordre des constructions

^{1bis} Le respect des alignements est obligatoire.

^{1ter} La contiguïté s'applique sur une profondeur maximum de 15 m. prise parallèlement à l'alignement et moyennant le respect d'un gabarit à 60° sur la face opposée à l'alignement.

Article 18.1.10 Aménagement des espaces extérieurs

abrogé (cf. art. 7.6.3)

Article 18.2. Objectif

Alinéa 6 abrogé.

Article 19.1.8 Toitures

Alinéa 3 abrogé.

Article 19.2.8 Toitures

Alinéa 3 abrogé.

Article 20.2.4 Aménagements

³ ... permis de construire.

Article 20.4.3 Affectation

⁴ Les projets d'agrandissement et de transformation des bâtiments d'habitation existants au sud du secteur du Communal sont soumis à sanction préalable obligatoire.

Article 20.4.5 Dimensions des constructions et gabarits

Suppression de « sont applicables »

Article 23.2 Autres règles

La hauteur au faite est de 14 mètres.

Pour le surplus, les dispositions de la LCAT sur la dimension des constructions s'appliquent.

Article 25.2.3 Protection

d) toute construction ...

Article 25.4.3 Protection

³ ... l'ordonnance sur la réduction des risques liés à l'utilisation de substances, de préparations et d'objets particulièrement dangereux, du 18 mai 2005 (Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques, ORRChim).

Article 25.5.3 Protection

ch. 1

c) toute construction ...

³ ... l'ordonnance sur la réduction des risques liés à l'utilisation de substances, de préparations et d'objets particulièrement dangereux, du 18 mai 2005 (Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques, ORRChim).

Article 25.6.3 Protection

e) toute construction.

Article 26.2 Haies

¹ ... la loi sur la protection de la nature du 22 juin 1994 (LCPN) et l'arrêté du Conseil d'Etat concernant la protection des haies, des bosquets, des murs de pierres sèches et des dolines du 19 avril 2006.

⁵ ... l'ORRChim (Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques),

Article 26.3 Cours d'eau

² Tout travail ou aménagement des rives et/ou des cours d'eau doit être réalisé conformément à la législation fédérale et cantonale sur la protection des eaux.

Article 27.4 Règles

¹ Les nouvelles constructions ne sont pas autorisées.....

³ ... du 28 juin 2000.

Article 29.3 Règles applicables

³ Le plan d'extraction en cours d'adoption fixera les conditions d'exploitation pour cette zone.

Article 34.1 Dispositions abrogées

³ ... Les dispositions du règlement sur les constructions de la commune du Locle du 15 janvier 1960 qui ne sont pas abrogées figurent en annexe au présent règlement d'aménagement.

Article 35.1 Dérogations

Les dérogations sont régies par la LCAT et la LConstr.

Art. 2.-

Le Règlement sur les constructions de la Commune du Locle du 15 janvier 1960 est modifié comme suit :

Sont abrogés les articles 6 à 12, 13 à 18, 20 et 21, 23, 26 à 28, 30, 35, 44, 46, 49 à 55, 67, 69 à 78, 84 et 85, 88, 99 à 101, 108, 115, 123, 125 et 137.

Sont modifiés les articles suivants :

Article 32 – Obligations des propriétaires ; mesures prises par le Conseil communal

... 46 et suivants LConstr.

Article 34 – Obligations des propriétaires ; mesures prises par le Conseil communal

... 46 et suivants LConstr.

Article 37 – Clôtures

¹ Les clôtures tiennent compte de leur environnement naturel ou bâti, notamment par rapport aux caractéristiques historiques, artistiques ou culturelles de la localité, du quartier, de la rue.

- 2 Celles dont la hauteur dépasse un mètre sont soumises à permis de construire.
- 3 Les murs ou palissades servant à la clôture des biens-fonds ne peuvent pas avoir une hauteur supérieure à 1m. Les dispositions prévues dans un plan de quartier ou un plan spécial sont réservées.
- 4 Les murs bordant une route cantonale ou communale ne peuvent pas être érigés à plus de 1m du sol de la route
- 5 Les murs et clôtures ne peuvent être construits, rétablis ou exhausés à moins de 0,8 m du bord de la chaussée.
- 6 Il est interdit d'établir le long des voies publiques, rues, routes, chemins, sentiers, passages, des clôtures en ronces artificielles ou toutes autres clôtures présentant un danger.

Article 41 – Notion

Le Conseil communal peut exiger toutes les mesures nécessaires pour préserver des accidents les ouvriers occupés à des travaux de construction, transformation, installation, réparation ou démolition.

Article 57 – Empiètement sur domaine public

2^e al.

... 46 et suivants LConstr.

Article 62 – Entretien façades, murs

... 46 et suivants LConstr.

Article 81 – Entretien accès privé

2^e al.

... 46 et suivants LConstr.

Article 111 – Notion

... Le Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) est applicable.

Art. 3.-

Le présent arrêté, préavisé par le Département de la gestion du territoire, est soumis au référendum facultatif.

Art. 4.-

Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté, qui entrera en vigueur à l'expiration du délai référendaire, de la mise à l'enquête publique, après sanction par le Conseil d'Etat et dès la publication de ladite sanction dans la Feuille officielle.

Modification partielle du plan d'aménagement "Les Malespierres supérieures"

Article premier.-

Le Conseil communal est autorisé à apporter les modifications partielles sur le plan d'aménagement 88.20, du 9 mai 2001, par le plan de modification partielle 801E : Les Malespierres supérieures.

Art. 2.

Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté, qui entrera en vigueur à l'expiration du délai référendaire, de la mise à l'enquête publique, après sanction par le Conseil d'Etat et dès la publication de ladite sanction dans la Feuille officielle.

Du 31 octobre

Crédit de Fr. 70'000.- pour une étude relative aux halles de sport de Beau-Site

Article premier.-

Un crédit de **Fr. 70'000.-** est accordé au Conseil communal pour une étude relative aux halles de sport de Beau-Site.

Art. 2.-

Les modalités d'amortissement sont fixées à 10%.

Art. 3.-

La dépense sera portée au compte 581.090.

Art. 4.-

Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.

Art. 5.-

Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Crédit de Fr. 70'000.- pour une étude de faisabilité relative au développement des infrastructures sportives sur le Communal

- Article premier.- Un crédit de **Fr. 70'000.-** est accordé au Conseil communal pour une étude de faisabilité relative au développement des infrastructures sportives sur le Communal.
- Art. 2.- Les modalités d'amortissement sont fixées à 10%.
- Art. 3.- La dépense sera portée au compte 581.091.
- Art. 4.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.
- Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Modification de l'article 59 du règlement général de la Commune du Locle du 16 avril 2008 (création d'une commission « santé – social »)

- Article premier.- L'article 59 a) du règlement général de la Commune du Locle est complété comme suit :
- Art. 59.- Nominations**
Au début de chaque législature...
- a) commissions consultatives :
- ...
 - *commission santé - social*
- Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Modifications du règlement général de la Commune du Locle du 16 avril 2008

- Article premier.- Le préambule du règlement général de la Commune du Locle du 16 avril 2008 est modifié comme suit :

RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE LA COMMUNE DU LOCLE

(Du 16 avril 2008)

Le Conseil général de la Commune du Locle

Vu la loi sur les Communes du 21 décembre 1964

Vu le rapport de la commission de révision du règlement général pour la Commune du Locle du 26 mars 2008

- Art. 2.- Le titre de l'article 8 du règlement général de la Commune du Locle du 16 avril 2008 (Droit d'initiative, [a] principe et objet) est modifié (raccourci) comme suit :
- Art. 8.- Droit d'initiative**
- Art. 3.- Le titre de l'article 9 du règlement général de la Commune du Locle du 16 avril 2008 (Exercice du droit) est modifié (complété) comme suit :
- Art. 9.- Exercice du droit d'initiative**
- Art. 4.- Le titre de l'article 10 du règlement général de la Commune du Locle du 16 avril 2008 (Renvoi) est modifié (complété) comme suit :
- Art. 10.- Renvoi (dispositions sur l'initiative)**
- Art. 5.- Le titre de l'article 11 du règlement général de la Commune du Locle du 16 avril 2008 (Droit de référendum, [a] principe et objet) est modifié (raccourci) comme suit :
- Art. 11.- Droit de référendum**
- Art. 6.- Le titre de l'article 13 du règlement général de la Commune du Locle du 16 avril 2008 (Délai) est modifié (complété) comme suit :
- Art. 13.- Délai de référendum**
- Art. 7.- Le titre de l'article 14 du règlement général de la Commune du Locle du 16 avril 2008 (Renvoi) est modifié (complété) comme suit :
- Art. 14.- Renvoi (dispositions sur le référendum)**
- Art. 8.- A l'article 17 du règlement général de la Commune du Locle du 16 avril 2008 (Incompatibilités absolues), le titre de l'article, l'alinéa 2 et la liste des fonctions incompatibles avec le mandat de conseiller général sont modifiés comme suit :

Art. 17.- Incompatibilités absolues

...

² Les membres du Conseil d'Etat et le chancelier d'Etat ne peuvent faire partie du Conseil communal ni du Conseil général. Les employés communaux, à l'exception du corps enseignant, ne peuvent faire partie du Conseil communal.

...

⁴ Ci-joint, la liste des fonctions incompatibles avec le mandat de conseiller général :

- chancelier ;
- personnel de la chancellerie ;
- secrétaire du dicastère de l'instruction publique ;
- secrétaire du dicastère de l'urbanisme ;
- chef du service des finances ;
- chef du service des ressources humaines ;
- responsable de la caisse, facturation et du contentieux ;
- contrôleur interne ;
- architecte communal ;
- chef du service des affaires sociales ;
- gérant des bâtiments ;
- responsable informatique ;
- coordinateur de sécurité publique ;
- chef du service de voirie-garage ;
- adjoint au chef de la voirie ;
- chef du service des forêts ;
- chargé de promotion et de communication ;
- responsable de la comptabilité.

Art. 9.-

Un titre à l'article 18 du règlement général de la Commune du Locle du 16 avril 2008 est ajouté comme suit :

Art. 18.- Incompatibilités et récusation

Art. 10.-

Les lettres b) et f) de l'article 27 alinéa 1 du règlement général de la Commune du Locle du 16 avril 2008 (Elections) sont modifiées et il est ajouté une lettre g) ainsi qu'un alinéa 3 comme suit :

Art. 27.- Elections

¹ Au début de chaque législature, le Conseil général élit pour 4 ans au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés :

- a) la commission de désignation des rues de 5 membres issus du Conseil général ;
- b) le Conseil de Fondation Bellevue 40 de 11 membres avec proposition de l'organe de révision des comptes selon les modalités prévues par ses statuts ;
- c) les membres des Conseils des syndicats intercommunaux ;
- d) la commission financière de 11 membres issus du Conseil général ;
- e) la commission intercommunale Le Locle – La Chaux-de-Fonds de 6 membres issus du Conseil général ;
- f) 10 membres au Conseil d'établissement scolaire (dont au moins un membre issu du Conseil général par parti représenté) ;
- g) la commission des naturalisations et des agrégations de 5 membres.

² ...

³ Pour chaque commission, le Conseil général élit également un membre suppléant par parti représenté au sein de cette commission.

⁴ ...

Art. 11.-

La lettre f) de l'article 28 du règlement général de la Commune du Locle du 16 avril 2008 (Attributions) est modifiée comme suit :

Art. 28.- Attributions

Le Conseil général a les attributions suivantes :

...

- f) il délibère et vote sur toutes propositions qui lui sont faites et qui se rapportent :
 - aux impositions communales ;
 - aux traitements des employés communaux ;

...

- Art. 12.- Un alinéa 2 à l'article 40 du règlement général de la Commune du Locle du 16 avril 2008 (Question) est ajouté comme suit :
- Art. 40.- Question**
- ¹ Tout membre du Conseil général a le droit de poser par écrit une question au Conseil communal.
- ² La question doit être déposée par écrit à la chancellerie au moins une semaine avant la séance pour être inscrite à l'ordre du jour.
- ³ ...
- Art. 13.- Les lettres a), c), f) et l'alinéa 2 de l'article 59 du règlement général de la Commune du Locle du 16 avril 2008 (Nominations) sont modifiés comme suit :
- Art. 59.- Nominations**
- ¹ Au début de chaque législature, le Conseil communal procède aux nominations suivantes:
- a) Commissions consultatives
- commission de la bibliothèque de la ville et de la bibliothèque des jeunes ;
 - commission de circulation ;
 - commission de police du feu ;
 - commission de salubrité publique ;
 - commission des énergies et de l'eau ;
 - commission des travaux publics ;
 - commission d'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de l'environnement et de l'efficacité énergétique des bâtiments ;
 - commission des sports ;
 - commission relative aux questions économiques ;
 - commission intercommunale d'aménagement du territoire Le Locle – La Chaux-de-Fonds ;
 - Conseil d'établissement scolaire.
- b) ...
- c) délégués au sein de diverses institutions dans lesquelles le Conseil communal représente la Commune :
- Conseil de Fondation Bellevue 40 ;
- d) ...
- e) ...
- f) [Abrogé]
- g) ...
- ² Le Conseil communal peut procéder également en tout temps à la nomination de toute commission dont le besoin se fait sentir.
- Art. 14.- L'alinéa 1 de l'article 60 du règlement général de la Commune du Locle du 16 avril 2008 (Personnel) est modifié comme suit :
- Art. 60.- Personnel**
- ¹ Le Conseil communal engage les employés et met fin à leurs rapports de service sur proposition du chef de dicastère dont ils dépendent, conformément au statut du personnel et à son règlement d'application.
- ² ...
- ³ ...
- Art. 15.- L'alinéa premier de l'article 71 du règlement général de la Commune du Locle du 16 avril 2008 (Constitution) est modifié comme suit :
- Art. 71.- Constitution**
- ¹ Lors de leur première séance, les membres des commissions communales sont convoqués par le Conseil communal qui y délègue son président ou le chef de dicastère concerné pour procéder à la constitution du bureau de la commission.
- ² ...
- Art. 16.- L'alinéa 3 de l'article 87 du règlement général de la Commune du Locle du 16 avril 2008 (Comptabilité) est modifié comme suit :
- Art. 87.- Comptabilité**
- ¹ ...
- ² ...
- ³ Le Conseil communal peut déléguer cette compétence à un employé pour un montant déterminé.

- Art. 17.- L'article 89 du règlement général de la Commune du Locle du 16 avril 2008 (Marché public) est modifié comme suit :
Art. 89.- Marché public
Le Conseil communal est tenu de respecter les marchés publics de construction, de fournitures et de services des communes, régis par la loi cantonale sur les marchés publics (LCMP) du 23 mars 1999.
- Art. 18.- L'article 92 du règlement général de la Commune du Locle du 16 avril 2008 (Droits et devoirs) est modifié comme suit :
Art. 92.- Droits et devoirs
Les droits et devoirs du personnel sont définis par le statut du personnel de la Ville du Locle, approuvé par le Conseil général et son règlement d'application, du ressort du Conseil communal.
- Art. 19.- L'article 93 du règlement général de la Commune du Locle du 16 avril 2008 (Rémunération) est modifié comme suit :
Art. 93.- Rémunération
Le Conseil général fixe le traitement annuel minimal et maximal dans le statut du personnel. Le Conseil communal détermine la rémunération du personnel, son évolution, ainsi que les modalités de paiement, notamment par l'échelle des traitements.
- Art. 20.- L'alinéa 1 de l'article 44 du règlement général de la Commune du Locle du 16 avril 2008 (Amendements) est complété comme suit :
Art. 44.- Amendements
¹ ... Le Conseil communal a le droit de présenter des amendements.
- Art. 21.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Du 15 novembre

Crédit de Fr. 590'000.- pour la rénovation et la transformation des locaux de la police neuchâteloise sis à Grande-Rue 11-13

- Article premier.- Un crédit de **Fr. 590'000.-** est accordé au Conseil communal pour la rénovation et la transformation des locaux de la police neuchâteloise sis à Grande-Rue 11-13.
- Art. 2.- La dépense sera portée au compte 503.024.
- Art. 3.- Les modalités d'amortissement seront de 6% pour la part concernant les travaux d'entretien alors que les travaux liés à la plus-value ne seront pas amortis conformément aux dispositions légales en vigueur.
- Art. 4.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.
- Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Modification du prix de l'eau

- Article premier.- L'arrêté concernant le tarif de l'eau du Conseil général du 24 avril 2008 est modifié comme suit :
Article 5 : Le prix applicable à l'eau consommée est de CHF 3.50/m³.
- Art. 2.- Ce montant abroge celui défini dans l'arrêté du Conseil général du 24 avril 2008 et modifié le 30 avril 2010.
- Art.3.- La présente modification n'aura aucun impact sur le résultat du budget 2013 de la Ville du Locle, le domaine de l'eau étant un chapitre autofinancé.
- Art. 4.- Le présent arrêté entre en vigueur au 1^{er} janvier 2013.
- Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Du 13 décembre

Budget de l'exercice 2013

<u>Article premier.-</u>	Est approuvé le budget de l'exercice 2013 qui comprend :
	a) le budget de fonctionnement qui se présente en résumé comme suit :
	Charges Fr. 78'315'875.-
	Revenus Fr. 79'661'690.-
	Excédent de revenus Fr. 1'345'815.-
	b) le budget des investissements qui se présente en résumé comme suit :
	Dépenses sur crédits budgétaires Fr. 3'586'000.-
	Dépenses sur crédits déjà votés Fr. 3'200'000.-
	Dépenses sur crédits à demander Fr. 6'310'000.-
	Total des dépenses Fr. 13'096'000.-
	Recettes sur crédits budgétaires Fr. 25'000.-
	Recettes sur crédits déjà votés Fr. 725'000.-
	Recettes sur crédits à demander Fr. 442'000.-
	Total des recettes Fr. 1'192'000.-
	Total des investissements Fr. 11'904'000.-
	Prélèvements réserve mesures anticycliques et projets d'aggl. Fr. 1'608'427.-
	Total à amortir Fr. 10'295'573.-
	c) le budget des dépenses concernant le patrimoine financier :
	Dépenses sur crédits budgétaires Fr. 1'047'000.-
	Dépenses sur crédits à demander Fr. 6'000'000.-
	Total des dépenses du patrimoine financier Fr. 7'047'000.-
	Recettes sur crédits à demander Fr. 30'000.-
	Total des recettes du patrimoine financier Fr. 30'000.-
	Total des investissements du patrimoine financier Fr. 7'017'000.-

Art. 2.- Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur. Il sera transmis, avec un exemplaire du budget, au Service des communes.

Transactions immobilières dans le cadre du budget 2013

Article premier.- Tous les pouvoirs sont accordés au Conseil communal pour procéder aux transactions immobilières découlant de travaux effectués dans le cadre du budget pour l'exercice 2013.

Art. 2.- Le présent arrêté sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat.

Crédit d'investissements pour l'exercice 2013

Article premier.- Un crédit d'investissements de Fr. 4'633'000.- est accordé au Conseil communal pour l'exercice 2013.

Art. 2.- Tous les pouvoirs sont accordés au Conseil communal pour procéder aux transactions immobilières découlant des travaux effectués dans le cadre de ces investissements.

Art. 3.- Le présent arrêté est soumis au référendum facultatif.

Art. 4.- Le présent arrêté sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat.

Renouvellement ou conclusion des emprunts

Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à renouveler ou conclure des emprunts pour un montant global de Fr. 2'500'000.-, en une ou plusieurs tranches, aux meilleures conditions du jour, à des échéances et auprès des prêteurs de son choix afin de financer le budget 2013.

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

CRÉDITS EXTRABUDGÉTAIRES VOTÉS DURANT L'ANNÉ 2012

	Fr.	Fr.
Sports, loisirs		
Terrain de football synthétique stade des Jeanneret	1'955'000.—	
Assainissement installations électriques du camping	86'000.—	
Etude halles de sport de Beau-Site	70'000.—	
Etude infrastructures sportives du Communal	<u>70'000.—</u>	2'181'000.—
Routes, génie civil, terrains, mobilité		
Réfection rue du Foyer	860'000.—	
Réfection de la partie ouest de la rue de la Concorde	800'000.—	
Réfection chemin de la Butte	300'000.—	
Achat + démolition Côte 5 et réaménagement du terrain	110'000.—	
Ascenseur centre-ville / gare (complément)	<u>170'000.—</u>	2'240'000.—
STEP		
Remplacement collecteur Foyer	250'000.—	
Remplacement collecteur unitaire par séparatif Concorde	300'000.—	
Remplacement collecteur unitaire par séparatif Butte	115'000.—	
Travaux sur canalisations 2012	<u>400'000.—</u>	1'065'000.—
Immeubles		
Achat bâtiment Technicum 19 et réfection locaux	445'000.—	
Réfection toiture-terrasse collège Jehan-Droz	207'000.—	
Ascenseur + sanitaires M.-A.-Calame 6-10 (MBAL)	275'000.—	
Rénovation façades et parc extérieur Hôtel-de-Ville 3	345'000.—	
Rénovation locaux Grande-Rue 11-13 (police neuchâteloise)	<u>590'000.—</u>	1'862'000.—
Service de l'eau		
Remplacement conduites eau – grands chantiers 2012	<u>504'000.—</u>	<u>504'000.—</u>
TOTAL		<u>7'852'000.—</u>

BUREAU PROMOTIONNEL ET CULTUREL

Synthèse et commentaires

L'année 2012 est certainement à marquer d'une pierre blanche. Le bureau promotionnel a été fortement mis à contribution pour une multitude de nouveautés.

Le début de l'année voyait le lancement de nos fameuses "Boules d'Amour" dans le cadre du "Locle, Capitale mondiale de la St-Valentin". Un succès immédiat avec la présence le 14 février de la RTS. Soirée contes de la St-Valentin au Château des Monts, concours de la plus belle vitrine, Château des Monts éclairé en rouge sont venus compléter les manifestations 2012 liées à cette autoproclamation.

Le 14 février, c'est également la sortie du tome 3 de notre concept promotionnel "Vivre Le Locle en BD" avec la parution de la BD "Coup de foudre au Locle". 3600 exemplaires qui viennent s'ajouter aux 2 premiers tomes en rappelant que "Bienvenue au Locle" est épuisé.

Le printemps 2012 voyait la présentation de notre nouveau film promotionnel "Dessine-moi une ville". L'originalité de ce film réside dans le fait qu'il voit la participation d'un dessinateur professionnel, Mibé, ainsi que des acteurs de la troupe théâtrale "Comœdia". L'histoire de la ville du Locle présentée avec de magnifiques images et avec un commentaire en français, allemand et anglais.

Jeudi 14 juin, la Mère Commune se met à "L'Heure du secret" avec la présentation en avant-première au Casino-Théâtre de la série TV tournée au Locle et qui sera diffusée tout l'été sur la chaîne de la RTS. Un joli succès avec la présence de plusieurs acteurs de la série. Le coffret DVD est en vente au secrétariat du bureau promotionnel depuis le mois de novembre.

Travail de longue haleine, le nouveau site de la Ville du Locle est mis en ligne en septembre. Original de par sa séparation en deux ½ sites (administration et promotion), il regroupe des centaines de photos. Toutes les informations utiles sont ainsi mises à disposition de façon claire et précise. Il met la part belle sur la promotion de la ville avec également une large place pour les manifestations locloises, signe du dynamisme de nos sociétés locales. La mise en place de ce nouveau site a été réalisée par une entreprise de la place ainsi que par le bureau promotionnel.

A noter enfin que le Trait d'union présente un nouveau visage depuis l'automne 2012. Sans oublier bien entendu le suivi de toutes les infrastructures mises en place par le bureau promotionnel et culturel.



FINANCES

Introduction

Le service des finances est organisé en différents « domaines » : le domaine de la comptabilité et celui de la caisse communale, facturation et contentieux, localisés au rez-de-chaussée de Technicum 21, et le domaine informatique au deuxième étage du même bâtiment. L'effectif du service des finances comprend 10 personnes occupées pour un total de 8,9 équivalent plein temps (EPT) au 1^{er} janvier 2013. A la suite de la réorganisation du service en 2011 et de l'augmentation du volume des tâches, notamment avec la centralisation de la gestion des assurances au service des finances, un poste à 80% de contrôleur interne / employé à la comptabilité est venu étoffer l'effectif du service en 2012.

Dans le détail, l'effectif du service des finances au 1^{er} janvier 2013 en équivalent plein temps est le suivant :

Comptabilité, y.c. assurance, contrôle interne et chef service	4.4
Caisse, facturation, contributions et contentieux	2.5
Informatique	2.0
TOTAL	8.9

De plus, deux apprentis sont accueillis dans le service durant l'année.

Procédure de consultation

Si aucun dysfonctionnement important n'était intervenu jusqu'à ce jour, il apparaissait nécessaire de mettre en place une procédure garantissant que les rapports destinés au Conseil général fassent l'objet d'une analyse plus approfondie d'un point de vue financier. Ceci est d'autant plus marqué pour les domaines touchés par des taxes causales, où des « erreurs » peuvent avoir des conséquences financières importantes, que cela soit pour la Ville du Locle ou le citoyen.

Pour ce faire, une procédure de consultation des rapports destinés au Conseil général a été mise en place en collaboration avec la chancellerie. Cette procédure implique que les rapports doivent être systématiquement transmis à la chancellerie et au service des finances avant l'envoi au Conseil communal, ainsi que, selon les objets traités, à d'autres services potentiellement concernés (voirie, sécurité publique, etc.).

Pour la partie financière, cela signifie d'une part de prendre le temps d'évaluer les éléments financiers des rapports soumis au législatif et de proposer d'éventuelles corrections au service concerné, et d'autre part d'intégrer de manière systématique un paragraphe résumant toutes les incidences financières sur une période de cinq ans.

Assurances

Dès le 1^{er} janvier 2012, l'ensemble du portefeuille d'assurance de la ville du Locle est suivi par un courtier en assurances dans l'optique de bénéficier d'une approche professionnelle dans un domaine toujours plus complexe, en particuliers au chapitre des procédures de marchés publics. En corollaire, la gestion administrative des assurances, hormis la LAA, a été reprise par le service des finances afin d'avoir une vision globale des couvertures d'assurance et de garantir le lien avec le courtier.

L'année 2012 a été consacrée tout d'abord à la mise en œuvre de l'inventaire des biens de toute la commune, par le biais d'un formulaire mis en place à cette occasion. Les services ont disposé d'un peu plus d'un mois pour remplir les inventaires par lieux de risques (= adresse). Le travail s'est révélé assez ardu, d'autant plus qu'aucun inventaire complet et systématique de ce type n'avait été mené depuis un certain temps, mais l'effort a porté ses fruits en pouvant compter sur la très bonne collaboration des services. Une fois les différents inventaires retournés, le service des finances s'est

chargé d'en établir des documents résumés par type de branche d'assurance (chose, technique, bâtiments notamment) et de les transmettre pour analyse à notre courtier avant les vacances d'été.

Une première décision prise par le Conseil communal à la suite de cet inventaire a été d'adapter le montant des couvertures d'assurance bâtiment à la réalité. Une deuxième décision a consisté à adopter une couverture d'assurance contre la perte de revenu locatif durant douze mois en cas de sinistre sur un de nos immeubles locatifs (par exemple suite à un incendie).

Pour le reste, l'analyse des couvertures se poursuit notamment pour ce qui concerne l'équipement technique (STEP, Actiflo, piscine-patinoire), l'assurance des véhicules communaux (actuellement en auto-assurance), les trois musées de notre ville (regroupement de polices) et les autres divers biens courants (mise à jour des valeurs d'assurance et regroupement des polices).

Pour l'année 2012, les montants liés aux sinistres par branches sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Types d'assurance	Nb sinistres	Montants perçus	Franchises payées	Couverture d'assurance nette
RC	1	Prétention non justifiée du demandeur		
Choses	12	14'529.40	3'200.00	11'329.40
Bâtiments	2	3'049.00	1'000.00	3'031.00
Flotte véhicules	1	7'393.10	500.00	6'893.10
TOTAL	16	24'971.50	4'700.00	20'271.50

Nouveau modèle comptable harmonisé MCH2

Aujourd'hui, les collectivités sont confrontées à de nouveaux défis tant en matière de gestion qu'en matière de communication des informations financières. Le modèle comptable harmonisé MCH1, élaboré il y a plus de 30 ans, ne permet plus de traiter une organisation et des opérations de plus en plus complexes et ne répond plus aux exigences de transparence demandées actuellement. Pour satisfaire à ces nouvelles exigences et dans une perspective de réforme interne, la Confédération a adopté dès 2007 un nouveau modèle comptable (NMC).

Profitant de ce nouvel élan, tous les cantons et les communes ont adopté ou sont en train d'adopter un nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2). Pour leur part, les communes et le canton de Neuchâtel ont choisi de se différencier des autres régions par leur volonté d'élaborer un projet commun. Ce projet a été lancé en octobre 2010 par le canton, avec l'engagement d'un chef de projet MCH2, dont le rôle est de piloter et coordonner cette réforme.

Le but principal du MCH2 est d'harmoniser la présentation des comptes communaux et cantonaux de manière à :

- faciliter la coordination en matière de politique budgétaire ;
- rendre comparables les données statistiques destinées à la péréquation financière ;
- améliorer la transparence des comptes vis-à-vis des citoyens et faciliter la prise de décisions politiques ;
- améliorer la qualité de la statistique financière.

Le MCH2 vise également, autant que possible, à uniformiser la présentation des comptes des cantons avec le nouveau modèle comptable (NMC) de la Confédération. Il convient en outre d'ajouter que les divergences entre les normes internationales privées et les normes comptables actuellement en vigueur (MCH1) doivent être réduites. Le MCH2 veut ainsi permettre une information transparente en mettant en avant le principe de l'image fidèle et notamment en interdisant la constitution des réserves cachées ou des évaluations effectuées de façon arbitraire. À plus long terme, le MCH2 devrait ainsi permettre de répondre aux nouvelles exigences en matière de comptabilité publique (norme IPSAS) et de rapprocher encore la comptabilité publique de celle de l'économie privée.

Après une année 2011 consacrée aux travaux du sous-groupe de travail comptabilité, qui avait la tâche d'examiner la manière d'appliquer les recommandations formulées par le manuel MCH2, l'année 2012 a permis de finaliser cette première étape et de « passer la main » au sous-groupe législation chargé de l'élaboration d'une nouvelle loi sur les finances. L'option retenue à ce jour est l'élaboration d'une loi sur les finances identique pour le canton et les communes, avec deux règlements d'application distincts. Un premier projet de cette loi sera vraisemblablement mis en consultation aux mois de mars-avril 2013, dans l'optique d'un traitement par le Grand-Conseil à la fin de l'année 2013 avec une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2014. En effet, selon le calendrier actuel, il est prévu que le MCH2 soit appliqué dès l'année comptable 2015, soit déjà au premier semestre 2014 pour l'élaboration du budget 2015.

Gestion de la dette

L'Etat de la dette au 1er janvier 2012 était de 107'638'990.- francs.

En 2012, deux emprunts sont arrivés à échéance et ont été remboursés pour un total de 15 millions de francs :

- 5 millions le 16.01.2012
Bayerische Landesbank à 4.36%
- 10 millions le 27.06.2012
Erste Europäische Pfandbrief und Kommunalkreditbank Aktiengesellschaft à 2.785%

A cela s'ajoutent encore divers amortissements d'emprunts (prêts LIM et UBS) pour un montant de 663'580.- francs en cours d'année, diminuant ainsi la dette d'autant.

En contrepartie, il a été nécessaire de refinancer une partie de ces remboursements en concluant un emprunt pour un montant de :

- 7 millions le 13.01.2012
Banque cantonale genevoise – 12 ans à 1.98%

Compte tenu de ces éléments, l'état de la dette au 31.12.2012 se monte à 98'975'410.- francs (107'638'990 – 15'000'000 – 663'580 + 7'000'000), soit un désendettement de 8'663'580.- francs. Le taux moyen de la dette en 2012 se monte à 2,65%.

La diminution importante du niveau de la dette s'explique principalement par le remboursement par Viteos d'une partie de sa dette en 2012 à hauteur de 6'987'000.- francs, selon les conditions du contrat de prêt. Compte tenu de ce montant, le solde du prêt Viteos au 31.12.2012 est de 17'354'500.- francs et il fera l'objet de remboursements échelonnés jusqu'en 2016 (4 millions en 2013, 1,35 million en 2014, 5 millions en 2015 et 7 millions en 2016) tenant compte de nos propres échéances de remboursements d'emprunts.

De manière générale, nous pouvons relever que les conditions d'emprunts ont été encore très favorables durant l'année 2012, avec des taux d'intérêt pratiqués toujours très bas. Cependant, la tendance constatée en début 2013 au moment de la rédaction de ce texte laisse entrevoir une hausse marquée des taux pratiqués sur le long terme.

Bureau de la comptabilité

Généralités

Le bureau de la comptabilité regroupe l'ensemble de l'activité comptable de l'administration communale. La gérance communale et les services sociaux possèdent des comptabilités décentralisées.

Tâches principales de la comptabilité

La comptabilité dépend administrativement et fonctionnellement du service des finances. Elle exerce ses activités en toute indépendance et applique les principes généraux reconnus en matière de gestion comptable.

- Tenue des comptes pour l'ensemble de la Ville et de comptabilités annexes ;
- Elaboration des travaux liés au bouclage des comptes et des budgets ;
- Elaboration des rapports des comptes et budgets ;
- Suivi des investissements ;
- Etudes, analyses et rapports financiers divers ;
- Gestion et saisie des fournisseurs pour l'ensemble de la Ville ;
- Calcul des prix de revient ;
- Suivi et formation des apprentis ;
- Etablissement de diverses demandes de subventions ;
- Suivi de la mise à jour du logiciel comptable.

Tâches principales du contrôleur financier

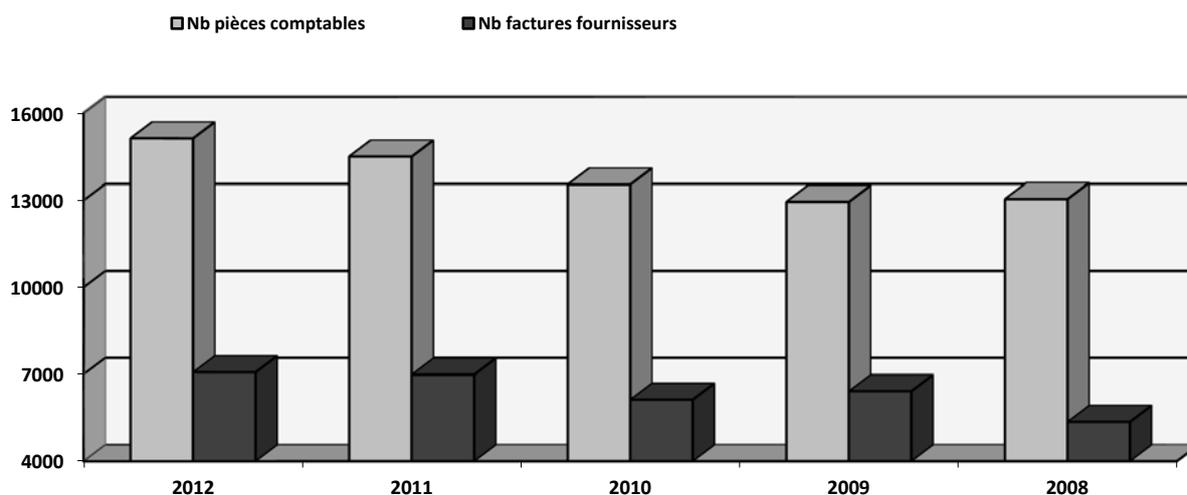
Le contrôle financier dépend administrativement du service des finances. Il est fonctionnellement subordonné au Conseil communal. Il exerce ses activités en toute indépendance et applique les principes généraux reconnus en matière de révision comptable et d'examen du contrôle interne.

Le contrôle financier consiste à :

- Etre l'organe de contrôle de la Commune pour les domaines comptables et financiers ;
- Conseiller les services dans les domaines comptables et financiers ;
- Vérifier le respect des procédures mises en place par le Conseil communal pour les aspects financiers ;
- Assurer que les comptes respectent les lois et règlements en vigueur, ainsi que les principes comptables ;
- Contrôler et répertorier divers fonds et caisses appartenant à la Commune ;
- Uniformiser les imputations comptables ;
- Etablir et distribuer des états financiers ;
- Collaborer avec l'organe de révision.

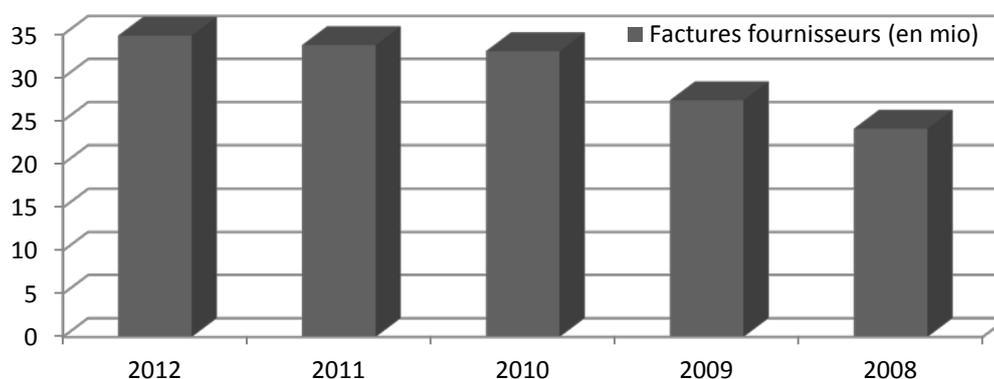
La comptabilité en chiffres – pièces comptables

Nombre de pièces comptables	2012	2011	2010	2009	2008
Comptabilité générale	*15'120	14'492	13'532	12'940	13'035
Dont des factures fournisseurs	7'059	6'978	6125	6415	5'358
Evolution en % de l'année précédente du nombre de pièces comptables	+4.4%	+7.1%	+4.5%	-0.7%	+2.6%
*chiffre arrêté le 01.02.2013					



La comptabilité en chiffres – paiements fournisseurs

	2012	2011	2010	2009	2008
Factures fournisseurs (en mio)	34.9	33.8	33.1	27.4	24.1



Explication des évolutions

La principale raison de l'augmentation des pièces comptables et des factures fournisseurs est due à l'accroissement des investissements, la centralisation de certaines comptabilités (ex : écoles, suite au rapport de la réserve obligatoire) ainsi qu'à l'intégration de certains nouveaux services (ex : moulins souterrains du Col-des-Roches).

Les paiements des factures fournisseurs sont hebdomadaires (le jeudi). Ils comprennent toutes les factures qui concernent tant les comptes de fonctionnement que le compte des investissements de l'ensemble des services communaux.

Contrôle financier

Contrôle du service de l'aide sociale

Conformément à la deuxième partie du mandat confié à la fiduciaire Leitenberg par le Conseil communal (1^{ère} partie : révision des comptes, 2^{ème} partie : contrôle du fonctionnement interne d'un service), il a été opté de procéder cette année au contrôle du Service de l'aide sociale. Par conséquent courant novembre 2012 la contrôlease interne de la ville ainsi qu'un représentant de la fiduciaire se

sont rendus dans le service de l'aide sociale dans le but d'observer le fonctionnement global et financier du service et d'y apporter s'il y a lieu quelques suggestions ou d'éventuelles améliorations. Pour cela une présentation générale du fonctionnement a été effectuée par la cheffe de service et complétée par la comptable sur le plan financier.

Nous précisons toutefois que le contrôle interne mené n'a pas du tout porté sur le respect des normes et des procédures d'attribution des aides individuelles. Cette tâche incombe au canton et ne relève pas d'une compétence communale.

Les points suivants ont été traités :

1. Organisation du service en général
2. Révision des comptes (bilan et fonctionnement)
3. Contrôle de caisse
4. Contrôle des processus de travail

Le rapport du contrôle interne avec d'éventuelles recommandations sera transmis au Conseil communal au début de l'année 2013.

Projets particuliers ou information

Révision des taux d'amortissement

En date du 13 juin 2012, le Conseil d'Etat a adopté l'arrêté portant sur la modification du règlement sur les finances et la comptabilité des communes (RFC) et plus particulièrement les articles 60 et 63 relatifs aux modalités d'amortissements des infrastructures des services industriels et des immeubles du patrimoine financier.

Pour les infrastructures des services industriels, les taux ne correspondaient plus à la durée d'utilisation des infrastructures et conduisaient à fausser les bilans des communes. De ce fait, un nouveau décret a fixé les taux d'amortissement. Dans le domaine des immeubles bâtis du patrimoine financier, la modification entendait ne plus exiger des communes qu'elles amortissent ces immeubles jusqu'à concurrence de la valeur cadastrale lorsqu'il existe des indices probants que la valeur vénale de ces immeubles est supérieure à la valeur cadastrale.

Par conséquent, en application de ces dispositions, le service des finances de notre ville en collaboration avec les services des domaines concernés (Gérance communale et Viteos SA) a passé en revue les investissements des cinq dernières années (2007 à 2011) comme le stipule le règlement afin de déterminer les nouveaux taux applicables.

En conclusion, les incidences financières pour la ville sont les suivantes :

Service des eaux :

- Diminution de la charge d'amortissement de Fr. 50'000.- environ pour 2012 et de Fr. 60'000.- dès 2013 et suivantes. Ces effets ont été intégrés dans l'analyse de la diminution du prix de l'eau dès le 1^{er} janvier 2013.

Patrimoine financier :

- Diminution de la charge d'amortissement de Fr. 9'200.- environ dès 2012 et suivantes.

Evaluation probables des comptes

Le service des finances a quelque peu changé sa méthode d'évaluation des comptes dès 2012, en s'appuyant sur la collaboration de l'ensemble des services communaux.

Pour mémoire, auparavant seul le service des finances évaluait les comptes. Il tenait principalement compte des variations liées aux impôts. Or, courant juillet 2012, un courriel a été envoyé à l'ensemble des responsables des comptes. Ce message contenait quelques directives nécessaires à la réalisation de cette tâche, ainsi qu'un fichier Excel totalement automatisé.

Les responsables ont dû procéder à une évaluation probable de leurs comptes en estimant les charges et revenus prévisibles de leur service jusqu'au 31 décembre 2012. Pour cela, un état de leurs comptes au 16 juillet 2012, le budget 2012 et les comptes 2011 leur avaient été préparés. Les prévisions concernant les rubriques salaires, amortissements et imputations internes ont été complétées par les services des finances et des ressources humaines.

De manière générale, cette nouvelle méthode d'évaluation probable des comptes est positive. En effet, hormis les natures liées aux impôts, cette procédure a permis de mettre en évidence d'autres variations en faisant appel à la collaboration des différents services communaux, d'où la nécessité de poursuivre dans cette voie les années prochaines pour la bonne marche et la maîtrise des finances de la ville du Locle.

Prix de revient par élève du cercle scolaire

A la suite de la décision du peuple neuchâtelois d'adhérer à l'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (concordat HarmoS) et l'adoption du Conseil général du Locle du 8 mai 2012 du rapport concernant la création du cercle scolaire, différentes procédures ont été mises en place. En effet, sur la base de la convention entre la ville du Locle et les communes de la Brévine, de la Chaux-du-Milieu, du Cerneux-Péquignot, des Brenets et des Ponts-de-Martel relative à la détermination des contributions communales en matière d'enseignement, une nouvelle méthode de calcul a été mise en place par le service des finances de la ville du Locle. Ainsi, un tableau de bord a été élaboré permettant de déterminer la contribution annuelle correspondant aux frais effectifs de l'enseignement reçu par chaque élève, conformément à l'art. 60 de la Loi sur l'organisation scolaire.

De plus, profitant de cette occasion, le Conseil communal a décidé de tenir compte du principe d'échéance et ainsi de comptabiliser uniquement les cinq mois (août à décembre) de la facturation des écolages de l'année scolaire 2012-2013. En Auparavant la totalité de l'année scolaire en cours (exemple 2012-2013) était comptabilisée dans les comptes 2012. En application de ce principe, pour 2012, la ville du Locle doit enregistrer un manque à gagner de plus de Fr. 300'0000.-.

En conclusion, ce travail a permis de remettre à jours le fond et la forme de la contribution des communes aux frais d'écolages tout en appliquant la réglementation du cercle scolaire du Locle.

Contrôle TVA

Le service des finances, par l'intermédiaire du bureau de la comptabilité, a été examiné par un expert fiscal de la division principale de la taxe sur la valeur ajoutée.

La TVA est perçue selon le système de l'auto-taxation. Par conséquent, l'article 78 de la loi fédérale régissant la taxe sur la valeur ajoutée (LTVA) confère à l'administration fédérale des contributions (AFC) le droit d'effectuer des contrôles. Ces contrôles contribuent à l'égalité de traitement des contribuables au sens du droit et servent aussi d'orientation sur l'application correcte des dispositions fiscales et à la saisie appropriée des chiffres d'affaires et de l'impôt préalable.

Les domaines suivants ont été contrôlés :

1. Contrôle officiel Suisse des chronomètres BO-COSC
2. Garage
3. Gestion des déchets
4. Balisage, entretien et déneigement
5. Travaux de tiers
6. STEP – épuration des eaux
7. Piscine-patinoire
8. Service des forêts (prestations à des tiers)

L'examen a porté sur l'ensemble des montants déclarés dans nos décomptes périodiques ainsi que sur l'exactitude et l'état complet de notre comptabilité. Par ailleurs, la période contrôlée s'étendait du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2011. Ainsi, sur les 5 années, plus de Fr. 31'000'000.- de chiffre d'affaires a été contrôlé, pour un montant de TVA perçu de Fr. 1'500'000.-. Nous avons pu constater que, de manière générale, le processus de la facturation à l'imposition de la TVA était positif. En effet, seuls quelques Fr. 18'000.- ont été rattrapés.

Caisse, facturation, contributions et contentieux

Caisse :

La caisse communale exécute des travaux divers en relation, non seulement avec les finances mais aussi avec une large gamme de renseignements qu'ils soient fiscaux, liés à la facturation ou encore d'ordre général sur la vie de la commune et ses règlements.

Parmi les tâches les plus récurrentes on trouve :

1. Gestion de toute la facturation des services communaux
2. Vente de billets de trains à prix réduit (Flexicard)
3. Gestion des comptes bancaires et postaux
4. Gestion des impôts, déclarations, encaissements et écritures liés à l'Etat
5. Gestion des débiteurs et du contentieux général

Facturation et contentieux :

Au niveau de la facturation et du suivi, voici l'évolution sur les 5 dernières années :

	2012	2011	2010	2009	2008
Nombre de factures traitées	14'590	11'316	10'465	10'662	10'365
% augmentation	+28.93	+8.13	-1.85	+2.86	+0.85
Nombre de rappels	1813	1714	1708	1902	1919
Nombre d'arrangements	230	156	126	348	336
Nombre de poursuites engagées	597	638	651	638	656

Dans ces chiffres ne sont pas comptées les factures envoyées à l'étranger (forêt et Etat civil). Dès 2012, le nombre de factures traitées a augmenté considérablement car tous les émoluments relevant de l'Etat civil et des activités scolaires (camp divers, économie familiale, etc.) sont encaissés sur facture, ce qui représente environ 3'000 factures en plus.

Les actes de défaut de biens sont toujours négociés par une entreprise spécialisée dans le recouvrement de ce type de dette ce qui, pour la commune, représente une recette de 60% de chaque acte de défaut de biens qui a fait l'objet d'un recouvrement.

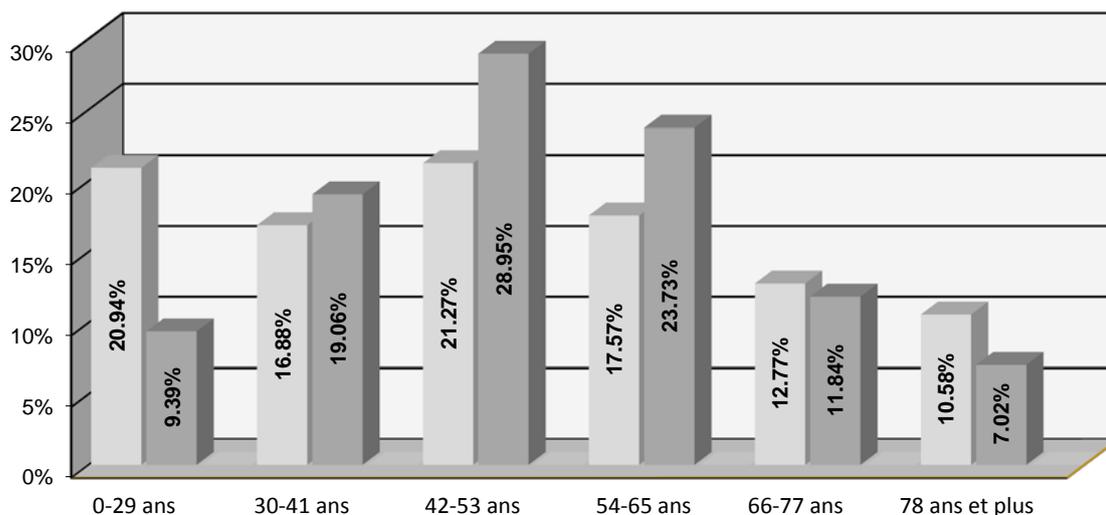
Impôts :

Considérations générales

Le coefficient communal est passé de 68 à 64 au 1^{er} janvier 2011. La proportion de contribuables taxés au boucllement de l'exercice 2011 est de 87.14 % pour notre commune. Il faut toutefois noter que dans ce chiffre sont incluses 184 taxations d'office (contribuables qui ne remplissent pas leur déclaration d'impôt); ce chiffre, en hausse légère mais constante, est inquiétant et nous laisse perplexes.

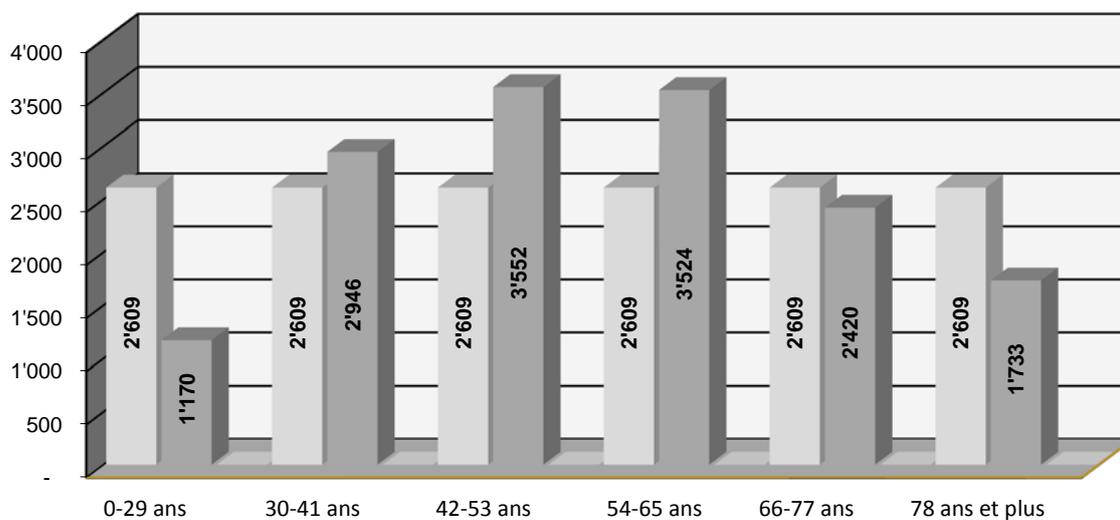
Ci-dessous deux graphiques montrant la répartition des contribuables par catégorie d'âge ainsi que l'impôt moyen par contribuable et par groupe d'âge. Il est à noter que ces chiffres ne reflètent que les personnes taxées, d'office ou non, la situation est arrêtée au 4 janvier 2013.

Répartition des contribuables par catégorie d'âge



Colonnes de gauche : Répartition des contribuables
 Colonnes de droite : Répartition du produit de l'impôt (revenu et fortune cumulés)

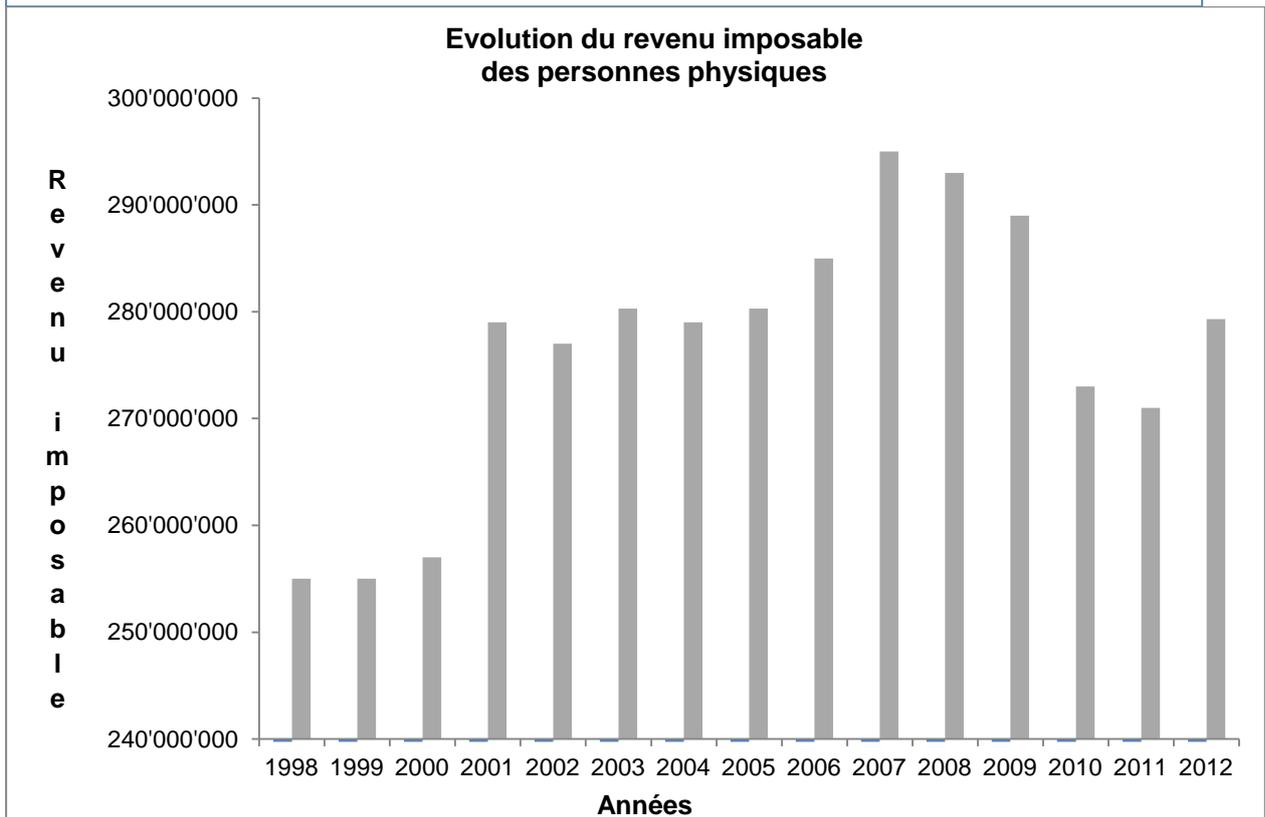
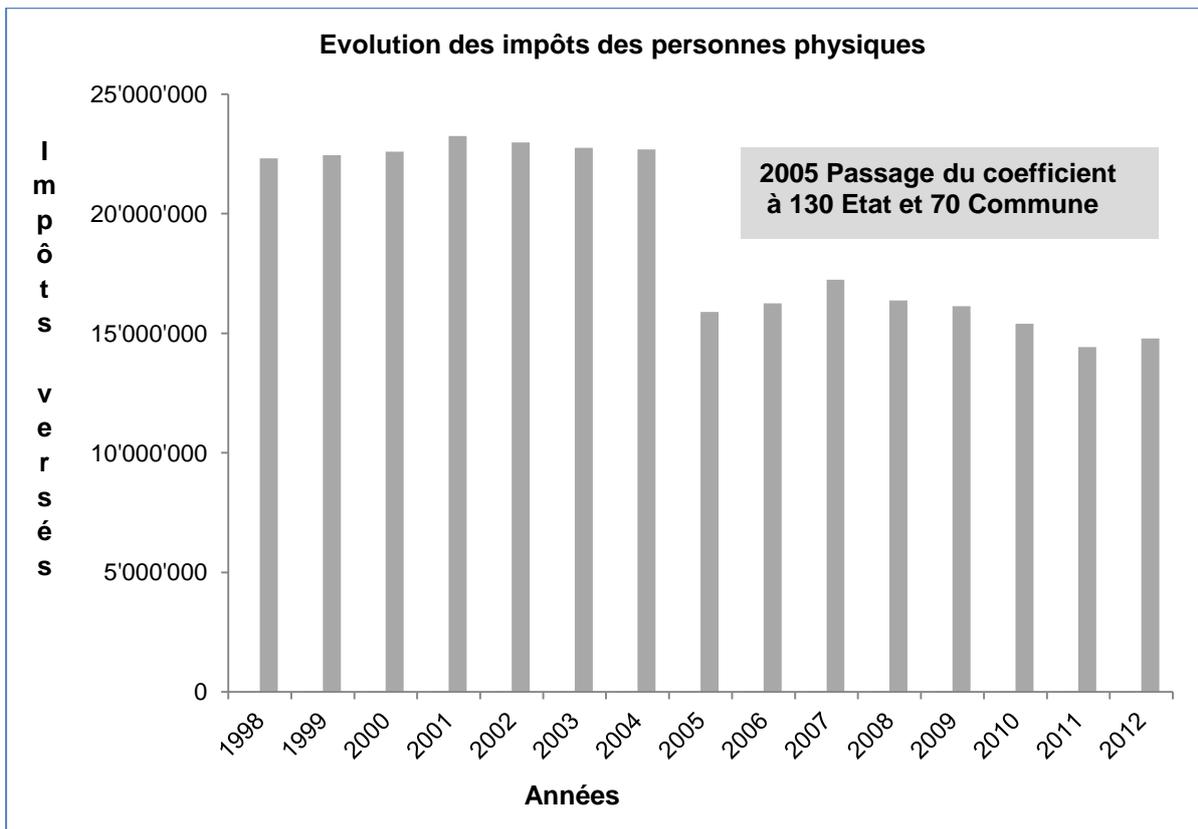
Impôt moyen par contribuable et par groupe d'âge

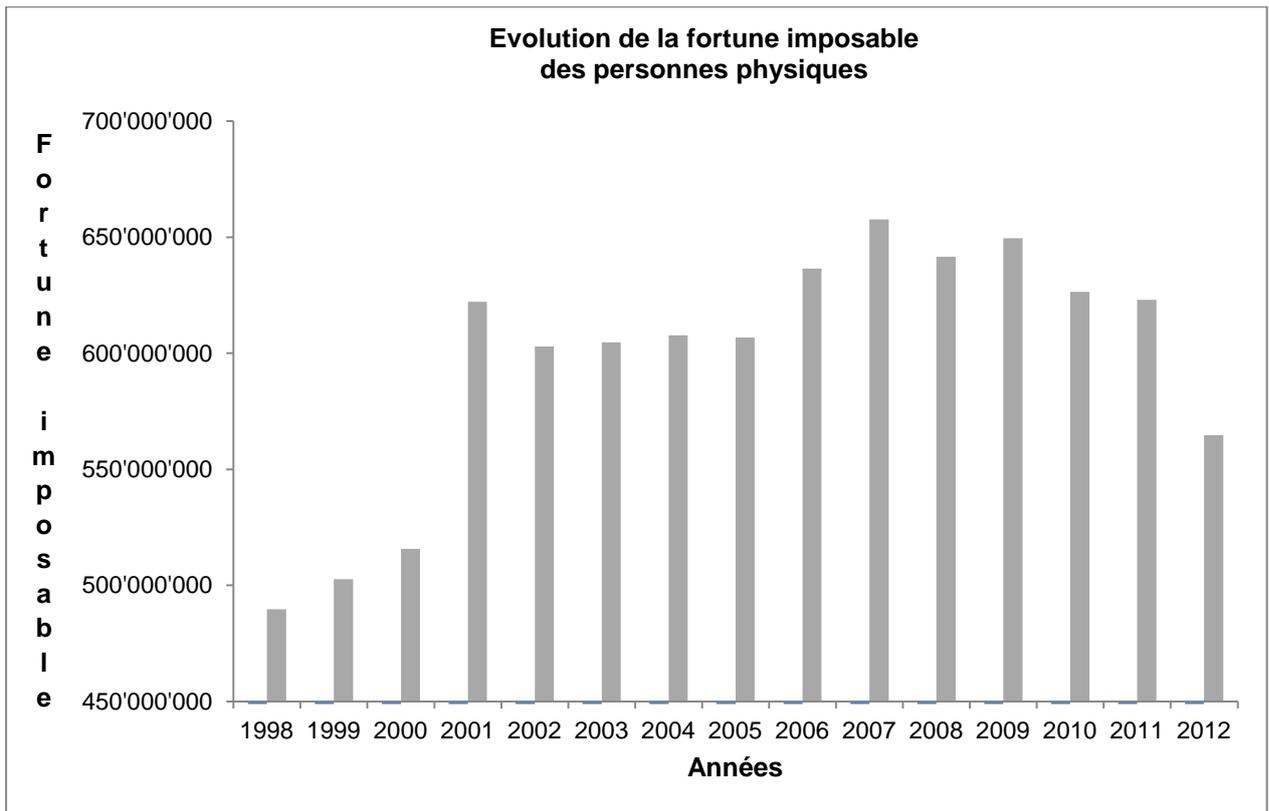
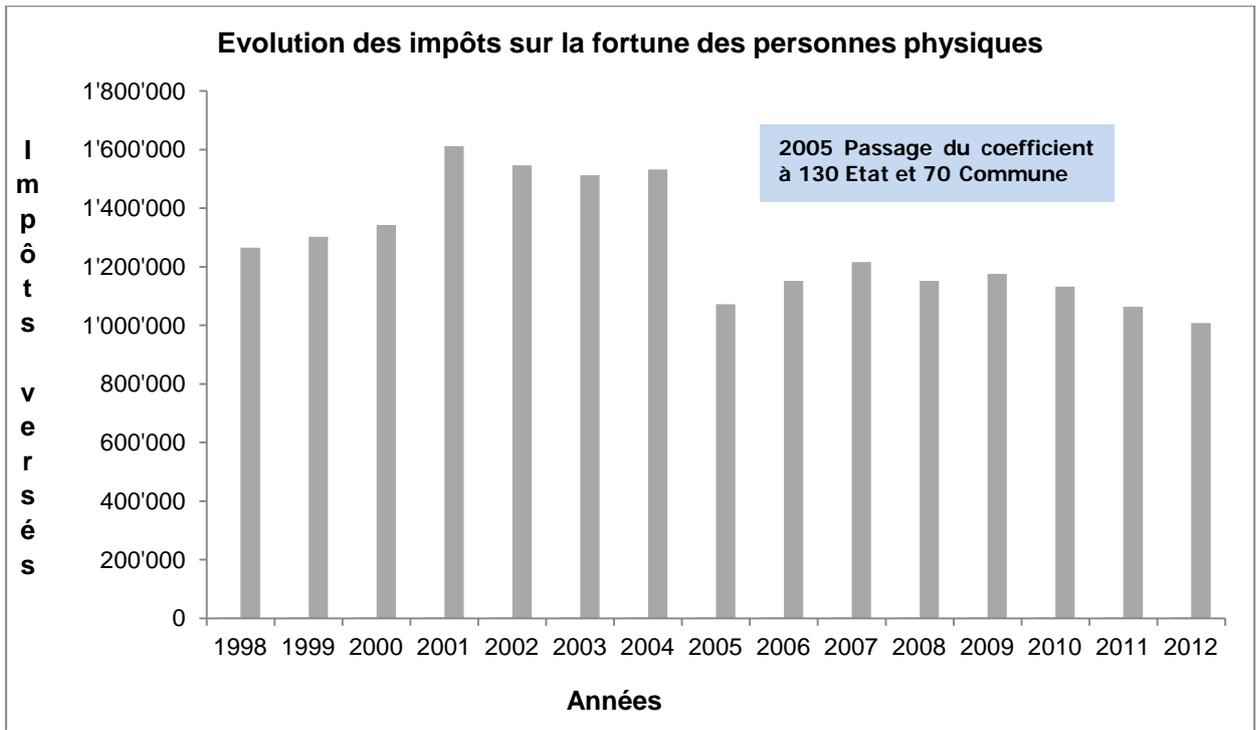


Colonnes de gauche : Impôt moyen par habitant (revenu et fortune cumulés)
 Colonnes de droite : Impôt moyen par groupe d'âge (revenu et fortune cumulés)

Personnes physiques

Nous vous donnons, ci-après, quelques statistiques sur l'évolution des revenus et fortunes imposables ainsi que celle de l'impôt payé pour ces deux catégories.





Quelques tableaux de renseignements généraux sur la fiscalité et les contribuables :

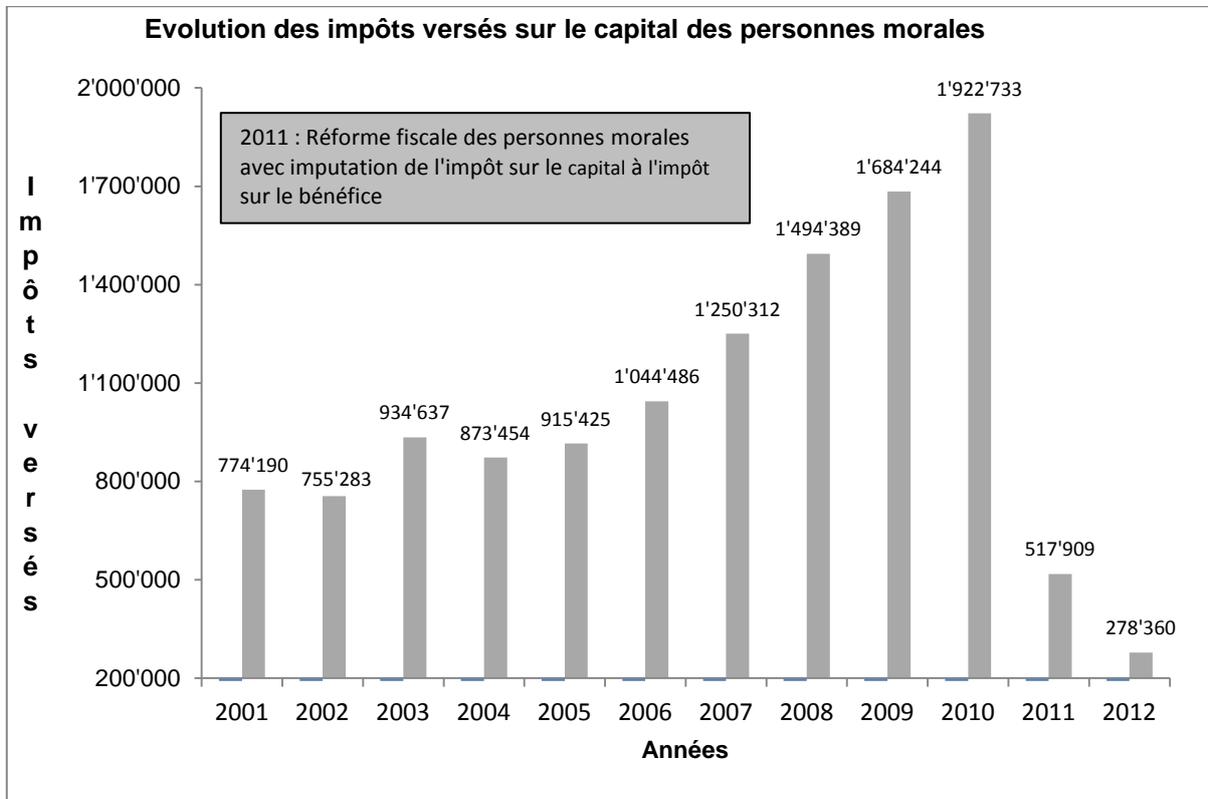
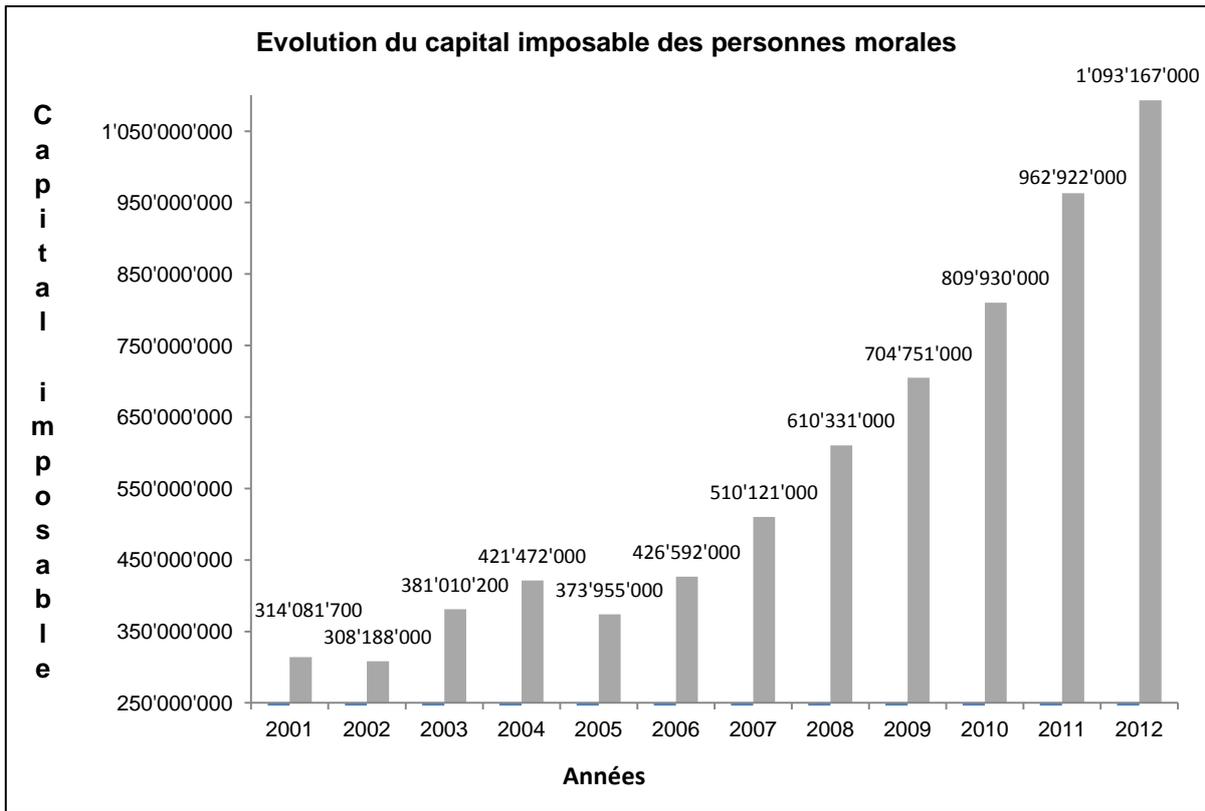
Impôt direct communal sur le revenu des personnes physiques – Taxations 2011

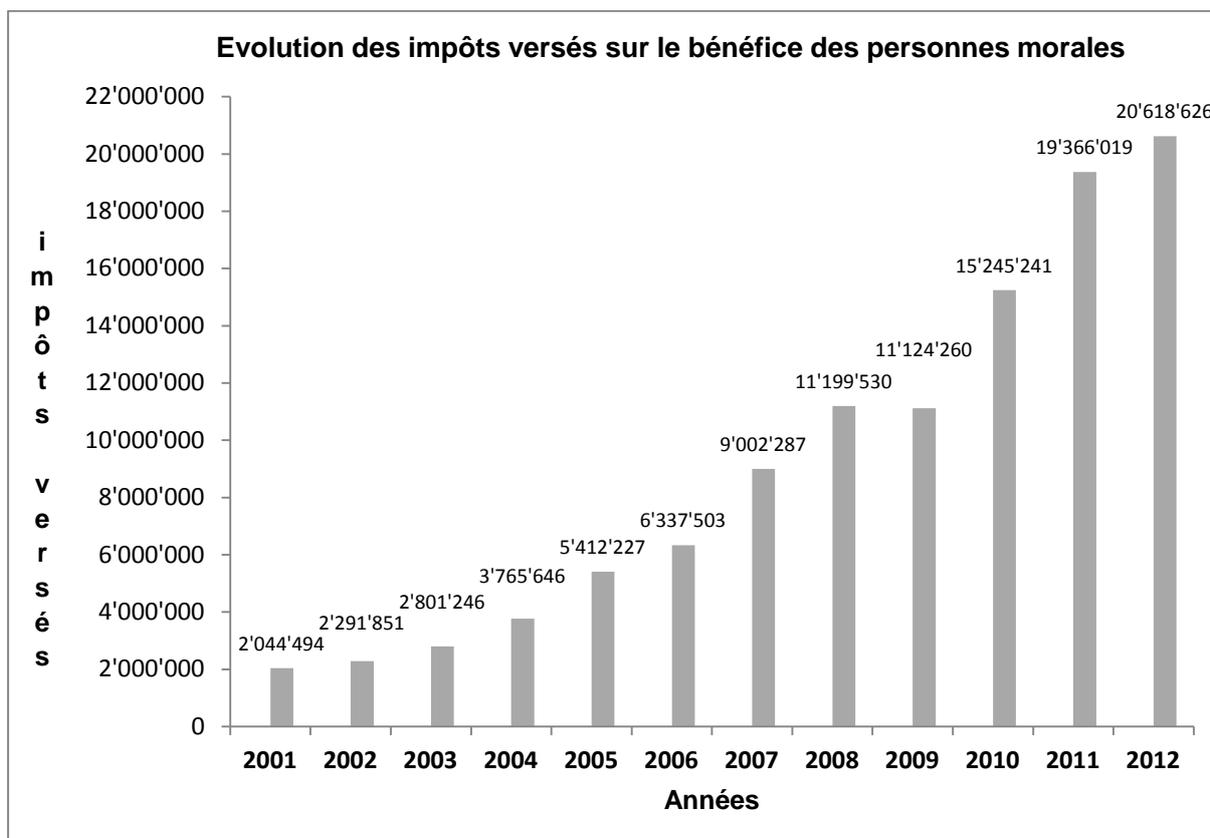
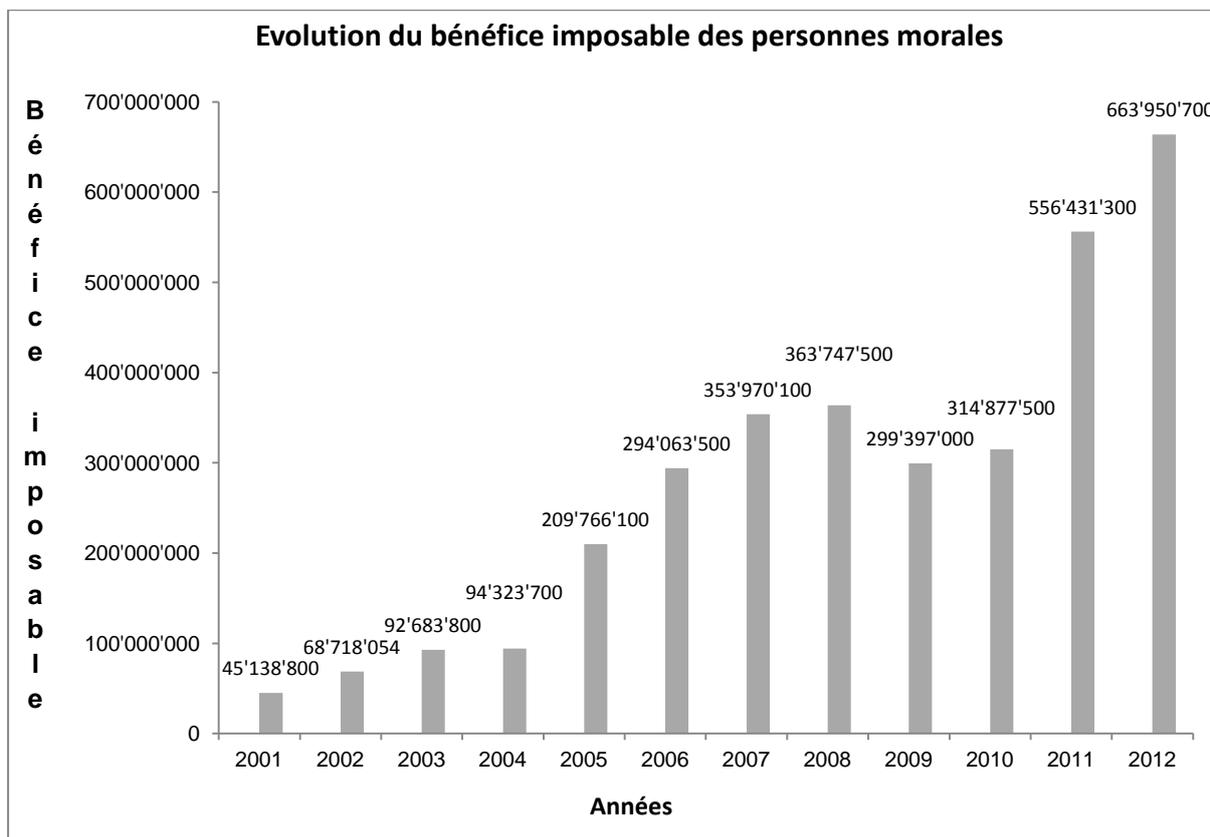
Catégorie revenu imposable	Libellé de la catégorie	Nombre de contribuables	Nombre de taxations répartition	Revenu imposable total	Revenu imposable répartition	Impôt dû total
99	0 - 99	774	126	41	216	0.50
2000	100 - 2000	133	52	145'431	51'199	1'631.40
4000	2100 - 4000	137	37	415'538	109'557	3'833.95
6000	4100 - 6000	134	25	661'321	122'425	7'931.55
8000	6100 - 8000	98	23	686'121	160'961	10'388.00
10000	8100 - 10000	97	24	874'154	215'796	13'861.75
12000	10100 - 12000	91	26	1'011'804	287'496	15'010.30
14000	12100 - 14000	91	14	1'184'484	182'008	22'362.05
16000	14100 - 16000	112	8	1'684'630	120'775	29'910.45
18000	16100 - 18000	116	15	1'980'371	255'161	37'698.95
20000	18100 - 20000	116	5	2'210'310	96'979	48'359.95
22000	20100 - 22000	142	13	2'996'478	272'620	79'091.35
24000	22100 - 24000	152	3	3'509'252	67'850	99'676.20
26000	24100 - 26000	138	13	3'458'034	320'793	107'237.40
28000	26100 - 28000	122	16	3'298'000	431'461	109'463.55
30000	28100 - 30000	122	13	3'540'425	378'306	122'947.30
35000	30100 - 35000	384	22	12'499'979	709'938	445'582.90
40000	35100 - 40000	382	12	14'332'420	443'987	561'891.15
45000	40100 - 45000	362	12	15'412'325	509'052	707'065.60
50000	45100 - 50000	353	13	16'762'260	620'818	853'838.85
55000	50100 - 55000	264	6	13'840'250	320'846	708'115.75
60000	55100 - 60000	240	5	13'759'633	286'780	723'366.80
65000	60100 - 65000	193	5	12'086'553	313'284	671'133.50
70000	65100 - 70000	172	2	11'639'792	133'400	640'360.55
75000	70100 - 75000	154	5	11'170'800	363'950	639'770.40
80000	75100 - 80000	135	1	10'458'574	75'100	602'637.15
100000	80100 - 100000	459	4	41'062'652	367'900	2'494'085.45
120000	100100 - 120000	223	2	24'248'051	206'700	1'610'018.50
140000	120100 - 140000	92	4	11'756'800	522'900	827'369.50
160000	140100 - 160000	30		4'467'250		338'998.65
180000	160100 - 180000	41		6'953'100		545'805.30
200000	180100 - 200000	20		3'756'400		302'907.95
250000	200100 - 250000	14		3'169'900		271'910.20
300000	250100 - 300000	10		2'687'900		239'748.30
400000	300100 - 400000	7		2'253'600		207'414.60
500000	400100 - 500000	2	1	880'600	450'300	81'719.70
700000	600100 - 700000	1		686'800		63'735.05
99999998	7001000 et plus	2		3'321'800		308'263.05
99999999	Prest. en capital	216		14'432'900		288'840.55
	TOTAUX	6'109	485	259'861'672	7'944'594	14'875'521.40

Impôt direct communal sur la fortune des personnes physiques – Taxation 2011

Catégorie fortune imposable	Libellé de la catégorie	Nombre de taxations	Fortune imposable total	Fortune imposable répartition	Impôt dû total
999	0 - 999	2453	11'781	10'325	0.00
20000	1000 - 20000	1201	9'815'539	794'636	437.50
40000	21000 - 40000	505	14'776'911	1'200'694	729.50
60000	41000 - 60000	296	14'796'481	908'369	1'581.00
80000	61000 - 80000	211	14'795'742	1'168'539	5'584.50
100000	81000 - 100000	179	16'129'619	1'556'222	8'877.45
150000	101000 - 150000	301	37'238'183	3'625'239	33'756.25
200000	151000 - 200000	235	40'479'844	2'530'253	48'406.05
250000	201000 - 250000	169	37'903'556	2'997'906	53'014.15
300000	251000 - 300000	121	33'327'133	2'725'000	50'126.65
350000	301000 - 350000	88	28'837'542	2'255'000	47'186.35
400000	351000 - 400000	66	24'574'397	395'528	40'853.05
450000	401000 - 450000	51	21'555'731	415'000	39'903.80
500000	451000 - 500000	46	21'762'400	949'000	42'153.20
600000	501000 - 600000	48	26'679'989	3'244'917	54'139.95
700000	601000 - 700000	28	18'012'200	2'595'150	38'277.90
800000	701000 - 800000	27	20'275'133	1'486'222	44'678.70
900000	801000 - 900000	11	9'324'000	1'631'000	21'179.45
1000000	901000 - 1000000	14	13'222'689	1'950'000	30'465.15
1500000	1001000 - 1500000	31	37'110'344	2'612'000	85'502.15
2000000	1501000 - 2000000	12	21'291'000		49'054.50
2500000	2001000 - 2500000	8	17'626'000		40'610.30
3000000	2501000 - 3000000	3	8'549'000		19'696.90
4000000	3001000 - 4000000	3	9'714'000		22'381.10
5000000	4001000 - 5000000	4	17'493'000		40'303.90
999999998	5001000 et plus	4	49'331'000		113'658.65
	TOTAUX	6115	564'633'214	35'051'000	932'558.10

Personnes morales





NB les montants figurant dans ces deux derniers graphiques ne tiennent pas compte des taxations tardives et des impôts arriérés.

INFORMATIQUE

Introduction

A ce jour, le bureau de l'informatique est composé de 2 personnes à plein temps.

Nous gérons un parc composé de :

Domaine \ Année	2012	2011
Postes de travail	140	137
Serveurs	17	15
Imprimantes	85	90
Photocopieurs	16	28
Fax	17	17
Téléphones	171	170
Téléphones mobiles	95	89
Comptes utilisateurs	174	168
Sites géographiques	17	15

Le responsable assume également la maintenance du progiciel « *ZivisPro* » déployé dans les arrondissements d'Etat civil du canton de Neuchâtel (Le Locle, Neuchâtel, Boudevilliers, Les Verrières, Boudry, Cressier, Hauterive).

Réseau informatique communal

Sites connectés via fibre optique

- Bâtiments administratifs
 - ✓ Finances-Ressources humaines-Instruction publique (Technicum 21)
 - ✓ Hôtel de Ville (Hôtel-de-Ville 1)
 - ✓ Voirie (Billodes 52)
- Culture
 - ✓ Bibliothèque des Jeunes (Marie-Anne Calame 15)
 - ✓ Bibliothèque de la Ville (Daniel-JeanRichard 38)
 - ✓ Musée d'horlogerie (Mons 65)
- Ecoles
 - ✓ Collège de Beau-Site (Collège 3)
 - ✓ Collège Daniel-JeanRichard (Daniel-JeanRichard 9-11)
 - ✓ Collège Jehan-Droz (Hôtel-de-Ville 5)
 - ✓ Collège des Jeanneret (Technicum 25)
- Parascolaire
 - ✓ Clinique dentaire scolaire et Centre d'orthophonie (Crêt-Vaillant 37)
 - ✓ Structure d'accueil parascolaire communale « Tourbillon » (France 36-38-40)
 - ✓ Structure d'accueil parascolaire communale « Diapason » (Mons 24a)
- Autres
 - ✓ Bureau d'observation du COSC (Billodes 18)

Connexions réalisées en 2012

- Structure d'accueil parascolaire communale « **Tourbillon** » (France 36-40)
- Structure d'accueil parascolaire communale « **Diapason** » (Mons 24a)

Connexions prévues en 2013

- Musée des beaux-arts (Marie-Anne Calame 6)
- Moulins souterrains (Col-des-Roches 25)

Connexions à l'étude

- Collège de la Jaluse (Jaluse 6a)
- Halle polyvalente (Communal 1)
- Piscine-Patinoire (Communal 3)
- Espace de rencontre DJ13 (Daniel-Jeanrichard 13)
- Ancienne poste (Marie-Anne Calame 5)

Sites connectés via modem

- Musée des beaux-arts, locaux temporaires (Midi 14)
- Musée des beaux-arts, locaux temporaires (Billodes 40)

Sites non connectés

- Hangar forestier (Joux-Pélichet 40)
- Piscine-Patinoire (Communal 3)
- STEP (Col 21a)

Wifi

Interne

7 antennes sont actuellement en service dans des locaux de l'Administration ; elles permettent un accès au réseau informatique communal pour les ayants droit ainsi qu'un accès libre à Internet pour les externes, celui-ci étant soumis à une demande d'identification par mot de passe.

- Hôtel de Ville, salle du Conseil Communal
- Hôtel de Ville, salle du Conseil Général
- Hôtel de Ville, salle des Mariages
- Hôtel de Ville, salle des Commissions
- Hôtel de Ville, espace UNESCO
- Technicum 21, salle de conférence
- Bibliothèque de la Ville, 2^{ème} étage

Externe

3 antennes permettent au public d'accéder à Internet moyennant un enregistrement préalable de l'utilisateur.

- Hôtel de Ville, façade Est, couvre les jardins publics
- Hôtel de Ville, façade Sud, couvre le jardin du Casino
- Hôtel de Ville, façade Ouest, couvre le jardin public

Systemes d'impression

Photocopieurs

Le parc photocopieurs a été remplacé en mai 2012. Nous avons décidé de continuer à faire confiance à notre partenaire depuis de nombreuses années avec les machines de marque Kyocera et Konica-Minolta.

Les appareils des écoles ont été sortis de notre parc pour être intégrés au contrat de l'Etat de Neuchâtel. Il en découle des économies substantielles vu leur volume de copies.

Imprimantes

Dans la continuité du remplacement des photocopieurs, une vingtaine d'imprimantes en fin de vie ont également été remplacées. A noter que certaines imprimantes ne sont plus remplacées ; en effet, en fonction des situations, nous privilégions à présent les impressions centralisées.

Divers

Gestion électronique de documents

La gestion électronique des documents mise en place en avril 2010 à la comptabilité permet aujourd'hui aux utilisateurs de consulter près de 40'000 factures fournisseurs en ligne.

Une modernisation de la gestion documentaire de l'Administration est à l'étude en 2013.

Extension de la couverture Internet haut-débit en Ville du Locle

Zones urbanisées

Suite à plusieurs pétitions d'habitants mécontents des services internet disponibles dans leur quartier, le service informatique, sur demande du Conseil Communal, a pris contact avec différents fournisseurs d'accès pour faire un point de situation. Il en a résulté qu'en décembre 2011, notre autorité exécutive a accepté une offre d'extension du réseau VDSL de Swisscom permettant ainsi l'amélioration de la couverture internet haut-débit sur le territoire communal.

Le contrat prévoit l'implantation de 8 armoires de distribution (PUS) supplémentaires.

Au 31 décembre 2012, 7 sont en service. Il s'agit de celles de :

- ✓ Gérardmer
- ✓ Klaus
- ✓ Jeanneret
- ✓ Petit-Moulin
- ✓ Beau-Site
- ✓ Jaluse
- ✓ Technicum

La dernière (Les Combes, Le Prévoux) devrait l'être au plus tard au printemps 2013.

Quartiers périphériques

Plusieurs quartiers périphériques ne sont hélas pas concernés par l'extension du réseau Swisscom.

Une solution alternative pourrait toutefois être envisagée en collaboration avec une société des Ponts-de-Martel, il s'agit d'un accès haut débit via des antennes radio.

Afin d'en définir la faisabilité, une enquête a été envoyée en fin d'année pour sonder l'intérêt des habitations concernées. Une décision sera prise en fonction des réponses.

Site internet

Un nouveau site internet (www.lelocle.ch) a été mis en ligne le 14 septembre 2012. Comme il est à présent géré par le bureau promotionnel, plus de détails figurent dans son rapport.

AFFAIRES CULTURELLES

Nous vous fournissons, ci-après, des précisions quant à l'octroi de subventions et à leur utilisation.

Université populaire

La participation de la Ville est basée sur un forfait de Fr. 100.-- par cours et sur le nombre de la population (10 ct/hab), ce qui représente un montant de Fr. 1'107.--.

10 participants ont suivi un cours, ce qui représente 2.71 % des inscriptions des Montagnes neuchâteloises.

TPR

Le TPR a bénéficié d'une subvention de Fr. 35'000.--.

Ciné-Club

Le Ciné-Club bénéficie d'une subvention annuelle de Fr. 3'000.-- et de la gratuité de la salle du Casino.

Il a organisé 10 soirées et 2 matinées pour 12 projections durant la saison.

La Grange

La subvention allouée pour le théâtre La Grange est de Fr. 35'000.--.

Le théâtre La Grange a accueilli 6 spectacles en 7 représentations. La moyenne de fréquentation est de 68 personnes par représentation (soit 75%).

Casino

La subvention allouée pour le Casino est de Fr. 194'000.--.

Pour cette saison, le Casino a accueilli 11 spectacles pour 12 représentations. La fréquentation est de 290 spectateurs en moyenne par spectacle (soit 93%).

La Lanterne-Magique a organisé 9 séances et 1 séance enfantine.

Sociétés culturelles

Les montants ont principalement été répartis comme suit :

ZAP Revue	subvention Casino-Théâtre Fr. 5'000.--
La Grange	prise en charge des loyers Fr. 5'400.--
Ludothèque	prise en charge des loyers Fr. 10'000.--
La Lanterne magique	subvention annuelle et prise en charge location Casino-Théâtre Fr. 3'700.--
Découvertes musicales	subvention ponctuelle et prise en charge location Temple Fr. 3'000.--
Théâtre à tous les étages "la fille aux oiseaux"	prise en charge location Casino-Théâtre Fr. 1'150.--
Institut neuchâtelois	subvention extraordinaire de Fr. 1'000.--
Monique Mojon	participation de Fr. 1'000.-- à la publication d'un livre
Association Kolpona (projet de livre)	soutien extraordinaire de Fr. 1'000.--
Compagnie La Marelle	prise en charge location Temple Fr. 500.--

ainsi que diverses aides ponctuelles et la prise en charge de locations du Temple et du Casino-Théâtre.

La Boîte à Swing

La subvention allouée pour la Boîte à Swing est de Fr. 9'000.--.

Pour cette saison, elle a accueilli 6 concerts. La fréquentation moyenne par concert est de 160 spectateurs.

Corps de Musique

Cette année, la Ville a octroyé une subvention de Fr. 6'400.-- à la fanfare La Sociale et de Fr. 9'400.-- à La Militaire. Toutes deux ont bénéficié de la gratuité du Temple et du Casino-Théâtre.

Sociétés sportives

Judo Club	prise en charge des frais de chauffage Fr. 2'000.--
Club des patineurs	subvention extraordinaire de Fr. 3'000.--
Street Hockey	prise en charge location halle polyvalente Fr. 4'700.--
Le Locle Indoor, tournoi de football	prise en charge location halle polyvalente Fr. 1'100.--
Tournoi des Petz	prise en charge location halle polyvalente Fr. 600.--
Tournoi vétérans	prise en charge location halle polyvalente Fr. 350.--
Journée du CIFOM	prise en charge location halle polyvalente Fr. 200.--
Club de tennis de table	prise en charge location halle polyvalente Fr. 450.--
Junior FC Ticino	prise en charge location halle polyvalente Fr. 225.--

Manifestations et animation

Les montants alloués ont été essentiellement répartis comme suit :

Music Festival Promo	participation de Fr. 43'000.--
Fête et feux du 1 ^{er} Août	Fr. 6'700.--
Corbak Festival	subvention annuelle de Fr. 6'000.--
Free'son	subvention extraordinaire de Fr. 6'000.--
Wind Band neuchâtelois	subvention de Fr. 3'000.--
Amis des concerts d'orgue	subvention annuelle et prise en charge location du Temple Fr. 2'500.--
Altermezzo – La Belle Verte	subvention extraordinaire de Fr. 900.--
DJ'13	prise en charge location Casino-Théâtre Fr. 580.--
Cabane Monte Leone	participation à l'achat de bois de Fr. 1'000.--
Marche du 1 ^{er} Mars	participation de Fr. 500.--

ainsi que la prise en charge de diverses locations du Temple, du Casino et de la Halle polyvalente pour d'autres manifestations.

Club des Loisirs - Conseil loclois du 3^{ème} âge - AVIVO

Nos subventions annuelles sont de Fr. 2'500.-- pour le Club des Loisirs et de Fr. 2'300.-- pour le Conseil Loclois du 3^{ème} âge et de Fr. 250.-- pour l'AVIVO.

A ces montants s'ajoute la prise en charge des frais de location du Casino et du Temple.

Subventions et dons divers

Association ALUX	subvention annuelle Fr. 7'500.--
A Point Théâtre Company	subvention ponctuelle Fr. 5'000.--
Ekir – manger ensemble	subvention ponctuelle Fr. 3'000.--
SPA	subvention ponctuelle + terrain Fr. 620.--
Association Lire et Ecrire	subvention ponctuelle de Fr. 2'000.--
Association Bel Horizon	subvention Fr. 1'000.--
Chœur Cantabile	subvention ponctuelle de Fr. 1'000.--
Jonathan Nido	aide ponctuelle pour premier CD Fr. 500.--
Sakaziq'	aide ponctuelle pour album pour enfants Fr. 500.--
Festival "D'une note de gentiane"	aide ponctuelle Fr. 1'000.--
Association défense des chômeurs Le Locle	aide ponctuelle Fr. 3'180.--
Association La main tendue	subvention ponctuelle de Fr. 500.--

Des aides financières ponctuelles ont également été octroyées à divers instituts, fédérations, associations et fondations à but culturel.

Manifestations locales – prestations des entreprises électriques

Music Festival Promo	prise en charge des prestations Fr. 68'000.--
VNV Festival	prise en charge des prestations Fr. 18'000.--
1 ^{er} Août	prise en charge des prestations Fr. 4'400.--
Foire du Livre et Marché d'automne	prise en charge des prestations Fr. 3'300.--
Fête de la bière	prise en charge des prestations Fr. 1'800.--
Euro-Locle	prise en charge des prestations Fr. 4'400.--
Tour de Franche-Comté	prise en charge des prestations Fr. 590.--
Street-Hockey	prise en charge des prestations Fr. 3'000.--
24 Heures nautiques	prise en charge des prestations Fr. 1'100.--
Comité du Quartier-Neuf	prise en charge des prestations Fr. 500.--
St-Nicolas	prise en charge des prestations Fr. 160.--

ainsi que la prise en charge des prestations des entreprises électriques pour diverses autres manifestations.

RESSOURCES HUMAINES

Statut du personnel

Au 1^{er} juillet 2012 sont entrés en vigueur le nouveau statut du personnel et son règlement d'application en remplacement de l'ancien statut datant de 1988. Ce projet a été mené par un groupe de travail constitué depuis 2010. Au terme des négociations avec le syndicat suisse du secteur public et les représentants du personnel communal, le Conseil communal a proposé au législatif le nouveau statut et son règlement d'application. Le Conseil général a accepté ces documents dans sa séance du 20 mars 2012 et le Conseil d'Etat les a sanctionnés au 20 juin 2012.

La nécessité de mettre à jour le statut du personnel du 4 novembre 1988 paraissait évidente. En effet ce dernier ne répondait plus aux besoins actuels des collaborateurs et manquait de structure. De plus, une multitude de documents épars (arrêtés, directives, etc.) traitaient, en complément du statut, de différents liens de travail. Les deux textes entrés en vigueur au 1^{er} juillet 2012 (statut et règlement) regroupent désormais toutes les dispositions relatives aux rapports de service du personnel communal et de l'administration. Cette structure donne également plus de souplesse, car elle permet une meilleure adaptation à l'évolution et à la réalité du monde du travail. Le nouveau statut du personnel relève de la compétence du Conseil général tandis que son règlement d'application est de la compétence du Conseil communal.

Bureau social aux ressources humaines

Au départ d'une collaboratrice du service à fin juillet 2012, ce dernier a été réorganisé et le Conseil communal a accepté l'engagement d'une assistante sociale à 10% et ainsi la création d'un bureau social aux ressources humaines. Cette nouvelle collaboratrice traite les dossiers d'employés communaux qui connaissent des problèmes financiers. Elle propose aussi son aide aux collaborateurs au niveau administratif (correspondance, déclaration d'impôts, etc.).

Description, évaluation, classification des fonctions DECF

Dans le cadre de sa politique de gestion des ressources humaines, la Ville du Locle entend mettre en place un système de description, d'évaluation et de classification des fonctions (DECF) pour l'ensemble des employés. Dès lors, le Conseil communal a choisi de confier cette tâche au service des ressources humaines tout en confiant un mandat d'appui à une société spécialisée en la matière qui a déjà œuvré en particulier pour l'Etat et les deux autres villes de notre canton.

L'objectif de ce projet est l'élaboration d'un système d'évaluation des fonctions, basé sur un référentiel de responsabilités et à même de remplacer le système actuel. Ce nouveau système doit garantir une équité interne entre les fonctions, ainsi que de reconnaître les responsabilités de chaque employé-e.

Outre l'élaboration de ce système d'évaluation, le Conseil communal souhaite mettre en place une nouvelle politique de rémunération et ainsi revoir l'échelle salariale actuelle qui a atteint ses limites au plan de son application.

Ces deux projets seront finalisés d'ici fin 2013 pour une entrée en vigueur souhaitable au 1^{er} janvier 2014. Le projet DECF a d'ailleurs déjà débuté en 2012 par l'élaboration de l'ensemble des cahiers des tâches et plusieurs rencontres ont déjà eu lieu entre le syndicat, le service des ressources humaines et le mandataire.

Effectif du service

- 1 chef de service à 100%
- 1 assistante RH à 60%
- 1 responsable salaires à 100%
- 1 responsable formation à 50%
- 1 assistante sociale à 10%
- 1 collaboratrice à 100%
- 1 secrétaire à 50%
- 1 stagiaire et participation dans le projet DECF à 100%

Effectif du personnel au 31.12.2012

	2012		2011	
	Nb. pers.	Postes EPT	Nb. pers.	Postes EPT
Chancellerie	4.00	3.40	4.00	2.95
Promotion	1.83	2.00	2.33	2.00
Finances	7.50	6.90	6.50	6.00
Ressources humaines	7.50	5.70	7.00	5.30
Apprenti(s)/e(s) de commerce	6.00	6.00	7.00	7.00
Informatique	2.00	2.00	2.00	2.00
Pool de conciergerie	29.00	24.30	29.00	24.31
Apprenti(s)/e(s) agent/e(s) d'exploitation	2.00	2.00	2.00	2.00
Musée d'horlogerie	7.00	5.57	6.00	4.45
Musée des beaux-arts	5.00	2.50	4.00	2.60
Moulins souterrains	3.50	2.52	0.00	0.00
Bibliothèque de la Ville	3.00	2.10	3.00	2.10
Apprenti(s)/e(s) assistant/e(s) en information documentaire	2.00	2.00	1.00	1.00
Bibliothèque des Jeunes	3.00	1.90	3.00	1.90
Sylviculture	4.00	3.80	5.00	4.80
Apprenti(s)/e(s) forestier-ière-bûcheron-ne	3.00	3.00	2.00	2.00
Organistes	1.00	0.33	1.00	0.33
Instruction publique	2.00	1.40	2.00	1.90
Secrétariat - Cercle scolaire, cycles 1 et 2	6.00	4.15	5.00	3.87
Secrétariat - Cercle scolaire, cycle 3	6.00	4.42	7.00	5.60
Structure parascolaire	8.00	5.30	0.00	0.00
Clinique dentaire	4.50	2.83	4.50	2.84
Apprenti(s)/e(s) assistant/e(s) dentaire	2.00	2.00	2.00	2.00
Centre d'orthophonie	6.50	3.81	6.50	3.80
Service médical	2.00	1.40	2.00	1.40
Service jeunesse (DJ 13)	2.00	0.80	2.00	1.20
Services sociaux	10.00	8.30	9.50	7.00
Voirie (y.c. personnel administratif)	41.00	39.03	39.50	37.73
Garage	5.00	5.00	4.00	4.00
Apprenti(s)/e(s) mécanicien-ienne(s) sur poids lourds et réparateur automobiles	1.00	1.00	1.00	1.00
Station d'épuration	3.00	2.80	3.00	2.80
Urbanisme	7.00	6.50	7.00	6.50
Gérance des bâtiments	2.00	2.00	2.00	2.00
Piscine - patinoire	6.00	4.24	6.50	4.51
Casino	1.00	0.50	1.00	0.50
Centre d'accueil des Calame (mandat)	1.00	1.00	1.00	1.00
Contrôle des habitants	3.50	2.70	3.50	2.60
Cimetière	1.00	1.00	1.00	1.00
Etat civil	5.00	3.35	5.00	3.35
Office du travail	0.83	0.15	0.83	0.15
Agence AVS	0.83	1.10	0.83	1.10
Sécurité publique	1.50	1.30	1.50	1.30
COSC	16.00	12.07	17.00	12.63
TOTAUX	236.00	194.17	220.00	182.52

EPT = Equivalent plein temps

Les « 0.5 » ou « 0.33 » dans la colonne nb. pers. signifient que les collaborateurs/trices travaillent dans deux ou trois services différents

L'augmentation de l'effectif provient pour l'essentiel de la communalisation du Musée des Moulins souterrains du Col-des-Roches et de la mise en place de la structure parascolaire.

A l'effectif du personnel fixe s'ajoutent, au 31 décembre 2012, 57 auxiliaires principalement occupés dans les domaines suivants : BO-COSC, Musée des beaux-arts, Musée d'horlogerie, Moulins souterrains, patrouilleurs scolaires. Par ailleurs, d'autres auxiliaires ont bénéficié d'un contrat déterminé durant l'année 2012 (surveillance des bassins à la piscine / aide durant les vacances d'été à la voirie).

Par ailleurs, 6 personnes étaient placées par différents organismes : services sociaux (contrat d'insertion sociale), Office régional de placement (ORP), dans différents services durant l'année. Parmi ces personnes, 2 d'entre elles ont pu être engagées.

Répartition du personnel fixe (236 personnes) par sexe :

47.88% de femmes
52.12% d'hommes

Fidélité

40 ans de service : -

35 ans de service : Droz Jacques-André, chef équipe avec CFC
Fontana Edy, concierge

30 ans de service : Desfourneaux Bernard, cantonnier
Dupraz Yvette, chancelière adjointe
Muller René, réceptionniste
Pasquali Silvio, contremaître au service forestier

25 ans de service : Tissot Pierre-Yves, bibliothécaire responsable

20 ans de service : Barth Hurlin Lucie, bibliothécaire
Huguenin Dora, guide-surveillante
Noirat Pascal, chauffeur
Quartier Charles-Henri, gardien-surveillant à la piscine-patinoire

15 ans de service : Dänzer Frédéric, responsable informatique
Fleuti Pierre-André, concierge
Forrer Ian, dessinateur
Nobile Lia, employée au contrôle des habitants

Engagements apprenti-e-s :

Les apprenti-e-s suivant-e-s ont été engagé-e-s :

Apprenti agent en information documentaire : Bestazzoni Fabio
Apprentie assistante dentaire : Gezginci Merve
Apprenti-e-s employé-e-s de commerce : Bernard Marine, Ernst Véronique, Pasquini Evan
Apprenti forestier-bûcheron : Perrelet Ulysse

Engagements stagiaires :

Ressources humaines : Raccio Murielle, stagiaire du 22.08.2012 au 21.08.2013
Structure parascolaire : Fellmann Lucille, stagiaire du 20.08.2012 au 19.08.2013
Jacot Annie, stagiaire du 20.08.2012 au 19.08.2013

Maturité professionnelle commerciale (39 semaines) :

Cercle scolaire Le Locle, cycles 1 et 2 : Da Silva Valente Samantha
Cercle scolaire Le Locle, cycle 3 : Manalastas Sheila
Musée d'horlogerie : Cito Karim

Engagements

Les personnes suivantes ont été engagées:

Clinique dentaire/Centre d'orthophonie :	Huguelet Zas Prado Sandra, secrétaire
Cercle scolaire Le Locle, cycles 1 et 2 :	Devaux Jessana, assistante scolaire
	Jeanneret Maria, assistante scolaire
Cercle scolaire Le Locle, cycle 3 :	Maire Aurore, secrétaire
	Plumat Bernard, préparateur scolaire
Finances :	Torre Concettina, contrôleur financière/employée comptabilité
Garage :	Bilat Bernard, mécanicien poids lourds
Instruction publique :	Batschelet Delphine, assistante de direction
Musée des beaux-arts :	Terrier Sara, conservatrice adjointe
Pool de conciergerie :	Lovsin Nina, concierge
	May Stéphane, aide-concierge
Ressources humaines :	Cordas Catherine, responsable formation RH
	Perrinjaquet Laure, assistante sociale RH
Structure parascolaire :	Juillerat Floriane, directrice
	Droz Béatrice, éducatrice
	Favre-Bulle Sylvie, éducatrice
	Forté Muriel, éducatrice
	Salodini Deborah, éducatrice
Voirie :	Bianchi Julien, cantonnier
	Ciocchetti David, cantonnier
	Moreira Joaquim, magasinier
	Palmieri Gaetano, cantonnier
	Tritten Michèle, secrétaire

Communalisation des Moulins souterrains du Locle au 1^{er} janvier 2012 :

Calame Caroline, conservatrice
Favre Isabelle, secrétaire
Saïtre Gérard, technicien-concierge
Pasqualetto Emmanuelle, secrétaire-adjointe

Engagements de durée déterminée

Chancellerie :	Suarez Alexandra, secrétaire du 06.08.2012 au 30.06.2013
Instruction publique :	Crapio Yann, secrétaire du 20.08.2012 au 19.08.2014
Musée des beaux-arts :	Hillion Charlotte, collaboratrice scientifique du 01.10.2012 au 31.05.2013
	Rappan Joël, coordinateur du 01.08.2012 au 31.05.2013
Pool de conciergerie :	Valceschini Samira, concierge du 22.11.2012 au 31.07.2013
Services sociaux :	Porpora Laura, assistante sociale du 01.05.2012 au 15.10.2012
Voirie :	Sergi Yasmine, secrétaire du 29.11.2012 au 28.02.2013

Démissions, congés, AI

Les employés suivants ont quitté leur fonction :

Apprentissage de commerce :	Meier Loïc, apprenti
Instruction publique :	Corinne Burgener, assistante de direction
Musée des beaux-arts :	Guex Stéphanie, conservatrice
	Schmidlin Laurence, conservatrice-adjointe
Ressources humaines :	Magalie Jean-Richard, collaboratrice RH
Voirie :	Auberson Virginie, secrétaire

Décès

Patrouilleur scolaire
Pool de conciergerie

Blachas Christian
Moser Bernard

Fin d'apprentissage

Nous félicitons les apprenti-e-s suivant-e-s pour la réussite de leur CFC :

Employé-e-s de commerce :

Cannatella Stéphanie
Engwelengwele Guy
Taillard Jean-Loup

Assistante dentaire :

Châtelain Félicia

Fin de stage maturité professionnelle commerciale

Cercle scolaire Le Locle, cycles 1 et 2 :
Instruction publique :

Mucilli Yolanda
Crapio Yann

Fin de contrats de durée déterminée

Services sociaux :

Porpora Laura, assistante sociale du 01.05.2012 au
15.10.2012

Retraites (y.c. retraites anticipées)

Nous souhaitons une heureuse retraite aux personnes suivantes :

Clinique dentaire/centre d'orthophonie :
Cercle scolaire Le Locle, cycles 1 et 2 :
Cercle scolaire Le Locle, cycle 3 :
Pool de conciergerie :
Voirie :

Tritten Janine, secrétaire
Spalinger Lilliane, assistante scolaire
Duvoisin Marc-Antoine, préparateur scolaire
Rossel Jacques, concierge à la halle polyvalente
Dubois Michel, cantonnier
Droz Jacques-André, chef équipe avec CFC
Richard Pierre-André, magasinier

Promotions

Cercle scolaire Le Locle, cycle 3 :

Casciotta Françoise, administratrice

Mutations

Piscine-Patinoire :
Pool de conciergerie :
Ressources humaines :
Services sociaux :
Structure parascolaire :

Vieille Jérôme, surveillant
Quartier Charles-Henri, concierge à la halle polyvalente
Cordas Catherine, responsable formation
Tritten Michèle, secrétaire
Faivre Françoise, aide-éducatrice

Nombre de dossiers salaires

Le nombre de dossiers salaires utilisés dans le programme SAP était de 675 au 31 décembre 2012. L'augmentation est due principalement à la reprise des enseignants des communes durant 2012. Dès 2013, ils sont dans la nouvelle société « ECOB – Ecole obligatoire ».

Formation

La Ville du Locle comptait, au 31 décembre 2012, 16 apprenti-e-s réparti-e-s comme suit :

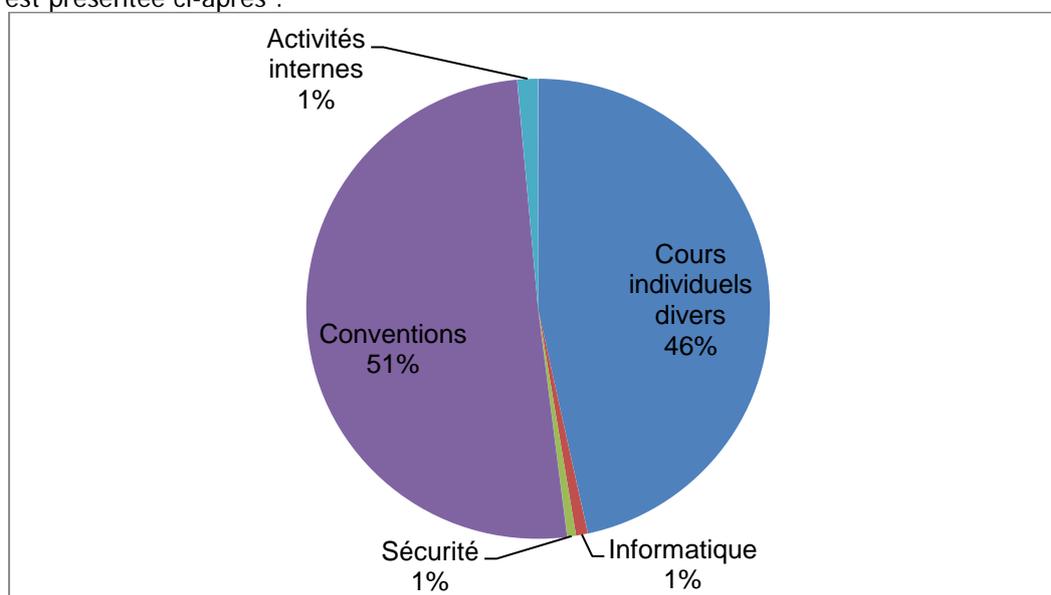
- 1 apprenti mécatronicien d'automobiles, option véhicules utilitaires
- 3 apprentis forestier-bûcheron
- 6 apprenti-e-s employé-e-s de commerce
- 1 apprenti agent d'exploitation, voie exploitation
- 1 apprenti agent d'exploitation, voie domestique
- 2 apprenties assistantes dentaires
- 2 apprentis agent en information documentaire

L'Administration a également pu proposer 3 places de stage de 39 semaines pour des étudiants souhaitant faire un stage en vue de l'obtention de leur maturité professionnelle commerciale.

Formation continue

Dépenses

Le montant engagé pour la formation en 2012 s'est élevé à Fr. 57'240.20. Une répartition des coûts est présentée ci-après :



Certaines formations, dépendant directement de la compétence des services, ne sont pas financées par le budget alloué au service du personnel pour la formation continue et ne sont donc pas répertoriées ici.

Voici les diverses formations prises en charge par le service des ressources humaines :

Quelques actions de formations individuelles

- Conduire des collaborateurs
- Coaching individuel de collaborateurs
- Trouver la juste distance dans toute relation
- Enjeu de société : comment les anticiper et devenir un employeur attractif
- Cours de préparation et examens machiniste n° IV
- Maîtriser les fondamentaux du feedback
- Déléguer les clés du succès
- Gérer efficacement son temps et sa fonction
- Donner de l'envergure à votre rôle de leader
- Congrès HR Swiss 2012
- Reconnaître une victime Lavi et situer mon action
- Chauffez futé 1+2
- Les adolescents au Musée

Activités internes

- Hockey
- Visite du BO-COSC
- Yoga
- Visite du barrage de la Rançonnière
- Mini-golf et pétanque
- Sophrologie
- Visite de la structure parascolaire et des appartements Domino

Prévention santé et sécurité :

Fitness :

- Nombre d'abonnements Physic club : 38, Fr. 13'832.-
- Autres abonnements fitness-aquagym-danse-divers : 11, Fr. 2'693.
- Participation aux courses-événements sportifs : 11 personnes, Fr. 575.30
- Total pour les différentes participations : Fr. 17'100.95

Campagne : « Turbosieste » :

- Affiche établie par le BPA transmise à tous les services.
- Envoi d'un dépliant à l'ensemble du personnel avec un courrier y relatif.

Public cible : l'ensemble du personnel, y compris les enseignants

Campagne : « En sécurité sur les pistes cet hiver » :

- Transmission d'un bon pour bénéficier de tarifs préférentiels pour les services sur les skis et les snowboards chez Brusa Sports.
- Transmission d'une carte postale relative au sujet.
- Affichage de plusieurs affiches sur le thème sur l'hiver.

Public cible : l'ensemble du personnel, y compris les enseignants

Nombre de personnes ayant utilisé le bon : 13

Autres campagnes :

- Envoi des listes de contrôle annuel du fonctionnement des tondeuses à gazon aux services qui en sont équipés.
- Envoi d'un rappel sur l'obligation d'avoir un éthylotest à bord des véhicules à moteur dès le 1^{er} juillet en France.
- Affiche du BPA relative à la surveillance des enfants aux abords des bassins et des points d'eau, visible dans les bâtiments suivants : Hôtel de Ville, Technicum 21, Crêt-Vaillant 37.
- Envoi d'un e-mail à l'ensemble du personnel équipé avec un lien sur le site : www.box-cfst.ch abordant différents thèmes relatifs à la sécurité dans un bureau et l'aménagement d'une place de travail.

MUSÉE D'HORLOGERIE

L'année 2012 a vu de nombreux événements se dérouler, notamment 2 expositions temporaires. Il s'agissait premièrement de DOXA, HISTOIRE D'UNE MARQUE HORLOGÈRE LOCLOISE DE 1889 À 2012 (4 avril au 21 octobre 2012) puis de la grande exposition cantonale qui a réuni 3 Villes, 3 Musées : AUTOMATES & MERVEILLES (29 avril – 30 septembre 2012)

Dans ce cadre, et aux côtés du Musée international d'horlogerie de La Chaux-de-Fonds et du Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel, le Musée d'horlogerie du Locle a intitulé son exposition : « Chefs-d'œuvre de luxe et de miniaturisation ».

La programmation de cette année a intéressé des publics variés et bénéficié d'une large couverture médiatique qui porta de manière positive l'image de la Ville du Locle et de son Musée d'horlogerie. De plus, les multiples contacts avec les différents musées et réseaux touristiques, tant locaux qu'internationaux, continuent à se développer et tendent à se renforcer.

L'engagement très important et sans faille du personnel du musée et des membres du comité, bénévoles, de la Commune du Locle a permis le bon déroulement de tous les événements 2012.

Fréquentation

La fréquentation pour l'année 2012 se chiffre à 12'084 visiteurs.

	2008	2009	2010	2011	2012
Entrées payantes individuelles	4'313	13'537	5'348	4'340	6'112
Entrées payantes groupes	3'556	3'851	2'556	2'420	2'128
Entrées gratuites	4'949	7'755	2'476	2'560	3'844
Total	12'818	25'143	10'380	9'320	12'084

Personnel du musée

Aucun changement n'a eu lieu dans la composition du personnel permanent du Musée durant l'année 2012.

Personnel fixe

Conservateur	Morghan Mootosamy, 100%
Horloger-restaurateur	Gérard Vouga, 100%
Concierge-surveillant	Fabrice Crelier, 100%
Concierge adjoint-surveillant	François Droz, 70%
Archivage/Inventaire	Marlène Rüfenacht, 80%
Accueil/Caisse	René Müller-Nicolaidis, 82.16%
Guide - Surveillance - Réception	Dora Huguenin, 64.55%
Guide - Surveillance	Patricia Perret, 30%

Personnel à taux variable

Guide	Phoebe Forsey
Guide – Surveillance	Pierre Buser

Stagiaires

Le Musée d'horlogerie, centre de formation intégré aux services communaux, a accueilli 2 employés de commerce, en formation à la Ville du Locle. Il s'agit de Monsieur Jean-Loup Taillard, de janvier à août 2012 et de Monsieur Alexandre Turrian d'août à décembre 2012.

En outre, depuis le mois de novembre et pour une durée de 39 semaines, le Musée compte un stagiaire, Monsieur Karim Cito, provenant du Lycée Jean-Piaget de Neuchâtel. Il a été proposé à notre institution pour terminer sa maturité professionnelle et pour rédiger son mémoire de fin d'étude sur un thème en relation avec le musée.

Comité et bureau

Composition du comité

Trois changements sont intervenus dans la composition et l'organisation du Comité en 2012. Monsieur Marcelo Droguett représentant du Conseil communal et chef du dicastère des musées, a été nommé membre du Comité. Monsieur Miguel Perez, conseiller communal et chef du dicastère de la culture, élu au mois de mai, représente désormais le Conseil communal au sein du Comité.

Monsieur Pierre Faessler, qui après 40 années d'activité au sein du Comité, a fait valoir son droit à la retraite.

Fonction	Nom
Président	Aubert François
Vice-président	Triponez Gérard
Caissier	Berger Ernest
Secrétaire	Progin Evelyne
Cons. juridique	Jacot Oesch Anne-Marie
Présidente des Amis	Huguenin Dora
Membre	Forsey Stephen
Membre	Landwerlin Pascal
Membre	Clerc Nicolas
Membre	Simonis Jerry
Publicité	Aellen Jean-Bernard
Membre	Schwarz Hans
Membre	Goetz François
Conservateur	Mootoosamy Morghan
Représentant du Conseil communal	Perez Miguel
Repr. MIH	Simonin Antoine
Repr. Personnel	Vouga Gérard
Informatique	Terés Yvan
Membre	Droguett Marcelo
Cons. juridique	Faessler Pierre

Le comité

Le comité a siégé 11 fois en 2012. Les séances ont eu lieu le premier lundi de chaque mois, avec une interruption au mois d'août.

Le bureau

Le bureau, composé du chef du dicastère des affaires culturelles de la Ville du Locle, du président du Comité, du vice-président du Comité, de la présidente de l'Association des Amis du Musée, du caissier et du conservateur, se réunit plusieurs fois par mois au Musée afin de traiter les affaires courantes. Les responsables des groupes de travail s'y joignent si nécessaire.

Sortie du Comité et du personnel

Elle a eu lieu le 29 octobre 2012, à Seewen (SO), avec la visite du Musée des automates à musique. Un souper convivial, au restaurant La Croisette, a conclu agréablement cette journée appréciée par l'ensemble des participants.

Comptes du Comité

Les comptes du Comité du Musée d'horlogerie du Locle – Château des Monts sont tenus par notre caissier Ernest Berger. Le 22 janvier 2013, les comptes 2012 ont été présentés par Monsieur Ernest Berger. Le bénéfice se monte à Fr. 22'434,57.

Après lecture du rapport des contrôleurs des comptes, Messieurs Yves-Alain Gerber et Hans Schwarz, les comptes 2012 ont été acceptés à l'unanimité par le Comité, qui a donné décharge au caissier en le remerciant.

Sécurité

En 2012, des contrôles et mises à jour de tous les paramètres de sécurité, notamment les centrales de contrôle, les caméras de surveillance et zones de détection, ont été effectués.

Expositions/présentations temporaires

DOXA HISTOIRE D'UNE MARQUE HORLOGÈRE LOCLOISE DE 1889 À 2012

4 avril au 21 octobre 2012

En partenariat avec le Musée d'horlogerie du Locle, DOXA, marque horlogère qui a vu le jour au Locle et s'y est développée avant de s'installer aujourd'hui à Bienne, a présenté au Château des Monts plusieurs chapitres de l'histoire captivante de cette maison horlogère. L'exposition a dévoilé une importante collection historique jalonnant toute l'histoire de la manufacture. Le parcours d'exposition a été agrémenté d'affiches commerciales de l'époque, de photographies et surtout de documents inédits à propos du fondateur de la marque, M. Georges Ducommun qui a acquis le Château des Monts en 1912.

Cette exposition avait pour but de révéler en 2012, tant l'histoire et le patrimoine horloger de cette marque qu'un pan important de l'histoire du Château des Monts avant qu'il ne devienne le Musée d'horlogerie du Locle.

En 1912 Georges Ducommun, fondateur de la marque DOXA, achète en effet le domaine du Château des Monts sur les hauts de la ville du Locle. Ce lieu fut sa demeure exclusive. Entre 1913 et 1915, il effectue de nombreux aménagements et transformations : il fait détruire, par exemple, la ferme attenante et ses annexes, aménage des terrasses et une bibliothèque. On lui doit aussi la fameuse Salle à Manger du Château des Monts, toute décorée de noyer dans le style Art nouveau. En outre, passionné de botanique, il fait refaire et agrandir le jardin dans le style anglais, plante des arbres d'essences rares et cultive des rosiers. Il vend une partie des terres et dépendances agricoles. En 1917, il fait construire un pavillon à l'entrée sud du parc pour y loger les domestiques; ce bâtiment sert également de garage pour sa voiture (la pompe à essence qu'il y avait installée y est toujours conservée en l'état).

A la mort de G. Ducommun en 1936, le domaine revient à sa fille Hélène et à son beau-fils Jacques Nardin. Après le décès de celui-ci en 1950, Hélène Nardin vend le Château qui est racheté par la ville du Locle en 1954 et le Musée d'horlogerie y est alors installé dès 1959.

AUTOMATES & MERVEILLES

29 avril – 30 septembre 2012

3 musées, 3 villes se sont unies pour une exposition exceptionnelle.

Le Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel, le Musée international d'horlogerie de La Chaux-de-Fonds et le Musée d'horlogerie du Locle se sont en effet associés pour proposer une exposition autour de trois figures marquantes de l'horlogerie au XVIII^e siècle : Pierre Jaquet-Droz, son fils Henri-Louis et leur collaborateur Jean-Frédéric Leschot.

Originaires des Montagnes neuchâteloises, les Jaquet-Droz père et fils se sont construits une réputation d'inventeurs géniaux et de commerçants avisés. Leur renommée, européenne et mondiale, s'est fondée sur une production luxueuse, sobre et élégante. Elle se distingua par des ouvrages de joaillerie à mécanismes miniaturisés, des pièces d'horlogerie à musique comme les oiseaux chanteurs, ou encore des pendules à automates et des androïdes.

Les célèbres androïdes de Pierre et Henri-Louis Jaquet-Droz et de leur collaborateur Jean-Frédéric Leschot sont devenus dans le cadre de l'événement les emblèmes des expositions. Pour rappel, à partir de la 2^{ème} moitié du XVIII^e siècle, la conception puis la miniaturisation des mouvements mécaniques et musicaux donna naissance à une nouvelle industrie. Pierre Jaquet-Droz et son fils Henri-Louis prirent, à cet égard, une place privilégiée.

Leurs automates tels Le Dessinateur, L'Ecrivain et La Musicienne, firent sensation dans les principales cours d'Europe et connurent un succès retentissant entre 1767 et 1774.

L'exposition du Musée d'horlogerie du Locle : « Chefs-d'œuvre de luxe et de miniaturisation »

Autour du célèbre automate Le Dessinateur et d'une sélection de plus de 80 pièces rarissimes et somptueuses, le Musée d'horlogerie du Locle a abordé les questions de la miniaturisation des mécanismes et a montré la somptuosité des décors. La recherche constante de la miniaturisation des mécanismes a permis, en effet, aux horlogers d'inclure dans toutes sortes d'objets (montres, bracelets, pommeaux de cannes, pistolets, cages ou encore tabatières) des oiseaux chanteurs, des boîtes à musique ou des scènes animées peuplées de personnages. Ils excellèrent également dans la création d'automates androïdes ou petits animaux mécaniques. Un chapitre a été spécialement dédié aux oiseaux chanteurs et aux animaux automates qui trouvèrent ici un réceptacle idéal créant l'enchantement par l'artifice de la surprise. Par ailleurs, il était également intéressant de profiter de s'interroger tant sur la réception esthétique de ces objets miniaturisés et la manière dont ils étaient présentés à l'époque que sur le contexte historique dans lequel se sont inscrites ces œuvres ; là où le courant Romantique prenait le pas sur la rationalité des Lumières ; là où la fantaisie et le sentiment triomphaient peu à peu sur la raison.

Véhicules de sociabilité, sujets de conversation, l'exposition a montré que ces objets devinrent vite des bijoux à partager dans des salons ou en société ; de véritables petites machines à divertir, à enchanter. Plus encore, au seuil du XIXe siècle, ces objets de luxe, embellis de scènes à automates et à musique, étaient considérés au même titre que les bijoux. Ces chefs-d'œuvre miniatures faits d'or, d'émail, de perles et de pierres précieuses, décorés d'émail champlévé ou cloisonné étaient largement diffusés en Europe et en Orient. La demande étant grande, de nombreux artisans se mirent à l'ouvrage.

L'exposition organisée au Locle a insisté sur le fait que Genève possédait une exceptionnelle communauté d'artisans qu'on appelle « la Fabrique ». On pouvait également apprécier dans l'exposition, d'un point de vue artistique, le talent des orfèvres, des émailleurs, miniaturistes, lapidaires genevois qui se sont exprimés avec virtuosité dans le domaine. En sublimant la matière, ils ont créé des objets dont la valeur dépasse de loin celle de leurs matériaux constitutifs.

Le dernier volet de l'exposition s'est intéressé aux productions contemporaines. Il s'agissait de présenter les créations des marques horlogères qui s'inscrivent et perpétuent cette tradition.

Accueil des publics et animations

Accueil et départ de la Marche du 1^{er} mars

Le Musée a organisé, en partenariat avec la Ville du Locle, l'accueil et le départ de la marche. Nous avons offert aux 140 participants du thé chaud ainsi que de la taillaule.

Journée des Dentellières

Le Musée a accueilli le samedi 12 mai 2012 l'Amicale des dentellières du Locle.

Cet événement a permis de présenter - selon la coutume - le travail de l'Association des dentellières et de rappeler l'importance de cet artisanat pour la Ville du Locle. De grandes démonstrations furent présentées à cette occasion.

Nuit européenne des musées et Journée internationale des musées

Le Château des Monts a participé à la *Nuit européenne des Musées* le 19 mai 2012 de 19h à minuit comme à la *Journée internationale des musées* (20 mai toute la journée) en offrant l'entrée gratuite.

Dans le cadre de ces 2 journées, le Château des Monts a proposé un rallye-concours pour les enfants. Ce programme a permis de faire découvrir aux jeunes visiteurs les deux expositions temporaires : « DOXA : Histoire d'une marque horlogère locloise de 1889 à 2012 » et « Automates & Merveilles : Chefs-d'œuvre de luxe et de miniaturisation » ainsi que les collections permanentes du Château des Monts.

Ce week-end a attiré 400 personnes grâce à cette programmation originale qui fut fortement appréciée par un public venu nombreux.

Marché de printemps dans le parc du Château des Monts

Le samedi 16 juin 2012, de 8h00 à 16h00, le Musée d'horlogerie du Locle et l'ADL ont conjointement organisé un grand marché artisanal dans le parc du Musée. En outre, le service forestier a préparé une torrée et cuit à la braise des saucissons neuchâtelois à l'attention du public. Cet événement a réuni un public venu nombreux, plus de 320 personnes ont soutenu la manifestation. L'entrée gratuite fut également accordée par le Conseil communal afin de permettre aux visiteurs de venir découvrir les 2 expositions temporaires.

Cycles de conférences

Le Cycle de conférences 2012, « **Les Métiers d'Art** », était en lien avec l'exposition temporaire : « Chefs-d'œuvre de luxe et de miniaturisation » organisée dans le cadre des expositions « Automates et Merveilles ».

Toutes les conférences, gratuites et ouvertes au public, se sont déroulées au Musée d'horlogerie du Locle. Les présentations ont eu lieu les mercredis 5 / 12 / 19 et 26 septembre 2012 de 20h15 à 21h00, suivies d'un quart d'heure réservé aux questions de l'auditoire puis d'un verre de l'amitié offert par le musée. Ce cycle de conférences a rencontré un énorme succès, faisant pour chaque présentation, salle comble !

Conférence du 5 septembre 2012 *Traitements de surface décoratifs pour l'horlogerie*
Consacrée aux techniques modernes de décoration et de traitement des surfaces, elle fut présentée par Monsieur Raymond Constantin, ingénieur en sciences des matériaux, professeur à la HE Arc Ingénierie et responsable du secteur revêtements PVD-CVD au sein de l'Institut des Microtechnologies Appliquées.

Conférence du 12 septembre 2012 *L'émail dans tous ses états*
L'émaillage, art majeur de la Haute Horlogerie et des produits de luxe, a été présenté par Madame Ines Hamaguchi, bijoutière convertie à l'émail.

Conférence du 19 septembre 2012 *Le guillochage, technique de décoration ancestrale d'avenir !*
Monsieur Yann von Kaenel, directeur de Décors Guillochés SA, nous présenta cette technique de décoration qui a bien risqué de disparaître avec l'avènement de la montre à quartz.

Conférence du 26 septembre 2012 *Les Décorateurs Adoucisseurs*
La décoration des mouvements mécaniques, l'anglage des composants, le squelettage des montres de Haute Horlogerie furent présentés par Monsieur Emmanuel-Christian Laufer, cofondateur de l'atelier Arrigoni-Laufer.

Colloque international « L'Automate. Enjeux culturels, historiques et techniques »

Ce Colloque a été organisé par l'Université de Neuchâtel et les 3 Musées organisateurs de l'exposition « Automates et Merveilles », du jeudi 6 septembre au samedi 8 septembre 2012. Il a eu lieu au MIH à La Chaux-de-Fonds et a permis de réunir un public spécialisé dans le domaine des sciences, de l'histoire et de l'horlogerie.

La partie théorique s'est déroulée au Locle au CIFOM ; une visite commentée de l'exposition « Chefs-d'œuvre de luxe et de miniaturisation » au Château des Monts, a conclu la manifestation.

5^e Journée du patrimoine horloger

Dans le cadre de la 5^e Journée du Patrimoine horloger, le Musée d'horlogerie du Locle a invité, le samedi 10 novembre 2012, la Maison Reuge de Ste-Croix. Il fut présenté à cette occasion une grande démonstration du montage d'un mécanisme d'oiseau chanteur.

Cette spécialité ou genre d'objets étant présent dans les Collections permanentes du Musée comme dans l'exposition temporaire « Chefs-d'œuvre de Luxe et de Miniaturisation », il était important de pouvoir montrer explicitement et de manière pédagogique au public comment se conçoit ce type de mécanisme.

Promotion et publicité

Comme ces dernières années, nous avons pu compter sur la collaboration de Monsieur Jean-Bernard Aellen, membre du Comité, pour assurer, dans la mesure des moyens à disposition, la promotion de notre musée. Un groupe, réunissant des membres du Comité, Madame Dora Huguenin et Messieurs Jerry Simonis, Nicolas Clerc et Morghan Mootosamy, s'est d'ailleurs constitué pour participer au travail de Monsieur Aellen et promouvoir l'institution.

L'année 2012 a été riche en événements de sorte que tout notre programme a été couvert par des actions promotionnelles dans différents médias.

Nous avons renforcé notre collaboration avec le bureau promotionnel et la Ville du Locle. Nous sommes présents dans l'organisation des « Musées des techniques et cultures comtoises », de même qu'avec le Syndicat d'initiative des Brenets en soutenant toujours l'arrangement « Forfait Doubs ». Enfin, le Musée a maintenu son partenariat avec la Route de la Mesure du Temps.

Les panneaux dans l'allée du Musée sont toujours et depuis 2010 mis à la disposition des autres musées loclois afin de mettre en valeur ces institutions et leurs expositions en cours.

En dernier lieu, une couverture médiatique nationale et internationale d'envergure a été effectuée pour couvrir l'événement « Automate et Merveilles », organisé par les 3 musées précités. Cette campagne a très largement contribué à mettre en avant le Canton de Neuchâtel et son patrimoine horloger, les 3 villes et ses 3 musées.

Relations

Collaboration MIH-MHL

Le partenariat mis au point entre les deux musées, consistant à accorder une réduction dans le second, sur présentation du billet du 1^{er} musée visité a été reconduit cette année. Cet accord a permis à de nombreuses personnes de profiter de cette offre en 2012.

Un représentant du MIH, M. Simonin, assiste aux séances du Comité du MHL tandis qu'un représentant du MHL, M. Terés, assiste aux séances de la commission du MIH.

En dernier lieu, le MIH, notamment Madame Nicole Bosshart, directrice adjointe, a apporté une importante contribution sur le plan de la gestion/organisation de la campagne médiatique et de l'organisation administrative générale de l'exposition « Automate et Merveilles » pour les trois sites.

Atelier de restauration

Dans l'atelier du Musée, Monsieur Gérard Vouga assure l'entretien courant des pendules exposées et restaure différentes pièces de nos collections.

Il a également assuré l'entretien et le bon fonctionnement des pendules du temple, du Conseil général à l'Hôtel de Ville ainsi que de celle située dans la salle du tribunal.

Par ailleurs, il est intervenu sur les différentes pièces exposées dans le musée afin d'assurer leur bon fonctionnement, très apprécié par nos visiteurs.

Le Musée continue de mettre des pièces à disposition pour les élèves techniciens de la filière en complication et restauration horlogères du CIFOM. Ces pièces sont restaurées sous le contrôle de leur professeur, Monsieur Pascal Landwerlin et M. Gérard Vouga, notre horloger-restaurateur.

Dons et Achats

Soutien de la Fondation de famille Sandoz-Landolt

Le don annuel très généreux de la Fondation de famille Sandoz a été reconduit. Ce soutien permet d'assurer la plus importante partie du salaire de l'archiviste.

Dons reçus en 2012

Les pièces de collection reçues des généreux donateurs ainsi que celles achetées grâce au soutien des Amis du Musée d'horlogerie du Locle, durant l'année 2012, ont été présentées et exposées à l'occasion de la Soirée de Noël des Amis de décembre.

Dons

No d'inv.	Descriptif	Donateur
En cours	Collection de 27 pendulettes à poser, de la marque Imexal (Marque horlogère fondée par Louis Edgar Sandoz, né au Locle 1908-1986, élève Technicum Locle 1925. Il a créé la marque Imexal vers 1940 à La Chaux-de-Fonds et développé dès 1945 réveils et pendulettes avec calendrier, heure universelle...)	Nicole Gubian-Sandoz, Le Locle
2856	-Montre savonnette Tavannes Watch Co, or, effigie Henri-Frédéric Sandoz (né au Locle, fondateur de la Tavannes en 1890-arrière grand-père de la donatrice)	Josette Sandoz, St-Imier
2857	-Montre de poche Tavannes Watch Co avec portrait de femme peint sur émail (peut-être le portrait de la grand-mère de la donatrice)	
2858	-Montre de poche Tavannes Watch Co, argent, effigie Henri-Frédéric Sandoz, avec chaîne de montre Toutes début 20 ^e s.	
2851	Montre-bracelet Swatch carrée rouge (motif drapeau suisse), 2000	Madeleine Huguenin, Le Locle
2814	-Ulysse Nardin, description du livre de fabrication : [No] « 672, 5.03.1920, [livré à] Lt. Col. Van Lith S. Gravehage [ville au Pays-Bas], chronomètre de marine classe Amirauté, à contacts électriques, temps sidéral, suspension cardan, double coffret acajou, ayant obtenu bulletin 1 ^{ère} classe OAN en 1916	Pierre-Olivier Chave, La Chaux-de-Fonds
2815	-Chronomètre de bord Omega, 2 ^{ème} quart du 20 ^{ème} s. (après 1915)	
2816	-Compteur-chronographe à rattrapante Paul Buhré Locle, vers 1920	
2817	-Montre savonnette chronographe Jules Huguenin Locle, 3 ^e quart du 19 ^e s.	
2847	Chaîne de montre en cheveux tressés, fin 19 ^e - début 20 ^e , décorations Art Nouveau sur les parties en métal	Jean-Claude Perret, Les Ponts-de-Martel
En cours	-Mouvement montre-bracelet dame Certina 13-21 (forme « tonneau » 1,3 x 1,5 cm env.), ca 1950 -Mouvement montre-bracelet dame Omega 484 (forme « tonneau » 1,3 x 1,5 cm env.), ca 1950	Katharina Bucher- Widmer, Rothenburg

	-Mouvement montre dame non signé (rond 2 cm env./ pour montre-pendentif probablement)	
2850	-Maquette du navire de l'Amiral Nelson, le HMS Victory	Legs de Charles Germanier, Le Locle
2848	-Montre de poche Zenith, ca. 1910	
2849	-Montre de poche Omega, ca. 1915	
2818	-Montre-bracelet dame Tissot (années 1950)	Renée Rubattel, Moudon
2819	-Montre-bracelet homme Omega, 1953	
2820	-Montre-bracelet dame Tissot antimagnétique	Daisy Sieber, Le Locle
2821	-Montre dame Seiko « Highbeat », 36000 alternances, cal. 1944-0010, années 1960	
2852	Pendule Louis XIII signée « JJ Petit Maure de la Neuve Ville » (?) datant du début du 18 ^{ème} siècle (ca. 1730)	UBS SA, Neuchâtel
2822	Pendule neuchâteloise des ateliers Sandoz-Perrin à La Chaux-de-Fonds, 1924	Stefan Wild, Le Lieu
En cours	-Mouvement montre de poche Glashütte (Saxe, Allemagne)	Klaus Haberlandt, Hambourg, Allemagne
4207	-Briquet avec montre digitale à affichage LCD -Mouvement de montre russe Pobeda calibre K26 (basé sur le calibre Lip R-269, 1959)	
2854	Montre savonnette Longines en or début 20 ^e , double index 1-12 et 13-24h	Legs d'Ernst Mezger, Berne
En cours	Manuscrit « Le Château des Monts » (relatant l'historique du bâtiment du Château des Monts, pas de sources et anonyme, selon Charles-André Breguet écrit après 1913 peut-être par Armand Toffel, instituteur loclois, homme de gauche)	Marie-Louise Breguet, Le Locle

Achats

No d'inv.	Descriptif	
2859	Veilleuse bernoise signée « B. Blaser in Bern » et « J.B. Ruoff », vers 1740-1750, sonnerie des heures sur cloche	Achat grâce au legs Ducommun
2855	Montre de poche chronomètre chronographe No 34536 E. Mathey-Tissot & Co, vers 1910, or, avec coffret d'origine bois écusson marqueté coquillage et bulletin de l'Observatoire de Neuchâtel (dépôt 1910)	Achat par les Amis du musée

Fondation Jeanmaire

Le 5 mars 2012, le Conseil de Fondation a tenu séance au Musée d'horlogerie du Locle. Le PV de la dernière séance ainsi que le rapport de gestion ont été acceptés à l'unanimité.

Association des Amis du Musée

L'Association des Amis du Musée est présidée par Madame Dora Huguenin. Les cotisations sont destinées principalement à l'achat de pièces et à leur mise en valeur.

Elle se compose actuellement de 649 membres individuels, 15 membres collectifs et 17 membres soutiens. Le total des rentrées 2012 s'est élevé à Fr. 54'945.-.

Soirée d'été

La traditionnelle soirée d'été a eu lieu le samedi 30 juin 2012. Elle a été animée par les musiciens de « Rallye Trompes Neuchâteloises ».

La marche « A pas contés » en lien avec les expositions « Automates et Merveilles »

Organisée conjointement avec l'association des Amis du MIH, du MHL et le Musée de la Montre de Villers-le-Lac, elle s'est déroulée le 25 août 2012 au Château des Monts. Cette manifestation, organisée autour d'une balade horlogère, a célébré les horlogers Jaquet-Droz et Abraham-Louis Sandoz.

Soirée de Noël des Amis

La soirée d'hiver des amis a eu lieu le 12 décembre 2012 et a attiré près de 130 personnes malgré les conditions hivernales.

Lors de cette soirée, Madame Dora Huguenin a annoncé son retrait de l'Association des Amis du Musée après 15 ans à la Présidence. Elle a été chaleureusement applaudie et remerciée pour son travail accompli et son dévouement. Son/sa successeur/e sera connu/e prochainement.

Conclusion et remerciements

En résumé, l'importante activité muséale 2012 du Musée d'horlogerie du Locle, riche dans sa programmation, variée dans ses thèmes et suivie par un public venu très nombreux se conclut positivement. Nous avons observé une hausse de la fréquentation de + 29,66% par rapport à l'année 2011.

Les offres proposées pour l'année 2012 par le Château des Monts, alliant culture populaire aux événements artistiques et techniques pointus, montrent que les visiteurs de la région, de la Suisse et de l'étranger continuent d'avoir, comme ils l'ont toujours eu, un besoin de se nourrir d'événements culturels qui sont autant de sources d'échanges et de rencontres.

La richesse du programme proposé a permis de faire augmenter considérablement le nombre de visiteurs.

Par ailleurs, les nombreux contacts avec les différents acteurs culturels ou industriels, les institutions muséales et fondations ont permis d'illustrer la richesse des collections du Musée d'horlogerie du Locle.

Elles ont, par ce biais, illustré et promu tant l'image du Château des Monts que de la Ville du Locle ; renforcé, à n'en point douter, les liens, anciens et nouvellement créés, entre les partenaires privilégiés et le musée. Par ces actions, nous avons trouvé un terrain propice à mieux faire connaître notre institution dans les domaines spécialisés ou non en y faisant une promotion active.

Nous exprimons nos remerciements à toute l'équipe du Musée d'horlogerie du Locle – Château des Monts, aux membres bénévoles du Comité pour leur engagement constant au sein du musée et aux nombreux donateurs et mécènes.

Nous réitérons nos vifs remerciements à M. Marcelo Droguett, conseiller communal, directeur des affaires culturelles jusqu'en avril, ainsi qu'à son successeur, Monsieur Miguel Perez, nouveau chef de dicastère, comme à l'ensemble des membres du Conseil communal et du Conseil général pour leur soutien important accordé au Musée.

MUSEE DES BEAUX-ARTS

Débutés fin 2011, les travaux de rénovation et d'agrandissement du Musée des beaux-arts se sont poursuivis tout au long de l'année 2012. Les nouveaux espaces ont ainsi pris forme permettant aux nombreux visiteurs accueillis lors des visites de chantier organisées en mars et novembre de constater l'avancée des travaux in situ.

De plus, les examens réalisés par des conservateurs-restaurateurs de l'Atelier Muttner sur les décors de style Art nouveau de la partie du Musée datant de 1906, ont mis en évidence leur importance patrimoniale. Suite à ce constat et d'un commun accord, le Conseil communal ainsi que l'Office de la protection des monuments et des sites ont mis sous protection le corps central (escalier et salle du 3^{ème} étage) et l'aile Est du Musée (salle dite « Carrée »). Cette mise sous protection revalorise ces décors dont les verrières et vitreries constituent un atout majeur.

Madame Stéphanie Guex, conservatrice du Musée des beaux-arts depuis 2004, a quitté ses fonctions en avril 2012 afin de se consacrer à de nouveaux projets. Madame Guex a contribué au développement et au rayonnement de notre institution et a initié les travaux de rénovation du Musée. Le Comité de la Société des Beaux-Arts et du Musée, section Le Locle, la remercie chaleureusement pour son travail et lui souhaite plein succès.

Suite à cette démission, la Ville du Locle, par son conseiller communal en charge des affaires culturelles, Monsieur Marcelo Droguett, s'est approchée de la Ville de la Chaux-de-Fonds afin de proposer et d'étudier un rapprochement entre les Musées des beaux-arts des deux villes. Ce projet, ouvert actuellement à tous les scénarios possibles, vise à une mise en commun des ressources et à une collaboration étroite entre les deux institutions. Pour ce faire, un comité de pilotage et un groupe de travail composés de représentants des deux villes et deux institutions muséales, ont été créés.

Comité de pilotage :

Co-présidents

Monsieur **Miguel Perez**, conseiller communal en charge de la culture, Ville du Locle
Monsieur **Jean-Pierre Veya**, président et conseiller communal en charge de la culture, Ville de la Chaux-de-Fonds

Membres

Madame **Lada Umstätter**, cheffe de projet et conservatrice du Musée des beaux-arts de la Chaux-de-Fonds
Monsieur **Joël Rappan**, coordinateur du projet de rapprochement
Madame **Caroline Calame**, conservatrice des Moulins souterrains du Locle
Monsieur **Cyril Tissot**, délégué aux affaires culturelles de la Ville de la Chaux-de-Fonds
Monsieur **Christoph Künzi**, président de la Société des Beaux-Arts et du Musée, section Le Locle
Monsieur **Claude-André Moser**, président de la Société des amis du Musée des beaux-arts de la Chaux-de-Fonds

Membres à voix consultative

Madame **Sara Terrier**, conservatrice adjointe du Musée des beaux-arts, Le Locle
Madame **Sophie Vantieghem**, conservatrice assistante du Musée des beaux-arts de la Chaux-de-Fonds

Groupe de travail :

Madame **Lada Umstätter**, cheffe de projet et conservatrice du Musée des beaux-arts de la Chaux-de-Fonds
Monsieur **Joël Rappan**, coordinateur du projet de rapprochement
Madame **Sara Terrier**, conservatrice adjointe du Musée des beaux-arts, Le Locle

Madame **Sophie Vantieghem**, conservatrice assistante du Musée des beaux-arts de la Chaux-de-Fonds

Enfin, l'équipe du Musée, Madame Catherine Meyer, Monsieur Jonas Chapuis, Monsieur Marcel Imwinkelried, Madame Sara Terrier, soutenus par Madame Lada Umstätter, ont travaillé au suivi des travaux et à la prochaine réouverture du Musée.

Les événements

Malgré sa fermeture, le Musée a ouvert ses portes en mars afin de proposer au public une visite du chantier et un projet d'intervention artistique des frères Décosterd, puis en novembre, pour une seconde visite présentant l'avancée des travaux.

De plus, à l'occasion de la performance des frères Décosterd dans le chantier, une table ronde a été organisée au Club 44 de la Chaux-de-Fonds.

Performance, visite et présentation

Vendredi 23 mars, 19h15

Samedi 24 mars, 17h30

Le Musée des beaux-arts en travaux ouvre exceptionnellement son chantier aux artistes, d'origine locloise, André et Michel Décosterd. Invités à intervenir dans ce contexte spécifique, les frères Décosterd, connus sous le nom de Cod.Act, livrent dans ces lieux en friche une performance inédite créée spécialement pour l'occasion. Cette performance est précédée d'une présentation sur l'histoire du bâtiment abritant le Musée par Jean-Marie Cramatte, architecte communal, d'une visite de chantier par Nicolas Fröhlich, auteur du projet de rénovation et Stéphanie Guex, conservatrice du Musée des beaux-arts ainsi que d'une présentation intitulée « Art et technologie » donnée par la conservatrice.

Performance de Cod.Act (Siliknost 3, 2012, 30').

Après Siliknost 1 en 2002 et Siliknost 2 en 2004, cette nouvelle performance, intitulée Siliknost 3, soumet à nouveau le corps des deux artistes à un travail de force qui génère le son. La machine, objet central dans leurs recherches artistiques et sonores, se fait ici plus discrète et laisse au son sa pleine capacité à évoquer nos peurs primaires. A l'esthétique brute et au chaos de l'expérience à laquelle ils nous livrent répond le cadre offert par le musée encore en chantier.

Table-ronde au Club 44 de la Chaux-de-Fonds

Jedi 24 mai, 20h15

André et Michel Décosterd évoquent leur processus créatif en binôme. Médiatrice : Florence Grivel.

Visite de chantier

Samedi 3 novembre, 11h00

Cette seconde visite de chantier de l'année, menée par Nicolas Fröhlich, architecte et auteur du projet de rénovation, présente l'avancée des travaux de rénovation du Musée.

Elle est précédée par une brève présentation du projet de rapprochement des deux institutions muséales du haut du canton par le conseiller communal du Locle chargé de la culture, Miguel Perez, par la cheffe du projet et conservatrice du Musée des beaux-arts de la Chaux-de-Fonds, Lada Umstätter et par la nouvelle conservatrice adjointe, Sara Terrier.

A cette occasion, une sélection de photographies prises sur le chantier par Catherine Meyer est présentée au public.

Promotion et communication

Le projet de communication artistique, initié à l'occasion de la fermeture du Musée afin d'investir l'espace urbain jusqu'à sa réouverture, a permis d'occuper les espaces dédiés à la promotion culturelle en Ville du Locle. En effet, Thibaud Tissot, curateur de ce projet et créateur pour le compte d'onlab à Berlin des supports de promotions du Musée depuis 2008, a collaboré avec plusieurs graphistes internationaux à l'élaboration d'affiches qui ont été présentées tout au long de l'année.

La collection

L'archivage des documents relatifs à l'histoire du Musée et de ses collections a pu être entrepris grâce à l'investissement de Madame Catherine Meyer, secrétaire et de Madame Charlotte Hillion, collaboratrice scientifique. Ce travail devrait aboutir au cours de l'année 2013.

Les valeurs d'assurance des œuvres ont pu être réévaluées pour un tiers par la conservatrice adjointe, Madame Sara Terrier. Les deux tiers restants devraient être traités tout au long de l'année 2013.

Enrichissement des collections

Achats du Musée

Alexandre Joly (2^{ème} et dernier acompte)

Absolute sine, 2009. Barque, bâche, eau colorée, haut-parleurs, vibreurs.

Par cotisation

Edition annuelle 2012 VISARTE Neuchâtel

Geneviève Petermann

United Iron, 2011. Sérigraphie en six passages sur papier vélin, 285 x 385 mm.

Achats de la Société du Musée

Cécile Reims

Sans titre, 2011. Burin et pointe sèche, 500 x 330 mm.

Sans titre, 2011. Burin et pointe sèche, 500 x 330 mm.

Par abonnement

Editions 2012 de Xylon

N° 146 Felix Droese, *Zur Unterscheidung von gut und schlechter Kunst*. Gravure sur bois.

N° 147 Irène Wyder, *Meliā*. Gravure sur bois.

N° 148 Claudia Comte, *Soleil Noir*. Gravure sur bois.

Förder-Blatt : Alice Gafner, sans titre. Gravure sur bois.

Editions 2012 de la Société Suisse de Gravure

(Schweizerische Graphische Gesellschaft)

Christiane Baumgartner

Illumination, 2011. Gravure sur bois, 270 x 520 mm.

Illumination, 2011. Gravure sur bois, 270 x 520 mm.

Illumination, 2011. Gravure sur bois, 270 x 350 mm.

Valentin Carron

Ciao, 2011. Photolithographie, 500 x 700 mm.

Dons

Don anonyme

André Huguenin-Dumittant

Sans titre [jeune fille], 1925.

Sculpture.

Don du Docteur Gérard Favez

Michel Ciry

Sans titre [paysage de neige], 1982.

Aquarelle.

Jean-Pierre Kaiser

Sans titre [personnage au perroquet], sans date.

Lithographie.

Legs

Legs de Madame Zoé Matthey
Dufresne, Charles Georges
Sans titre, [paysage], sans date.
Gouache.
Sans titre, [paysage], sans date.
Gouache.

Vlaminck, Maurice de
Sans titre, [paysage], sans date.
Aquarelle.
Sans titre, [paysage], sans date.
Aquarelle.

Warquier, Henry de
Sans titre, [paysage], sans date.
Technique mixte.

Conservation et inventorisat

Grâce au récolement effectué lors du déménagement des collections, un important travail d'inventaire a pu être entrepris.

La base de données mise en place à cette occasion a permis l'amélioration du travail d'inventorisat

La bibliothèque

Grâce au service d'échange de livres et de catalogues avec d'autres institutions et au budget d'acquisition, la bibliothèque s'enrichit régulièrement de nouveaux ouvrages.

Les travaux

Les travaux se sont poursuivis tout au long de l'année, sous la direction de Monsieur Nicolas Fröhlich, architecte et auteur du projet et de Monsieur Ian Forrer, chef de chantier, Service de l'urbanisme de la Ville du Locle. Les faux plafonds, plusieurs cloisons ainsi que les escaliers traversant les salles ont été démontés. Les trémies de ces anciens escaliers métalliques ont pu être bétonnées et la structure au rez-de-chaussée renforcée. Par conséquent, une nouvelle circulation entre les salles du premier et du deuxième étage, un dépôt et une salle de médiation ont vu le jour. De plus, une zone d'accueil, librairie et cafétéria a été créée dans les garages adjacents. Finalement, profitant de la mise à nu du bâtiment, une étude statique de la structure des dalles du Musée a pu être réalisée par Monsieur Denys Pierrehumbert, ingénieur civil.

Le Comité de la Société des Beaux-Arts et du Musée, section Le Locle, remercie tout particulièrement les intervenants et entreprises mandatés pour le travail effectué sur le chantier.

La commission de construction, constituée du conseiller communal en charge de l'urbanisme, Monsieur Cédric Dupraz, du conseiller communal en charge de la culture, Monsieur Marcelo Droguett puis de son successeur, Monsieur Miguel Perez, de l'architecte communal, Monsieur Jean-Marie Cramatte, du président de la Société des Beaux-Arts et du Musée, section Le Locle, Monsieur Christoph Künzi, de l'architecte et auteur du projet de rénovation, Monsieur Nicolas Fröhlich, de la conservatrice, Madame Stéphanie Guex puis de la conservatrice adjointe, Madame Sara Terrier et de la cheffe du projet de rapprochement et conservatrice du Musée des beaux-arts de la Chaux-de-Fonds, Madame Lada Umstätter, s'est réunie à plusieurs reprises.

De mars à avril, plusieurs investigations et évaluations ont pu être réalisées par l'Atelier Muttner, atelier de conservateurs-restaurateurs basé au Landeron, sur la requête de la conservatrice, Madame Stéphanie Guex et de Monsieur Jacques Bujard, chef de l'Office des monuments et sites du canton de Neuchâtel. Les examens, qui se présentaient sous la forme d'observations visuelles, de sondages et

de stratigraphies, ont porté sur l'ensemble des matériaux composant les décors intérieurs du bâtiment de 1906, soit bois, métal, crépis, pierre et verre. Ce travail a mis en avant leur importance pour le patrimoine local tels les verrières et vitraux de style Art nouveau réalisées par le maître-verrier E. Diekmann-Doose au début du XX^{ème} siècle.

Suite au rapport qui en a découlé et sur les recommandations de Monsieur Jacques Bujard, le conseil communal a fait la demande de mise sous protection du corps central et de l'aile Est du bâtiment, tous deux construits en 1906 par les architectes J. et E. Crivelli, au canton. Ce dernier, au travers l'Office de la protection des monuments et sites, a confirmé leur demande à l'automne. Cette décision devrait permettre de réaliser des travaux de restauration au cours des prochains mois.

Le personnel du Musée

Après huit années passées au poste de conservatrice, Madame Stéphanie Guex a donné sa démission. Madame Laurence Schmidlin, engagée en tant que collaboratrice scientifique en 2008 puis en tant que conservatrice adjointe dès 2011, a également quitté ses fonctions. Le Comité de la Société des Beaux-Arts et du Musée, section Le Locle, tient une fois encore à les remercier pour leur travail et leur investissement.

Suite à leur départ, un important travail a été fourni pendant cette transition par Madame Catherine Meyer et Monsieur Jonas Chapuis afin d'assurer le bon fonctionnement du Musée et de son chantier jusqu'à l'arrivée de Madame Sara Terrier nommée au poste de conservatrice adjointe au mois de juillet.

Au cours du mois d'octobre, le taux d'activité du technicien, Monsieur Jonas Chapuis, a été augmenté de 10% pour une durée de huit mois afin de préparer les œuvres à leur accrochage ou à leur nouveau lieu de stockage.

Un travail conséquent d'inventorisation des œuvres de la collection a pu débuter grâce à l'engagement de Madame Charlotte Hillion, collaboratrice scientifique. Engagée au mois d'octobre à 40% pour une durée de huit mois, elle s'occupe de la base de données, des archives de la collection et de la préparation des œuvres à leur inventarisation.

Enfin, Monsieur Joël Rappan a été engagé en qualité de coordinateur du projet de rapprochement entre le Musée des beaux-arts de la Chaux-de-Fonds et le Musée des beaux-arts du Locle, de juillet à septembre à 30% puis, d'octobre à mai 2013 à 40%.

Tout de long de l'année, l'administration du Musée a travaillé dans les studios qui lui ont été attribués, à la rue du Midi 14.

Personnel fixe

Conservatrice	Stéphanie Guex, 80% (jusqu'au 30 avril)
Conservatrice adjointe	Laurence Schmidlin 60% (jusqu'au 30 avril)
Conservatrice adjointe	Sara Terrier 60% (depuis le 16 juillet)
Secrétaire-réceptionniste	Catherine Meyer, 60%
Technicien de musée	Jonas Chapuis, 40% de janvier à septembre ; 50% dès octobre
Concierge	Marcel Imwinkelried, 48,46%
Collaboratrice scientifique	Charlotte Hillion, 40% d'octobre 2012 à mai 2013
Aide technique	Julie Tüller
Coordinateur du projet de rapprochement	Joël Rappan, 30% de juillet à septembre ; 40% dès octobre

Personnel temporaire

Romina Stifani

Personnel et entreprises mandatés

Beat Grossenbacher, Chant Magnétique, pour la base d'inventorisation
Bureau Géraldine Cavalli, graphiste, pour la mise en forme du rapport annuel 2011
Bureau Thierry Jacot, conservation préventive
Christophe Girard, service informatique pour le site Internet
Christophe Huguenin, menuiserie communale pour la création et le montage d'un chariot à tableaux
Jeremy Ferrington, graphiste auprès de Mugaworkshop, pour le site Internet et la création des cartes de vœux
Thibaud Tissot, graphiste, pour la création des supports de communication du musée (invitations, affiches)

Fondation Lermite

Le comité de la Fondation Lermite, dont le siège est sis au Musée des beaux-arts du Locle, s'est réuni à une reprise, au mois de novembre, en présence de la conservatrice adjointe, Madame Sara Terrier. L'avenir de la Fondation, remis en question suite aux démissions du président, du secrétaire et du trésorier en 2011, est maintenant assuré. En effet, la présidence a été reprise par Monsieur Hans Schwarz tandis que de nouveaux membres ont endossé les rôles de secrétaire et de trésorier. Un groupe de travail a également été mis sur pied afin de promouvoir l'œuvre de Lermite.

Président	Hans Schwarz
Secrétaire	Ariane Rozoy
Trésorier	Manfred Aebi
Représentant du C.C.	Marcelo Droguett (jusqu'à juin) Miguel Perez (dès juillet)
Représentant de l'Etat	Jean-Daniel Jaggi
Membres	Philippe Babando Catherine Corthesy Jean-Philippe Gabus Claude Gfeller
Représentantes du Musée	Stéphanie Guex (jusqu'à avril) Sara Terrier (dès juillet)

Comité de la Société des Beaux-Arts et du Musée, section Le Locle

Le Comité de la Société s'est réuni pour des séances ordinaires à onze reprises au Musée des beaux-arts en présence de la conservatrice, Madame Stéphanie Guex, puis de la conservatrice adjointe, Madame Sara Terrier.

De plus, nous pouvons à présent compter sur deux nouveaux membres, Monsieur Francy Schori et Monsieur Bernard Soguel, ancien conseiller d'Etat, qui ont respectivement rejoint le Comité en mai et décembre 2012.

Président	Christoph Künzi
Secrétaire aux verbaux	Anne Hasler Choffat
Trésorier	Pierre Vaucher
Représentant du C.C.	Marcelo Droguett (jusqu'à juin) Miguel Perez (dès juillet)
Membres	Pierre Bohrer Corine Bolay Mercier Francy Schori Bernard Soguel
Représentantes du Musée	Stéphanie Guex (jusqu'à avril) Sara Terrier (dès juillet)
Représentant du projet de rapprochement	Lada Umstätter (dès août) Joël Rappan (dès août)

MOULINS SOUTERRAINS DU COL-DES-ROCHES

Conseil de fondation

Vincent Orlandini, président
Paul Jambé, vice-président
Jean-François Achini
Caroline Calame
Marcelo Droguett (dès juin 2012)
Louis-Georges Gasser
Orlando Orlandini
Mario Notari
Alain Tissot-Daguette
Rolf Graber, organe de révision

Représentant du Conseil communal : Marcelo Droguett puis Miguel Perez

Le comité a siégé les mardis 7 février, 16 avril, 5 juin (comité et assemblée générale), 25 septembre et 11 décembre.

Personnel

Personnel fixe

Conservatrice	Caroline Calame, 80% (archiviste communale à 10%)
Collaboratrice scientifique	Emmanuelle Pasqualetto, 40% (poste créé au 1 ^{er} janvier 2012)
Secrétaire	Isabelle Favre, 75%
Secrétaire adjointe	Emmanuelle Pasqualetto, 7.47%
Technicien-concierge	Gérard Saitre, 50%

Personnel à taux variable

Caissiers (saison d'été)
Verena Gander, Maya Hirsch, Pierre Schönholzer, Françoise Steiner
Guides
Susanna Baur, Gabriel Corboz, Delphine Donzé, Verena Gander, Sophie Kaufmann, Samia Knobel, Gregor Muchow, Ken Nussbaumer, Jacques Perret, Isabelle Strahm, Pierre Schönholzer, Kurt Thommen, Sarah Vandenreydt, Myriam Wahli.

Fréquentation du site

En 2012, les Moulins ont reçu 22'566 visiteurs.

	2012	2011
Entrées individuelles	13'618	13'923
Entrées groupes	7'355	8'183
Gratuits	1'593	1'940
Total	22'566	24'046

En mars 2012, le Conseil communal accepté que le prix de la visite guidée pour les classes soit ramené à Fr. 60.- (au lieu de Fr. 70.-).

Depuis mai 2012, les Moulins souterrains proposent à leurs visiteurs des visites de la grotte avec audioguides en français, allemand, italien et anglais. Les audioguides ont été fournis par la maison Texetera pour la somme de Fr. 70'470.- Les graphistes de Décobox ont créé un nouveau fléchage pour Fr. 3'479.- Ces dépenses ont été couvertes par des dons de la Loterie romande (en 2011) et de la Fondation de Famille Sandoz.

Expositions temporaires

L'exposition *Le Locle et ses environs dessinés par un apprenti-horloger vers 1830 : dessins d'Hermann Theodor Früauf* a été présentée du 15 janvier au 20 mai 2012. Le vernissage a eu lieu le 15 janvier et attiré quelque 70 personnes.

C. Calame a proposé deux visites guidées publiques de l'exposition qui ont connu un bon succès. Rappelons que les 29 dessins de Früauf appartiennent au Musée d'histoire du Locle. Ils n'avaient plus été présentés au public depuis les années 1980. Très abimés, ils ont fait l'objet d'une restauration pour cette exposition.

L'exposition *Le Sable et ses mystères* a été présentée du 3 juin au 31 octobre 2012. Cette exposition a été réalisée par Jacques Lapaire, collectionneur, et Paul Miéville, photographe. Le vernissage a eu lieu le 2 juin et attiré 120 personnes. Au cours de l'année, les commissaires de l'exposition ont proposé plusieurs visites guidées publiques ou privées.

Autres manifestations

Deux ateliers pour les enfants sur la thématique du sable ont été proposés. Préparés avec le plus grand soin par Jacques Lapaire et Paul Miéville, ils ont été très fréquentés. Les enfants ont pu se livrer à diverses expériences avec le sable, notamment à la réalisation des figures acoustiques de Chladni.

A l'occasion de la *Semaine du Goût*, un atelier a été organisé pour les enfants sur le thème des bricelets et des gaufres. Une vingtaine d'enfants y ont participé.

Nuit des Musées – Journée des Musées

La Nuit des Musées a eu lieu le 19 mai. Les Moulins souterrains ont proposé tout d'abord un concert de gospel donné dans la grotte par The Bee's Gospel (Gospel de l'Abeille). Quelque 350 personnes y ont assisté. Les visiteurs ont ensuite pu visiter la grotte. La soirée s'est terminée dans la bonne humeur avec les contes et récits du Collectif BlaBla. La Nuit des Musées a attiré près de 500 visiteurs aux Moulins souterrains.

Pendant la Journée des Musées, le dimanche 20 mai, les visiteurs ont pu suivre gratuitement des visites guidées de la grotte. L'après-midi, un atelier pour les enfants *Des céréales au moulin* a été organisé par Emmanuelle Pasqualetto. Une vingtaine d'enfants l'ont suivi. La Journée des Musées nous a amené 220 personnes.

Dans un autre registre, Caroline Calame a donné trois conférences à l'Université du troisième âge (La Chaux-de-Fonds, Neuchâtel et Bienne) sur le thème : *La Révolution française sous le regard de deux graveurs : Abraham Girardet et Henri Courvoisier-Voisin*. Ces exposés ont permis de présenter au public des œuvres de qualité conservées par le Musée d'histoire du Locle.

Publications

Un catalogue de l'exposition *Le Locle et ses environs dessinés par un apprenti-horloger vers 1830 : dessins d'Hermann Theodor Früauf*, rédigé par C. Calame a paru dans les cahiers de la *Nouvelle Revue neuchâteloise*.

Collections

Les combles de l'immeuble Col 23 ont été nettoyés et repeints afin d'abriter les collections du Musée d'histoire et des Moulins dans de meilleures conditions (voir dans investissements).

L'inventaire sur la base de données des musées généralistes *mus-e* se poursuit, grâce au travail d'E. Pasqualetto et C. Calame. Plus de 1100 notices ont été saisies dans *mus-e*. 1200 notices concernant l'iconographie se trouvent dans une base séparée.

Sécurité

Les capteurs de présence du rez-de-chaussée du musée ont été remplacés par des appareils plus modernes et moins sensibles ; en principe, ils ne devraient plus déclencher d'alarmes pour une souris ou un insecte.

Dons

Deux lettres (1857 et 1870) concernant les rapports des Sagnards royalistes avec la Prusse	Laurent Matile
Lot de documents manuscrits concernant des immeubles loclois (Petits-Monts 3, Marie-Anne-Calame 12-14).	William Darbellay
<i>Etrennes ou almanach moral pour l'an de grâce 1795</i> , édité au Locle Chez Samuel Girardet Père Libraire	Maurice Copain
29 menus de l'Hôtel Campfer, datant de 1927 et 1928, rédigés au dos de cartes "Chocolat Suchard" dont le recto présente des illustrations d'oiseaux.	Giorgio Antognini
Documents et photographies concernant les anciennes fabriques de chocolat Noz et Klaus.	Alain Tissot
Photographie représentant la fin des travaux de percement du tunnel des Petits-Monts au Locle, en 1890.	Hoirie Widmer-Sarbach
LE LOCLE / en 1848, gravure à l'eau-forte et au burin de R. Ravignat, Besançon, imp. de Valluet Jne, vers 1850	Hoirie Widmer-Sarbach
Lithographie représentant Jules Humbert-Droz, attribuée à Aurèle Barraud	Vincent Dubois
Beurrier en terre cuite et verre	Marlène Candolfi

Achats

JOUISSANT DE LA LIBERTÉ NOUS EN AVONS ARBORÉ LE SIMBOLE. / Fête Célébrée à la Chaux-de-Fonds le 3xbre. 1792, gravure à l'eau-forte et au burin, coloriée d'Alexandre Girardet, vers 1792
LOCLE : Rue du Temple, lithographie de Louis-Ami-Hercule Nicolet, 1840
LOCLE / Canton de Neuchâtel, gravure à l'eau-forte et au burin sur acier de Franz Burkhard, d'après un dessin de Louis Graf, vers 1860
Le Col des Roches 1900, aquarelle anonyme
LE LOCLE. = Locle, gravure à l'eau-forte et à l'aquatinte, colorée de Charles-Rodolphe Weibel-Comtesse, vers 1840
Col des Roches : Fig. 38, gravure sur bois de bout, non signée, vers 1890
Le Locle, gravure à l'eau-forte et au burin sur acier de Jakob Lorenz Rüdüsühli, vers 1890
Gustave Amweg, <i>Les arts dans le Jura bernois et à Bienne / Porrentruy</i> , chez l'auteur, 1937-1941, 2 volumes

Prêts à l'extérieur

Carabine à percussion, Jeannet Le Locle (vers 1850) Sabre (XVI ^e siècle) Cloche « aux crosots 1781) <i>466 figures de La Bible</i> , gravures d'Abraham Girardet, vers 1780 (quelques pages)	Château et Musée de Valangin
Locle, lithographie de L.-A. Nicolet, 1840 Locle, Rue du Temple, lithographie de L.-A. Nicolet, 1840 Locle au siècle passé, lithographie de A.-F. Sonrel, 1847 [Vue du Locle], dessin aquarellé anonyme, vers 1850	Nouvelle Revue neuchâteloise pour le cahier <i>Voyage de Frédéric-Auguste Montandon au Brésil</i> , n° 116 (2012)
« La Sagne », dessin de H.-T. Früauf	Pour le panneau de La Sagne et la publication de la Via Rousseau

Soutiens financiers

Sandoz family office	10'000.-	Pour les audioguides
Musée d'histoire de La Chaux-de-Fonds	4'500.-	Soutien à l'exposition en commun de 2013
Confrérie des Meuniers	7'000.-	Soutien annuel
Ville du Locle	25'000.-	Subvention extraordinaire pour la publicité RTS

Amis des Moulins

A fin décembre 2012, les Amis des Moulins sont au nombre de 275. Onze d'entre eux sont venus visiter les moulins avec leur entrée gratuite. C'est évidemment très peu et il importe de redynamiser cette association. Des réflexions sont actuellement en cours à ce sujet.

Associations professionnelles

C. Calame a participé aux réunions de diverses associations :

- Comité de l'association des Musées suisses (AMS)
- Comité de Tourisme neuchâtelois
- Groupement des Musées neuchâtelois (GMN)
- Fondation de l'Ancienne poste
- Comité de la Revue historique neuchâteloise (RHN)
- Comité de pilotage du rapprochement MBAL-MBAC
- Commission d'experts pour la mise en valeur du patrimoine urbain horloger La Chaux-de-Fonds / Le Locle
- Comité de la Nouvelle Revue neuchâteloise

C. Calame a suivi un cours « Stratégie de recherche de fonds » organisé par la Haute école de gestion Arc.

Réhabilitation de la cour

Au fil des années, la grotte, le bâtiment du musée, le musée, l'administration ont été progressivement rénovés. Pour la cour seule, rien n'a été fait. La Fondation souhaite mettre en œuvre un vaste projet de rénovation. Suite à une réflexion et à des études préalables réalisées en 2011, nous avons remis mandat à M. Pierre Minder, architecte, pour une réhabilitation de la cour des Moulins. A l'automne, le bureau d'architecture Minder a livré son projet : embellie et arborisée, la cour deviendra un espace d'accueil pour le visiteur. Mais aussi un espace de « mise en condition » rendant le visiteur sensible à la thématique technique et hydraulique du site ; à cet effet, des structures en ellipses sont prévues : l'une mettra en valeur les fondations de l'ancienne scierie des Moulins (construite en 1856) ; la seconde renfermera de l'eau. Le but à plus long terme est d'amener dans la cour suffisamment d'eau (futur lac du Col-des-Roches, future H 20 ?) pour alimenter les Moulins et renoncer à l'actuel circuit fermé. Le projet est budgété à 1.7 million. La Fondation prévoit de chercher des fonds au cours de l'année 2013.

Publicité

En début d'année, un nouveau site internet a été créé pour les Moulins par l'entreprise Gasser & Gasser.

Grâce à un soutien de la Ville du Locle (Fr. 25'000.-) les Moulins ont pu s'offrir deux semaines de publicité (annonce de l'heure) à la Radio romande sur la Première.

Des publicités ont également été insérées dans le journal *SuisseRando*, dans le *Messenger boiteux* et dans *L'Illustré*, pour ne citer que les plus importantes.

A titre gratuit, les Moulins ont été cités par *L'Hebdo* et le *Femina*, comme destination touristique. *Coopération*, *Construire* et le *Journal de Morges* leur ont également consacré des articles.

Une émission « Magnétorires » de la RTS a été tournée le 15 mars aux Moulins souterrains.

Antenne de Tourisme neuchâtelois

Le bureau de Tourisme neuchâtelois des Moulins souterrains a accueilli et informé 673 touristes pendant la saison d'été (mai-octobre) ; durant la même période, 321 personnes ont été renseignées par téléphone.

Conclusion et remerciements

Il nous faut bien constater une baisse de fréquentation, dont les causes sont multiples : multiplication des musées et sites de loisir, force du franc suisse et triste météo, notamment durant l'été. Sans oublier que de longues années durant, par mesure d'économie, les Moulins ont renoncé à toute publicité coûteuse. Malgré ce bémol, les Moulins souterrains ont tout de même connu une fréquentation honorable et toutes leurs animations, qu'elles soient consacrées aux adultes ou aux enfants ont connu un bon succès.

Les audioguides ont séduit le public ; ils permettent en effet aux visiteurs de découvrir la grotte sans attendre l'heure de la prochaine visite guidée et améliorent considérablement l'offre linguistique en proposant un commentaire en italien et en anglais.

L'engagement d'une collaboratrice scientifique, Emmanuelle Pasqualetto, s'est révélé indispensable en cours d'année. Emmanuelle Pasqualetto a non seulement fait considérablement progresser l'inventaire ; ses compétences linguistiques ont aussi été précieuses pour la création du site internet et des audioguides. Nous la remercions sincèrement de son travail. Notre entière gratitude va aussi à Isabelle Favre et à Gérard Saitre, qui accomplissent toujours leurs tâches avec compétence et dévouement, ainsi qu'à l'ensemble des collaborateurs.

Néanmoins, la gestion des collections du musée (autant celles des Moulins que celles du Musée d'histoire) reste problématique. Les locaux offrant des conditions de conservation correctes sont beaucoup trop exigus. En conséquence, une partie importante des collections reste stockée dans des dépôts, dont la température, l'hygrométrie et la sécurité sont insatisfaisantes. Si l'on veut sauvegarder ces objets sur le long terme, une solution devra être trouvée, certainement en collaboration avec les autres musées.

Mais il importe surtout de souligner que l'intégration des Moulins souterrains à la politique muséale de la Ville a, tout au cours de l'année, révélé de très nombreux avantages. Il a tout d'abord libéré les Moulins de leurs préoccupations financières, permettant de voir arriver les dernières échéances avec sérénité. De plus, les différents services communaux (Finances, Ressources humaines, Informatiques, Voirie...) ont aidé l'équipe des Moulins en de multiples occasions. Recourir à ces services pour résoudre les problèmes qui les concernent a permis de travailler avec davantage d'efficacité ; mais aussi de libérer le temps des collaborateurs des Moulins, leur permettant de se consacrer davantage aux tâches qui sont les leurs. Nous remercions donc sincèrement les services communaux de leur disponibilité et de leur efficacité.

Nous remercions également chaleureusement M. Miguel Perez, conseiller communal en charge de la culture, M. Marcelo Droguett, son prédécesseur, ainsi que l'ensemble du Conseil communal, pour leur écoute et leur soutien, qui ne nous ont jamais fait défaut.

BIBLIOTHEQUE DE LA VILLE

Introduction

Dans la ligne des années précédentes, 2012 aura vu la Bibliothèque poursuivre sa double tâche : d'une part offrir à nos lectrices/lecteurs une collection renouvelée, un accès aux nouveaux médias, le tout dans un cadre agréable, et d'autre part cataloguer nos fonds patrimoniaux et spéciaux afin de permettre leur mise en valeur. Enfin, un effort particulier a été porté sur la formation d'apprentis.

Personnel

3 postes : 1 personne à 100%, deux autres à 60 et 50%.

Notre apprenti agent en information documentaire (AID) poursuit sa formation. Il a été rejoint en 2^e année par Fabio Bestazzoni qui, après un stage de 3 mois, a commencé en août un apprentissage en 2 ans (grâce à sa licence en lettres).

Nous avons accueilli un civiliste en février-mars, et 3 stagiaires.

Lucie Barth-Hurtlin et Pierre-Yves Tissot ont suivi une initiation aux nouvelles normes d'indexation matières.

Activité des services

Service du prêt

Les fonds n'étant pas encore tous traités, les statistiques restent partielles.

Prêts en 2012 : 28'884 volumes (2011 : 29'430).

Le prêt des livres est en légère baisse, mais les nouveaux supports, DVD (films) en particulier, connaissent un grand succès. Grâce au prix de location (modeste : Fr. 3.--/15 jours) nous pouvons augmenter notre offre de plus d'une centaine de DVD par an sans grever notre budget. Une belle collection de 700 films est actuellement à la disposition du public.

Salle de lecture

Par manque de place il a fallu faire un tri sévère de la collection d'ouvrages de référence, qui compte désormais 2034 titres. Les lecteurs apprécient le « salon » de lecture des périodiques. L'utilisation des deux postes informatiques s'est encore accrue, démontrant l'importance d'une telle prestation dans notre bibliothèque.

Accroissement des documents

2012 : 978 vol. (achats : env. 860) 2011 : 932 vol. (achats : env. 840)

Fonds spéciaux

Nous avons commencé le traitement des ouvrages généalogiques de la Société neuchâteloise de généalogie. Il y a beaucoup de demandes sur ce sujet.

Exemple des recherches que nous effectuons pour compléter nos fonds patrimoniaux : « Klöfverbladet » est la traduction suédoise du roman « Feuille de trèfle » de T. Combe que nous avons eu la chance de trouver et acheter sur Internet en Suède. Il n'avait encore jamais été mentionné dans la bibliographie de l'auteure locloise.

C'est avec tristesse que nous signalons le décès au mois d'août, de M. Pierre-Arnold Borel, donateur avec son épouse du Fonds Borel-de Rougemont à notre institution. Avec beaucoup de générosité de cœur et d'esprit, il nous avait déjà transmis l'essentiel de sa bibliothèque, de nombreux objets ou documents iconographiques (plus de 3500 doc.). Une exposition en son honneur était déjà en préparation quelques mois avant son départ. Elle prendra donc la forme d'un hommage en 2013.

Fonds ancien

Dans ce fonds aussi il a fallu faire un tri indispensable, mais délicat, afin de gagner un peu de place. Le travail de catalogage se poursuit, tant dans la collection ancienne que patrimoniale.

Nous travaillons également à la conservation de ces ouvrages (reliure, réparations, soins pour le cuir, etc.).

Participations à l'extérieur

Comité directeur du Réseau des bibliothèques Neuchâteloises et Jurassiennes à Neuchâtel. Cours et examens CLP à Lausanne. Commission de formation AID, Commission de qualification et examens AID à Lausanne.

BIBLIOTHEQUE DES JEUNES

La Bibliothèque des Jeunes reste un lieu vivant. L'attachement au livre n'est pas près de disparaître et pourtant la concurrence des écrans est elle aussi bien présente. Toutefois, un effort supplémentaire nous est demandé pour attirer les familles et les enfants dans nos lieux. C'est pour cette raison que nous concentrons notre énergie sur les animations : nous proposons des mises en scène, des dégusta-livres (mise en bouche), des spectacles, des bricolages, des rencontres, des accueils pour les tout-petits.

Nous collaborons toujours avec le corps enseignant de l'Ecole obligatoire du Locle en proposant des visites adaptées aux différents âges des enfants.

Les enfants des 2 crèches du Locle se déplacent très régulièrement, en petits groupes, à la Bibliothèque, ainsi que ceux des structures parascolaires. Ces accueils ne figurent pas dans les statistiques, puisque souvent, ils viennent découvrir les livres sans les emprunter.

Nous avons aussi comme objectif de créer un bon lien avec la population allophone. A présent, nous louons un lot de livres en langues étrangères à Bibliomedia, renouvelable chaque année, ce qui nous permet d'élargir notre offre en proposant des livres en portugais, albanais, croate, tamoul, turque etc.

Cette année encore, des livres un peu détériorés sont mis à disposition des usagers de la piscine, en collaboration avec la Bibliothèque de la Ville. Ce service semble apprécié.

Une partie des livres enlevés du catalogue a été acheminée au Sénégal pour la création de 3 bibliothèques. Cette action a été menée par l'association « Le voyage de l'amitié ».

Personnel

3 postes : 1 aide bibliothécaire à 80%, 1 bibliothécaire à 60%, 1 aide bibliothécaire à 60%.

Nous avons reçu 3 stagiaires, dont 1 pour un stage de longue durée de 4 mois.

1 apprenti de la Bibliothèque de la Ville nous a aidés pour quelques après-midi de prêts.

Nous avons suivi des cours de formation continue destinés aux bibliothécaires : « Le manga », « La culture numérique des adolescents », « Atelier pratique voyage-lecture ». Ces cours et ces contacts vers l'extérieur nous amènent à réfléchir à l'avenir de notre bibliothèque et à répondre, si possible, à l'attente de nos jeunes lecteurs.

Animations et expositions

- « Né pour lire » : 5 animations pour les tout-petits, dont 1 à l'extérieur, dans le parc du Casino.
- 1 spectacle de marionnettes « Nostalgia », par la Turlutaine, 54 enfants en profitent.
- La nuit du conte « Tout feu, tout flamme », une chaumière d'une vieille accueille 40 enfants.
- 3 après-midi de contes, l'un suivi de la présentation des mustélidés par Marianne Schmutz du Musée d'histoire naturelle du Locle. Ensuite, les enfants dessinent les animaux naturalisés sortis pour l'occasion du Musée. 20 enfants.
- Animation Chauve-souris « L'Oreillard brun », animal de l'année : 16 enfants écoutent les explications de la conservatrice du Musée d'histoire naturelle, confectionnent des « planches » en linogravure, répondent aux questions et une sortie sur le terrain quelques jours plus tard avec Marianne Schmutz clôture ce moment.
- Exposition Chine de Catherine Louis : 12 classes découvrent la calligraphie chinoise, ainsi que les livres et les techniques de cette illustratrice neuchâteloise. L'exposition est interactive et rencontre beaucoup de succès. L'exposition est présente 3 mois dans nos locaux.
- Rencontre avec Catherine Louis : nous acceptons 18 enfants pour un échange privilégié avec l'illustratrice, suivi d'un atelier peinture à l'encre de Chine.
- 6 matins de voyage-lecture : mise en scène par les bibliothécaires avec présentations de 11 livres. Animation facultative pour 6 classes de 8^{ème} Harmos.

Statistiques

En 2012 nous avons accueilli **185 classes** réparties comme suit : 36 visites de classes animées par les bibliothécaires, 9 classes de l'Ecole enfantine et 140 classes en visite libre.

Service de prêt	2012	2011
Visites de classes	185	176
Documents prêtés	88'419 (dont 38'299 prolongés)	91'542 (dont 40'824 prolongés)

Répartition des prêts par genre

46'080	livres d'images
13'806	bandes dessinées
6'886	livres d'aventures (8 à 12 ans) : policiers, science-fiction, humour, histoires de vie
2859	contes et légendes
2594	documentaires (600) : sciences appliquées : techniques, bricolages, transports, métiers
2410	documentaires (700) : art, théâtre, magie, sports, jeux, chansons
2399	romans ados (13 à 18 ans) : fantastique, policiers, romans sentimentaux
2180	bêtes (8 à 12 ans) : histoires d'animaux
2162	documentaires (500) : animaux, espace, nature, écologie, climat, sciences pures
1976	périodiques
1258	mangas
1110	documentaires (900) : géographie et histoire
912	CD (disques compact) accompagnant les livres
505	documentaires (800) : poésie, comptines, littérature
291	documentaires (100) : psychologie, philosophie, éthique, morale
237	documentaires (300) : société, économie, politique, éducation, coutumes
208	documentaires (000) : dictionnaires, écriture, lecture
188	romans historiques
142	histoires de vie
83	DVD accompagnant les livres
59	documentaires (200) : religion, mythologie
50	kamishibais (théâtre japonais)
30	CD-ROM accompagnant les livres
4	cassettes accompagnant les livres

	2012	2011
Nouvelles inscriptions	194	227
Jours d'ouverture	266	264
Documents catalogués	1570	1459
Abonnements de revues	21	21
Nombre de documents	26'783	25'764

Commentaires :

Les prêts sont encore en très légère diminution cette année. Si nous prêtons attention aux livres effectivement prêtés, nous obtenons 50'718 livres en 2011 et 50'120 en 2012. L'écart est donc peu important. Surtout n'oublions pas les nombreuses lectures, histoires et animations proposées tout au long de l'année.

Divers

Nous profitons de remercier très chaleureusement **la Fondation de la jeunesse locloise** pour son don de **Fr. 2'000.--**.



SERVICE FORESTIER LE LOCLE – LA CHAUX-DE-FONDS

Personnel

L'équipe forestière se compose d'un forestier de cantonnement, responsable des forêts communales et privées sur les territoires communaux du Locle et de La Chaux-de-Fonds, d'un contremaître forestier, de deux forestiers-bûcherons avec CFC et de trois apprentis. Soit une diminution d'un poste par rapport à 2011, ce qui explique les volumes moins importants exploités en 2012, néanmoins nous récoltons la possibilité légale.

Exploitation des bois

Forêts de la Ville du Locle

Exploitation : 1'295 arbres, soit 2'048.20 sylvies soit 1.58 sylvies par arbre ce qui donne en volume de bois ronds les quantités suivantes :

Bois de service résineux :	1'193.83 m ³ (y.c. 3.3% de qualité D)
Bois de service feuillus :	110.77 m ³ (y.c. 37.3% de qualité C et inférieure)
Bois d'industrie résineux :	0 stères
Bois énergie :	699.87 stères
Total :	2'004.47 m³ et stères soit 92.2% de la possibilité légale

Forêts de La Ville de La Chaux-de-Fonds

Exploitation : 1'059 arbres, soit 1'802.22 sylvies soit 1.7 sylvies par arbre ce qui donne en volume de bois ronds les quantités suivantes :

Bois de service résineux :	1'055.84 m ³ (y.c. 6.7% de qualité D)
Bois de service feuillus :	0 m ³
Bois d'industrie résineux :	76.48 stères
Bois énergie :	386 stères
Total :	1'518.32 m³ et stères soit 105.3% de la possibilité légale

Marché des bois

La vente des bois résineux à l'exportation a représenté 63% du volume exploité en 2012.

Le marché des bois feuillus est depuis plusieurs années au plus bas. Heureusement cet assortiment représente moins de 4% de nos ventes des bois de service. Tout est vendu en Suisse à un prix moyen de Fr. 58.- le m³.

Le marché des bois est très difficile, car il est influencé par le marché mondial et le cours de l'Euro. Dans ces conditions, la vente de bois demande beaucoup d'attention, de contacts et de temps, afin d'obtenir le meilleur prix du jour pour un assortiment donné et de s'assurer de la solvabilité des acheteurs.

Bois de service résineux

Ville du Locle

Le bois de service résineux s'est vendu à un prix moyen de Fr. 101.- par m³, soit une diminution de 5% par rapport à 2011.

Ville de La Chaux-de-Fonds

Le bois de service résineux s'est vendu à un prix moyen de Fr. 91.- par m³, soit une diminution de 12% par rapport à 2011.

Les bois rouges (de médiocre qualité D) se sont vendus entre Fr. 43.- et Fr. 48.- le m³.

Bois d'industrie

Suite à la mise en service en février 2012 de la chaudière à plaquettes de bois de Viteos SA au Locle, cet assortiment sera dorénavant transformé et utilisé comme bois de chauffage.

Bois énergie

Nous avons livré 920 m³ de plaquettes de bois (soit 460 stères) au chauffage du bâtiment des TRN à La Chaux-de-Fonds et pour la première fois en 2012 nous avons fourni 785 m³ de plaquettes de bois (soit 392.5 stères) au CAD bois Viteos SA au Locle. Notons ici l'excellente collaboration qui a prévalu entre les partenaires privés-publics de ce projet.

Infrastructures

Dévestiture

Deux pistes à machine ont été rénovées : à La Combe des Enfers au Locle sur 410 mètres et au Bois de Ville sur 330 mètres.

Labels

Les forêts communales sont labélisées FSC, PEFC et ont également le « Certificat d'origine bois Suisse ».

Soins à la jeune forêt

Les travaux de soins à la jeune forêt sont exécutés après chaque coupe de bois durant l'été. Les buts des soins à la jeune forêt sont premièrement, de concentrer les forces de la nature (soleil, CO₂, eau et les sels minéraux) sur les individus les plus prometteurs et deuxièmement, de créer des peuplements diversifiés, hétérogènes, mélangés et riches en structures et microstructures. Ces travaux indispensables sont en partie financés par la Confédération et le Canton via des accords de prestations signés par les communes avec l'Etat de Neuchâtel.

Fonctions sociales

L'équipe forestière a participé et réalisé les travaux suivants :

Entretien courant des chemins, entretien sporadique de l'abri forestier du 150^e, conduite de classes en forêt, confection de canapés forestier pour les écoles, entretien des sentiers nature, fourniture de plaquettes de bois pour "La Marche pour la paix", livraison de sapins de Noël à diverses institutions, mise à disposition de main-d'œuvre pour le montage et le démontage de l'exposition mycologique du Locle, participation à la journée "Coup de balai", préparation d'une torréie pour les nouveaux citoyens loclois, préparation d'une torréie pour la Journée romande de l'énergie à La Sombaille, montage et démontage d'un stand pour la fête des Promotions au Locle, participation à la Fête des naissances de l'Ecosentier, préparation d'un feu pour le tournage par des Japonais d'un clip vidéo, accueil au centre forestier de l'Université du 3^e âge, cuisson des sangliers et préparation d'un « Vin de mai » pour la réception du président du Grand Conseil et participation du service au concours neuchâtelois de bûcheronnage.

Toutes ces prestations ont été facturées aux divers services, institutions et privés, à part celles relevant de l'information au public et celles ayant fait l'objet d'une aide accordée par les Autorités.

Forêts privées

Le forestier de cantonnement exécute les martelages en forêts privées qui lui sont confiés par l'ingénieur forestier d'arrondissement. Il exerce également une surveillance générale des massifs forestiers sur l'ensemble des territoires communaux du Locle et de La Chaux-de-Fonds. Cette activité est financée par le canton.

Résultats des martelages en forêts privées en 2012 :

	Propriétaires de La Chaux-de-Fonds	Propriétaires du Locle
Nombre d'autorisations	41	24
Nombre d'arbres martelés	2015	855
Volume en sylves	4'082	2'107
Volume par arbre en sylves	2.03	2.46

Agent nature et de la faune

Le forestier de cantonnement exerce cette fonction sur l'ensemble des territoires communaux du Locle et de La Chaux-de-Fonds. Outre la surveillance générale, de plus en plus de propriétaires demandent des conseils pour leurs forêts, haies et arbres isolés. Cette activité est en partie financée par le canton.

Conclusions

En cette année du concours neuchâtelois de bûcheronnage, le Service forestier a redoublé d'activités pour se présenter à la population. A cet effet, nous remercions les autorités et la population pour la confiance témoignée tout au long de l'année pour l'ensemble de nos diverses activités.

SECRETARIAT INSTRUCTION PUBLIQUE

Comme annoncé lors de son rapport des comptes 2011, le dicastère de l'instruction publique a poursuivi ses travaux tant dans la verticalité de l'école obligatoire en réorganisant la direction, que dans la mise en place de l'école régionale en créant le Cercle scolaire du Locle.

C'est une structure de direction bicéphale de l'école obligatoire qui a été retenue et mise en place pour la rentrée 2012/2013. Cette organisation n'a pas été acceptée par l'Etat et nous oblige à remettre l'ouvrage sur le métier.

Le Cercle scolaire du Locle est également entré en vigueur à la rentrée 2012 et regroupe, sous la forme d'une convention, les communes de La Brévine, des Brenets, de La Chaux-du-Milieu, du Cerneux-Péquignot et du Locle.

Le Conseil d'établissement scolaire (CES), s'est réuni cinq fois. Durant l'année, les thèmes suivants ont principalement été abordés : les transports scolaires, la jeunesse et les structures d'accueil parascolaire.

En août, pour répondre à la demande de parents et à la Loi sur l'accueil des enfants (LAE), la Ville a créé deux structures d'accueil parascolaire pour les enfants de 4 à 12 ans. A l'origine, le crédit demandé ne concernait l'ouverture que d'une seule structure, en en créant deux, un dépassement du crédit de Fr. 23'000.- a été nécessaire et avalisé par le Conseil communal.

Une structure, Le Tourbillon, s'est ouverte à la rue de France 36-40 et permet d'accueillir 39 enfants et la deuxième structure, le Diapason, est située à la rue des Monts 24 et offre 25 places d'accueil.

Le 26 septembre l'inauguration officielle de ces deux structures a eu lieu, réunissant les conseillers communaux, les représentants de la direction du cercle scolaire, l'Office de l'accueil extra familial, la Fondation La Résidence, la Fondation des Billodes, les structures d'accueil amies Les Diablotins et Les Enfants-d'Abord, le bureau d'architecte Evard et Fahrny SA, les parents et la presse.

A la fin de l'année, voici le bilan que nous pouvons dresser des cinq premiers mois d'activité de ces deux structures :

La structure Le Tourbillon, située en Ville, a bien démarré et a un taux d'occupation de 50%.

Par contre la fréquentation de la structure Le Diapason n'est pas celle espérée, le taux d'occupation est inférieur à nos attentes. Cette situation se répercute également sur les comptes. Plusieurs montants de recettes du budget ne seront pas atteints, comme le montant des factures ou les subventions fédérales qui ne seront versées qu'après une année complète d'activité. Le montant des subventions cantonales sera inférieur également, car le budget tenait compte du montant pour l'année entière et d'un taux d'occupation des structures de 100%.

Nous pensons que, courant 2013, ces deux structures auront trouvé leur rythme de croisière.

Le 15 novembre, le Conseil général a accepté le rapport concernant les modifications du règlement du Conseil d'établissement scolaire de l'enseignement obligatoire du Locle. Ces modifications apportées au règlement étaient liées à Harmos et au Cercle scolaire.

Un rapport sur l'étude effectuée par une personne d'Avignon concernant la politique de la jeunesse en Ville du Locle a été rendu et se trouve sur le site internet de la Ville.

Un projet appelé « Midnight Sports » pour les jeunes de 12 à 16 ans a été accepté par le Conseil communal et va voir le jour courant de l'année 2013. Ce projet vise à ouvrir une salle de gymnastique le samedi soir pour les jeunes avec un accompagnement adéquat. Un montant de Fr. 24'000.- est à charge de la commune pour réaliser la phase pilote. Si d'aventure le projet devenait pérenne, un rapport serait soumis au Conseil général. Une simple recherche sur internet avec le mot « midnight sports » permet de découvrir ce qui existe dans d'autres localités.

Le comité de la Musique scolaire s'est réuni par 10 fois et une assemblée générale a eu lieu le 23 octobre 2012. Durant ces différentes rencontres, les actions suivantes ont été décidées :

18 février : ramassage de papier avec le Volley Ball Club

Comme chaque année, la Musique scolaire a effectué le traditionnel ramassage de papier avec le Volley Ball Club. Ce ramassage permet de récolter des fonds pour l'excursion lors du camp de musique annuel.

2 et 3 avril : auditions au collège Jehan-Droz

Comme d'habitude, les auditions se sont bien passées. Une hausse du nombre de spectateurs a été constatée.

5 mai : vente de pâtisserie

Comme annoncé dans le rapport 2011, cette expérience a été reconduite. Cette fois encore, cette vente a apporté un bénéfice.

20 juin : concert annuel au Temple du Locle

Comme chaque année, cela a été un grand moment pour tous les parents d'élèves et les élèves eux-mêmes. C'est leur moment de gloire où ils peuvent montrer le fruit d'une année de travail.

6 juillet : concert avec la fanfare de Guingan (Bretagne)

Malgré une organisation médiocre, les élèves de la Musique scolaire en gardent un très bon souvenir.

7 Juillet : cortège des promotions

Comme tous les ans, un réveil difficile pour les jeunes musiciens mais toujours autant de plaisir. Le défilé s'est passé sous un soleil radieux.

8 au 12 octobre : camp de musique aux Rasses (VD)

Les membres de l'Harmonie, du comité ainsi que tous les professeurs se sont réjouis de cette semaine aux Rasses. Les activités sont toujours plus ou moins les mêmes, sauf l'excursion, qui elle change chaque année. Cette fois-ci, nous sommes allés au Labyrinthe aventure. Malgré une pluie battante, l'après-midi a été merveilleuse.

16 et 17 septembre : la Musique scolaire se produit à Europa Park

Après plus d'un an d'organisation, l'harmonie, le comité et les professeurs ont fait le déplacement jusqu'à Europa Park afin d'y donner un concert le dimanche 16 septembre. La Musique scolaire gardera un excellent souvenir de cette escapade.

Le chef du dicastère, en place depuis juillet, est satisfait de l'avancée de plusieurs dossiers importants sur l'ensemble de son dicastère. Il est à relever que le mi-temps, s'il permet de bien gérer les affaires courantes, n'est de loin pas optimum pour faire avancer les dossiers nécessitant une grande disponibilité, par exemple l'organisation de la direction de l'école obligatoire ou la mise en place d'une politique de la jeunesse, ou encore le développement des structures d'accueil.

CLINIQUE DENTAIRE SCOLAIRE

Effectif du personnel

L'effectif du personnel reste stable. Dr Isabelle Serrano, responsable de la Clinique dentaire scolaire bénéficie d'un taux d'activité de 90%. Elle assume la pédodontie, l'orthodontie ainsi que les contrôles scolaires.

Madame Sylvie Saint Germain Morandi, hygiéniste dentaire travaille à un taux de 6,32%.

Deux assistantes dentaires, Madame Christiane Grezet pour la pédodontie et les visites de classes, effectuent 24 h hebdomadaires et Madame Patricia Bonnet, pour l'orthodontie, 17 h par semaine.

Madame Félicia Châtelain a terminé, avec succès son apprentissage en juillet 2012 alors que Madame Mirjeta Ukzmaili est promue en deuxième année. Madame Merve Gezginci a été engagée pour commencer un apprentissage d'assistante dentaire.

Il est toujours attribué un quota de 56 heures annuelles à Madame Bonnet pour effectuer la prophylaxie dentaire dans les écoles des degrés 1 à 7 (Harmos) + les crèches.

Madame Janine Tritten qui s'occupait du secrétariat et de la facturation à temps partiel (11 h hebdomadaires) est partie en retraite, Madame Sandra Zas l'a remplacée dès le 3 septembre 2012.

Visites de classes

87 classes ont été visitées durant l'année 2012. Les écoles du Locle, du CP des Billodes et des Perce-Neige, ainsi que les élèves du Cerneux-Péquignot sont venues dans les locaux de la Clinique dentaire scolaire pour le dépistage. Alors que Mme Serrano s'est déplacée dans les autres communes du district pour le contrôle dentaire.

Ecole de :	Nombre de classes	Nombre d'élèves
Classes du Locle degrés 1 – 2	11 classes	212
Classes du Locle degrés 3 – 7	28 classes	509
Classes du Locle degrés 8-11	31 classes	564
CP Les Billodes	3 classes	29
CP Les Perce-Neige	2 classes	11
Les Brenets	4 classes	80
La Brévine	4 classes	68
Le Cerneux-Péquignot	2 classes	33
La Chaux-du-Milieu	2 classes	32

Orthodontie

54 premières analyses et consultations ont été effectuées en 2012

39 nouveaux traitements ont été commencés

12 pré-traitements ont été acceptés (Positionneur T4)

Exonérations

Trois demandes d'exonération pour des traitements orthodontiques et une pour des traitements pédodontiques ont été présentées au Conseil communal, elles ont été acceptées.

Installation

Remplacement de l'ancien fauteuil de la salle de soins.

Divers

Dr Serrano effectue régulièrement des cours de perfectionnement en pédodontie et orthodontie. Elle est membre de l'*International Association for Orthodontics* et de la Société suisse de pédodontie. Elle a également suivi une formation en hypnose pour dentistes. Elle a participé au congrès européen en pédodontie avec Mme Sylvie Saint Germain Morandi.

CENTRE D'ORTHOPHONIE

Pendant l'année scolaire 2011-2012, 230 enfants ont été vus au Centre d'orthophonie du Locle.

Le Centre compte six orthophonistes pour une occupation actuelle de 3,36 postes. Il s'agit de Mesdames A. Boillat, J. Beuret-Butty, F. Jaccard, N. Mougin, M. Rossier et A. Guinand qui par ailleurs en assume la responsabilité. Mme S. Zas a remplacé Mme J. Tritten suite à son départ à la retraite et assure le secrétariat et la facturation durant 18 h hebdomadaires.

En 2012, Mme J. Beuret-Butty a été en congé maternité de mars à juillet. Elle a été remplacée par Mme S. Girardin.

Mme A. Lesniewski, étudiante de l'Université de Neuchâtel, a débuté son stage de 9 mois à 50% en septembre.

Les orthophonistes ont participé à un perfectionnement cantonal annuel au mois d'août, puis elles suivent des cours de perfectionnement et des supervisions selon leur organisation.

Le CRO (Colloque des Responsables de l'Orthophonie) s'est réuni à 3 reprises, sous la direction de M. Daniel Marthe, puis a été suspendu suite au départ de M. Marthe.

Outre le CRO, différentes séances de travail ont eu lieu entre les responsables des centres communaux, et également avec les chefs de dicastère des 3 villes, en lien avec la négociation d'une convention entre l'Etat et les centres d'orthophonie. A fin 2012, les négociations sont encore en cours, aucune décision n'a encore été prise. Ces séances ont occasionné une charge de travail supplémentaire.

A fin 2012, on constate un rallongement de la liste d'attente.

ESPACE JEUNESSE DJ'13

Horaires et fréquentation

Nous notons cette année encore que les jeunes fréquentent régulièrement le centre de jeunesse. Cette fréquentation est plus marquée pendant la période hivernale, les jeunes étant plus occupés par des activités à l'extérieur pendant les beaux jours. La rentrée scolaire marque généralement un changement des adolescents qui viennent au centre, dû aux nouveaux groupes qui se forment dans les classes et à l'arrivée de la « nouvelle génération ». Les plus âgés quant à eux viennent encore ponctuellement nous rendre une petite visite. Nous notons toujours une demande grandissante de la part des moins de 13 ans à vouloir fréquenter le centre, certains d'entre eux ayant à peine 9 ans.

Les mêmes horaires d'ouverture ont été maintenus, soit :

Le mercredi	14h à 19h
Le vendredi	16h à 23h
Le samedi	14h à 19h

Education et accompagnement

Le travail d'accompagnement reste un élément essentiel du travail auprès des jeunes fréquentant l'espace jeunesse. Les adolescents savent qu'ils peuvent trouver écoute, conseil et soutien auprès des animateurs. Nous sommes ainsi présents pour discuter avec eux de leurs chemins de vie et de leurs projets et les orienter au besoin vers d'autres professionnels ou organisations.

Matériel et aménagement

Nous nous efforçons de maintenir un cadre de vie agréable au centre autant que possible et faisons des aménagements réguliers. La cabine DJ, permettant aux jeunes de mixer de la musique a été remise en état et un groupe de jeune l'utilise régulièrement. Les babyfoot, le billard et la table de ping-pong semblent indémodables et connaissent une utilisation constante.

Activités

Diverses activités ont été organisées en cours d'année telles que soirées musicales, tournois divers, ateliers d'écriture, cours de dj'ing, projection des matchs de foot, etc.

Nous remarquons toujours une préférence des adolescents pour les activités au sein du centre, malgré une sortie effectuée avec une poignée de jeunes à Aquaparc.

Le festival de la jeunesse se déroulant chaque année maintenant au Casino est un événement important pour les jeunes et marque la vie annuelle du DJ'13. Les adolescents ont l'occasion d'y présenter danses, chants ou autres performances devant un public, principalement constitué de leurs pairs. Cet événement permet de stimuler les vocations et de valoriser les talents des jeunes.

Réseau et collaborations

Nous nous réjouissons cette année de voir se resserrer les liens avec d'autres acteurs locaux œuvrant pour la jeunesse. Outre les différents groupes et réseaux, nous sommes ravis de recevoir régulièrement la visite des éducateurs du Baraquiz (Service d'éducation de rue) et prochainement de la Balise (Centre de prévention et traitement des toxicomanies).

Projets d'avenir

La réflexion entamée sur la jeunesse locloise suit son cours et nous saluons l'engagement des différentes personnes qui s'investissent dans ce projet. Nous nous réjouissons de le voir se concrétiser afin d'accompagner au mieux les adolescents sur le chemin de la vie adulte.

SERVICES SOCIAUX

En 2012, la Commune du Locle a traité 579 dossiers (augmentation de 44 dossiers par rapport à 2011).

Les dépenses d'aide sociale du Locle se montent à Fr. 6'398'403.22 (Fr. 5'666'186.65 en 2011). Les dépenses atteignent le montant le plus haut depuis 5 ans.

Pour rappel, la durée du dossier, sa structure (famille ou personne seule, revenu ou non) ou le contenu et la durée de l'aide influent fortement sur le montant de l'aide attribuée.

Statistiques

Le coût moyen par dossier est en augmentation (Fr. 11'050.78.- contre Fr. 10'591.- en 2011).

Le montant par habitant est de : Fr. 626.92.-

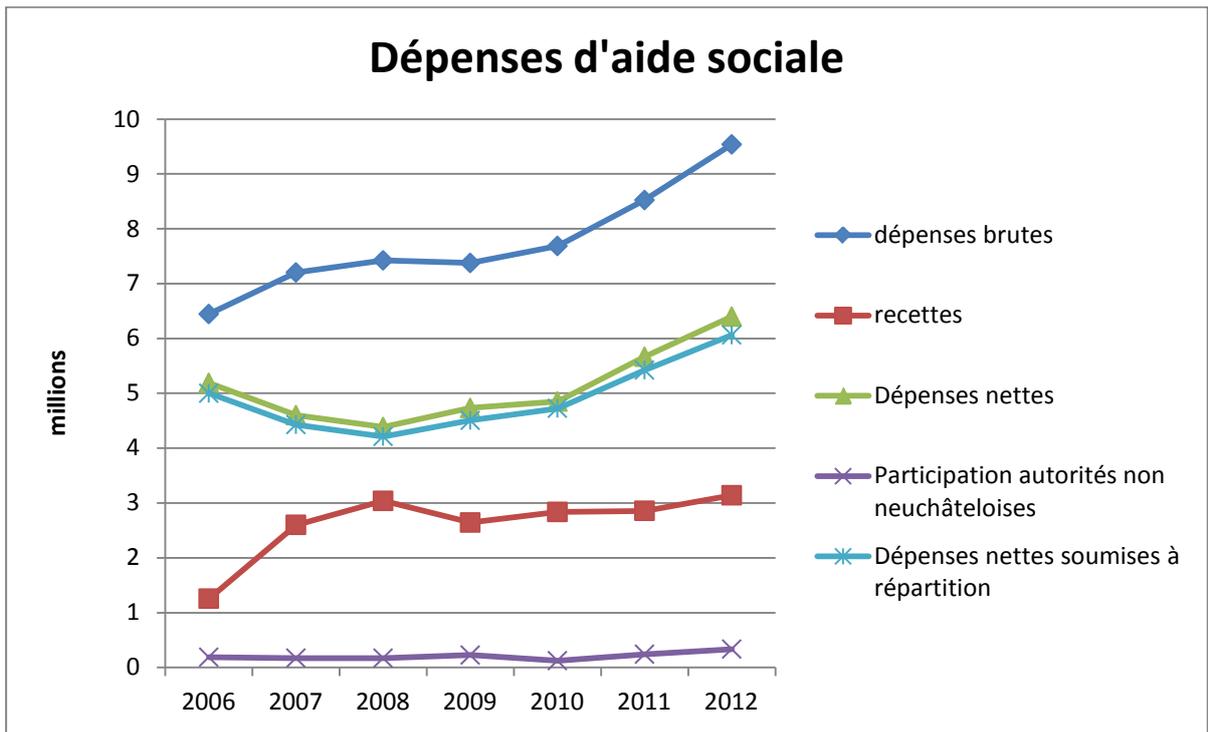
Causes d'indigence : La cause principale d'arrivée à l'aide sociale reste la cause économique. La nouvelle loi sur le chômage a toujours des effets sur l'entrée à l'aide sociale. On y arrive plus vite et la perspective d'en ressortir est plus compliquée dans la mesure où cette nouvelle loi a diminué les mesures de réinsertion. On constate également que l'amélioration de l'économie n'a pas d'effet immédiat sur l'aide sociale.

Nombre de dossiers par assistant social : 107 dossiers actifs par 100% de poste au 8.1.2013 contre 116.3 dossiers au 4.1.2012 (prise en compte des dossiers actifs au dernier trimestre). Le pourcentage de poste d'AS a augmenté de 20% en janvier 2012.

Evolution des dépenses d'aide sociale et des dossiers d'aide sociale

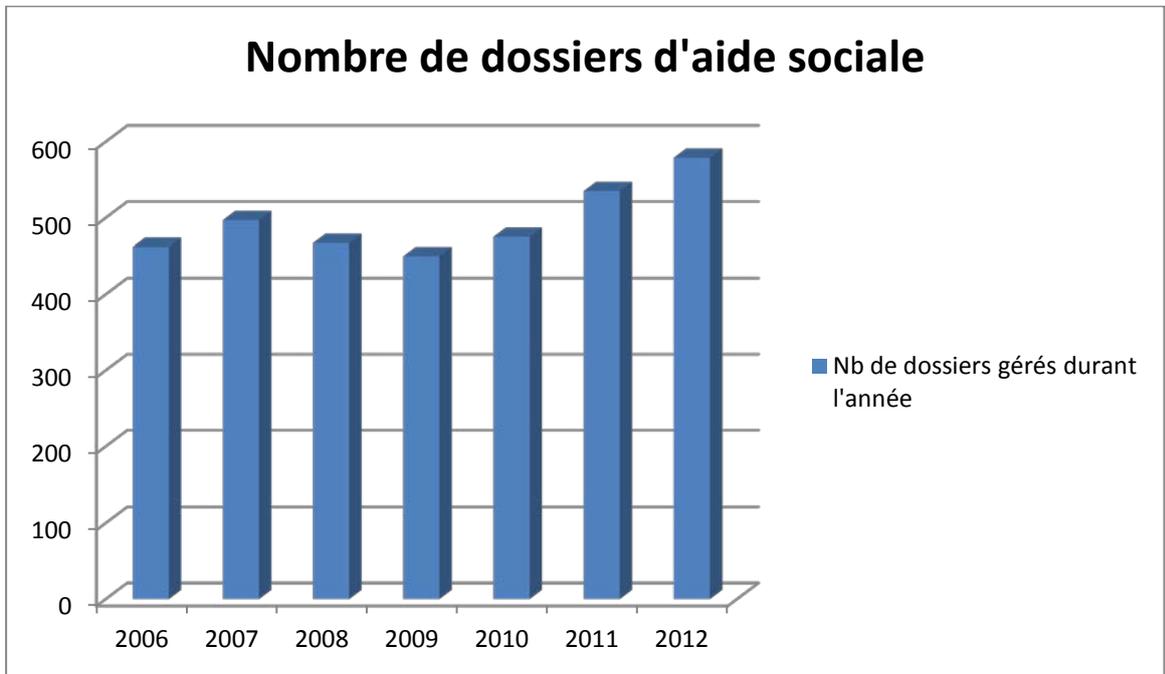
Le Locle	Nb de dossiers	Dépenses d'aide sociale	Coût moyen par dossier
2006	462	5'190'261.06	
2007	497	4'601'983.-	
2008	467	4'385'254.55	9'390.27
2009	450	4'732'329.01	10'516.29
2010	475	4'850'466.36	10'211.50
2011	535	5'666'186.65	10'591.-
2012	579	6'398'403.22	11'050.78

Evolution des dépenses d'aide sociale



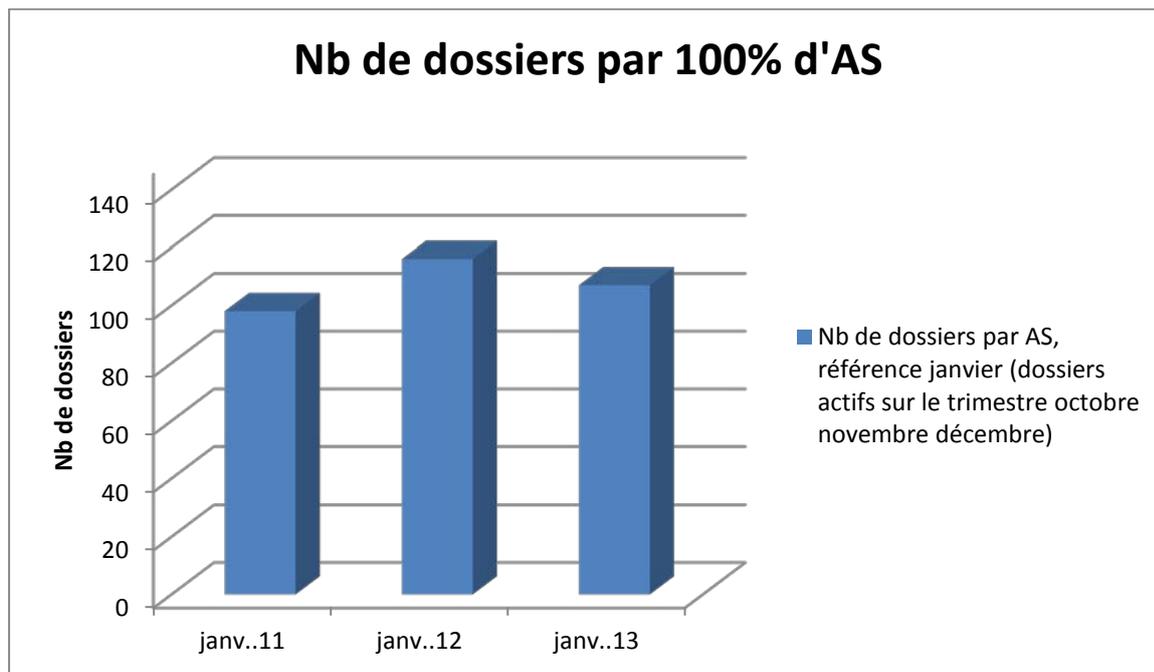
On remarque une forte augmentation des dépenses non compensée par une augmentation des recettes. La participation des autorités non neuchâtelaises (facturation aux autres cantons pendant 2 ans) augmente légèrement.

Evolution nombre de dossiers d'aide sociale



Le nombre de dossiers est en constante augmentation depuis 2009.

Evolution du nombre de dossiers par AS



Mesures d'insertion professionnelle

Nous avons poursuivi les mesures d'insertion professionnelles décidées par le Conseil communal en 2008 pour les bénéficiaires de l'aide sociale au sein de l'administration locale. Ces mesures concernent les postes de travail ainsi que les places d'apprentissage. Les postes sont présentés en priorité aux bénéficiaires de l'aide sociale.

En 2012, la Commune a procédé à plusieurs recrutements hors de la procédure des mesures d'intégration. 2 personnes ont été engagées, 5 personnes ont été placées en contrat ISP.

Une réflexion est actuellement en cours sur la création d'une entreprise d'insertion propre à la commune du Locle. Un projet est en cours d'élaboration en collaboration avec Job Service et l'ODAS (Office de l'Action sociale).

Commission Santé-Social

La création d'une commission Santé-Social a été arrêtée par le Conseil communal. Elle rassemble des représentants des divers partis politiques. Son but est de suivre la problématique sanitaire et sociale en Ville du Locle, d'évaluer les besoins d'insertion socioprofessionnelle, de proposer des mesures et au besoin d'interpeller les Autorités cantonales.

Personnel

Au niveau du personnel, les changements suivants ont eu lieu : Augmentation d'un 20% de poste d'assistant social en début 2012. Nous avons assumé un congé maternité ainsi que l'absence sur une longue durée d'une collaboratrice. Le tout dans un contexte d'augmentation des dossiers. Nous avons également subi une agression avec dégât matériel.

Antennes ACCORD et cantonalisation

Pendant l'année 2012, nous avons poursuivi le travail dans le cadre du projet ACCORD. Après la régionalisation des services sociaux et celle des offices AVS-AI, la 3^{ème} étape consiste à créer et mettre en place les guichets sociaux régionaux. Ces Antennes ACCORD constitueront la porte d'entrée pour les personnes pouvant bénéficier de prestations sociales sous conditions de ressources (avances sur contribution d'entretien, bourses, subsides caisse-maladie, MIP, aide sociale).

Pour rappel, le démarrage des Antennes ACCORD dans le cadre des GSR (Guichet social régional) a été fixé au 1^{er} janvier 2014 et les nouveaux/elles collaborateurs/trices seront engagé/es au 1^{er} octobre 2013.

En 2013

L'augmentation des dossiers d'aide sociale est constante. Les locaux actuels sont trop petits pour construire une équipe et accueillir les bénéficiaires dans de bonnes conditions. Ils ne sont pas sécurisés pour faire face à des débordements agressifs tels que nous les avons connus et ne permettent pas de travailler sereinement. La mise en place des antennes ACCORD sous l'égide des services sociaux nécessitera l'acquisition de nouveaux locaux et devrait remédier à cette situation. Le déménagement devra avoir lieu avant l'automne pour permettre l'accueil des nouveaux/lles collaborateurs/trices.

Pour conclure, nous tenons à remercier chacune et chacun pour le travail important fourni tout au long de cette année.

A) Exercice 2011

La charge nette résultant de l'exercice 2011 est comptabilisée en 2012.

Elle était prévue au budget à	Fr. 2'850'600.00
Aux comptes, elle s'élève à	Fr. 2'841'484.01
En effet, pour 2011, la charge nette totale incombant à la communauté neuchâteloise s'est élevée à	Fr. 81'994'627.25

La part de l'Etat de Neuchâtel, 40%, à	Fr. 32'797'850.90
a) la part des 62 communes, 60%, à	Fr. 49'196'776.35

b) la part incombant à l'ensemble des communes est répartie en fonction de la population. Pour les calculs, sont pris en considération les chiffres du dernier recensement cantonal. A savoir :

Détermination du coefficient par habitant :

<u>Part des communes 60%</u>	<u>Fr. 49'196'776.35</u>	= Fr. 284.359636
Nb. d'habitants au 31.12.11	173'009	

Quote-part de notre Commune : 10'074 habitants x Fr. 284.359636	Fr. 2'864'638.95
---	------------------

B) Exercice 2012

La part communale de cet exercice figurera dans les comptes 2013

Les dépenses des services sociaux ont atteint au total (contre Fr. 8'523'872.95 en 2011)	Fr. 9'538'784.87
--	------------------

Les recettes se sont élevées à (contre Fr. 2'857'686.30 en 2011)	Fr. 3'140'381.65
--	------------------

En conséquence, la charge nette est de (contre Fr. 5'666'186.65 en 2011)	Fr. 6'398'403.22
--	------------------

Ce montant figure dans les comptes 2012 (01 115 020) à titre de créance contre l'Etat qui se chargera de récupérer la participation des autorités non neuchâteloises, soit Fr. 335'203.55.

Dépenses nettes pour 2012	Fr. 6'398'403.22
Participation des autorités non neuchâteloises	<u>Fr. 335'203.55</u>
Dépenses nettes soumises à la répartition	Fr. 6'063'199.67

=====

En plus des opérations mentionnées ci-dessus, les services sociaux ont tenu durant l'année écoulée 13 comptes de gérance, tutelle, curatelle et conseil légal.

Le nombre de dossiers actifs d'assistance en 2012 se monte à 579.

GARAGE

Au 31 décembre 2012, le personnel du garage comprenait :

1 chef de garage, 1 sous-chef, 2 mécaniciens (dont un engagé le 1^{er} juin 2012), 1 apprenti et 1 laveur-graisseur.

Les recettes cette année encore sont légèrement inférieures aux charges. La collaboration avec le SIS et Viteos se restreint malheureusement d'année en année. Nous procédons encore au lavage et à quelques réparations des véhicules du service électrique de Viteos. Par contre, les services Eau et Gaz ne nous donnent plus aucun véhicule à réparer.

Quelques-uns de nos véhicules les plus « anciens » nécessitent encore d'importantes réparations : les balayeuses et les fraiseuses notamment. De plus certains véhicules arrivent maintenant hors garantie et commencent à nécessiter un peu plus d'entretien. Les véhicules de nouvelle génération demandent actuellement moins d'entretien. Il est à noter également que le prix des fournitures en général est en constante augmentation.

VOIRIE

Récapitulation voirie

Au 31 décembre 2012, le personnel de la voirie comprenait :

1 chef de voirie, 1 adjoint au chef de voirie, 1 contremaître, 7 chefs d'équipe, 2 cantonniers-maçons, 1 magasinier, 1 menuisier, 1 serrurier, 14 cantonniers, 9 cantonniers-chauffeurs, 2 employées de commerce à 62,5% et 50% et 1 apprenti agent d'exploitation.

Nous avons connu quelques mouvements au niveau du personnel. Un chef d'équipe, un cantonnier ainsi que le magasinier sont partis en retraite durant l'année. Par ailleurs, un cantonnier a été transféré à la Piscine-Patinoire pour le remplacement d'un concierge arrivant à la retraite. Des changements sont également intervenus au niveau du secrétariat (un départ, puis un transfert en cours d'année et une nouvelle arrivée en novembre).

Dans le cadre du renouvellement de notre parc de véhicules, 1 camion de curage, 1 bus pour la sécurité publique, 1 tracteur de fauchage, des lames à neige ainsi qu'une surfaceuse ont été achetés.

Statistique des rues et trottoirs sur la Commune du Locle

		<u>2012</u>	<u>1985</u>
<u>Chaussées en ville</u>			
Longueur	km'	40.000	37.570
Surface	m ²	250'758	236'675
<u>Trottoirs en ville</u>			
Longueur	km'	32.830	29.320
Surface	m ²	77'026	71'910
<u>Routes des environs</u>			
Longueur	km'	47.373	46.293
Surface	m ²	197'996	193'046

Balisage

L'hiver ayant joué les prolongations ainsi que le temps relativement froid et humide au printemps et en été n'ont pas permis d'effectuer beaucoup de travaux de marquage routier.

Entretien voies de communication

Les crédits budgétaires votés par le Conseil général pour l'entretien des routes et des trottoirs ainsi que les subventions octroyées par l'Etat nous ont à nouveau permis d'entreprendre les nécessaires travaux de réfection de plusieurs tronçons : route des Abattes, partie inférieure. Surfaçage de la route de la Baume du carrefour des Entre-deux-Monts jusqu'à la piscine. Route du Communal depuis la Piste Vita jusqu'à la rue des Fiottets. Surfaçage de Soleil d'Or depuis Bellevue jusqu'au carrefour du Soleil d'Or ainsi que la boucle du Tertre.

Quelques trottoirs ont été refaits à la rue de la Jaluse, depuis le rond-point des Sports jusqu'à la rue de la Foule ainsi que l'assainissement de petits tronçons aux Jeanneret, à Daniel-JeanRichard et à la Jaluse.

Les températures très froides de la fin de l'année ont occasionné beaucoup de nids de poules qui devront être réparés au printemps 2013.

Le rond-point au pied du Crêt-du-Loche (crédit du Conseil communal) a été aménagé et la « boule » de M. Knellwolf a été posée. Les travaux ont été effectués par notre Service.

Enlèvement de la neige

L'enneigement 2012 a été conséquent. De fortes chutes de neige et des températures très froides ont nécessité 28 sorties « générales » et 111 sorties de salage. Nous avons particulièrement apprécié les nouveaux silos à sel qui permettent une utilisation plus simple et moins astreignante pour notre personnel.

Nous n'avons par ailleurs pas connu de problèmes pour l'approvisionnement du sel. L'évacuation de la neige sur l'ensemble de la ville a été faite à 8 reprises avec l'aide d'entreprises privées, ce qui a une incidence non négligeable sur les comptes de ce secteur.

Canaux – Egouts

Le nouveau camion de vidange a été acheté et est en fonction depuis le mois de novembre, à notre grande satisfaction. Ses capacités techniques et sa maniabilité en font un outil de travail très apprécié.

Jardins, zones vertes

La mise en conformité des places de jeux s'est poursuivie, notamment la rénovation de jeux à la rue des Jeanneret (entre Jeanneret 24 et Jeanneret 26) ainsi que la pose d'un sol antichocs à la Jaluse. L'achat d'un nouveau tracteur ainsi que la réorganisation des travaux de tonte ont permis de diminuer les heures passées dans ce secteur.

Enlèvement des ordures ménagères

Les premiers mois de l'introduction de la taxe au sac ont nécessité beaucoup d'énergie et un important travail de communication et de surveillance. Quelques centaines de lettres d'avertissement ont été envoyées de janvier à juin, puis dès le mois de juillet une centaine de dénonciations ont été faites pour le débarras de déchets non conformes. Nous avons constaté un peu de résistance de la part de quelques citoyens à qui il a fallu du temps pour accepter la nouvelle manière de faire. La majorité des citoyens se dit satisfaite de la taxe au sac et des incidences financières positives. Dans l'ensemble nous pouvons dire que cette introduction à la taxe au sac s'est passée de manière assez sereine.

Les déchets incinérés ont diminué de 47% pour les ménages et de 12% pour les entreprises. Par contre la récupération de déchets recyclables a augmenté de plus de 50%. 5 conteneurs enterrés pour le papier et le petit carton ont été implantés pour absorber la hausse de papier-carton récolté. Nous avons passé de 450 tonnes à 611 tonnes, soit une augmentation de 31%. Une importante augmentation pour les boîtes de conserve et l'aluminium a été constatée, soit 77% ainsi que pour les déchets verts 38%. Les objets encombrants ont diminué de 45% grâce à l'ouverture de la déchetterie intercommunale. Contrairement à ce qui était attendu, la récupération du verre est restée stable. Nous notons une légère augmentation des déchets urbains lors de la collecte des corbeilles en ville.

L'ouverture de la déchetterie en janvier a permis aux citoyens de se débarrasser de leurs divers déchets de manière plus souple, grâce à un horaire étendu. La résistance du début à devoir se déplacer commence également à s'estomper et la plupart des citoyens estiment que cette solution leur est favorable.

Nous avons récupéré en 2012 :

- Ordures ménagères (ménages)	1'350'870	kg	environ
- Ordures ménagères (industries)	873'855	kg	environ
- Objets encombrants	182'660	kg	environ
- Piles	1'722	kg	environ
- Huiles minérales et végétales	6'000	kg	environ
- Verre	381'713	kg	environ
- Ferraille	27'440	kg	environ
- Boîtes de conserve et aluminium	32'400	kg	environ
- Compost	734'310	kg	environ
- Papier	611'020	kg	environ

Travaux pour des tiers

Comme chaque année, de nombreux travaux ont été effectués par nos employés, pour divers services communaux : chancellerie, cimetièrre, écoles, génie civil, gérance, musée des beaux-arts, promotion de la ville, piscine-patinoire, service forestier, urbanisme, etc. Par ailleurs, des travaux de curage de canalisations, de vidanges de fosses ainsi que divers transports ont été effectués pour des privés.

LOISIRS ET ANIMATION

Comme les années précédentes, plusieurs manifestations ont eu lieu au Locle en 2012 : Street hockey, Promotions, Foire du Livre, Festival Rock Altitude, pour n'en citer que quelques-unes. Toutes ces manifestations ont à nouveau rencontré un beau succès.

En collaboration avec le Comité d'organisation des Promotions et le service de la voirie, il a été décidé d'introduire les gobelets recyclables dès 2013. Ce concept devrait permettre de diminuer les déchets de plus de 60%. Nous notons que durant toute l'année 2012, des gobelets recyclables ont été utilisés pour toutes les manifestations au Locle (en-dehors des Promotions), à la satisfaction de tous.

PISCINE ET PATINOIRE

Produits entrées piscine

Il a été vendu :	<u>2012</u>	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Abonnements adultes (y.c. AVS – AI – Chômeurs)	480	472	478
Abonnements enfants	327	297	379
Abonnements étudiants – apprentis	67	82	95
Abonnements adultes (y.c. AVS-AI) Piscine-Patinoire	6	5	-
Abonnements enfants Piscine-Patinoire	1	7	-
Abonnements étudiants Piscine-Patinoire	-	1	-
Billets d'entrée adultes (y.c. AVS – AI)	12'027	7'768	7'775
Billets d'entrée étudiants	1'672	1'397	1'182
Billets d'entrée enfants	10'207	7'253	7'731
Abonnements de famille	513	555	583
Abonnements famille Piscine-Patinoire	17	11	-
Billets de location de cabines	6	5	4

Produits entrées patinoire

Il a été vendu :	<u>2012</u>	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Abonnements adultes saison	4	7	6
Abonnements enfants saison	20	19	49
Billets adultes	898	864	890
Billets étudiants-apprentis	133	156	-
Billets enfants	1'407	1'479	1'921

La patageoire datant de l'ouverture de la Piscine a été remplacée cet été et a remporté un franc succès. Des travaux de modification de l'écoulement du toit de la patinoire (dus à un défaut de conception) ont débuté cet automne et seront terminés en 2013.

En ce qui concerne l'équipe de la Piscine-Patinoire, l'année 2012 a été quelque peu bousculée. En raison de la maladie de l'un des concierges et de l'accident d'un autre, le service de la voirie a dû effectuer beaucoup d'heures pour leur remplacement. Par ailleurs, le 3^e concierge a été transféré en fin d'année à la Halle polyvalente et remplacé par un ouvrier de la Voirie.

TERRAINS DE SPORTS

Les travaux d'entretien des terrains se sont poursuivis, comme à l'accoutumée. L'éclairage au terrain des Marais a été remis en conformité. Les travaux du terrain synthétique ont débuté en juillet. Comme prévu les travaux de génie civil ont été terminés avant la neige. L'aménagement des vestiaires a commencé en décembre. L'inauguration du nouveau terrain est prévue en juin 2013, si la météo le veut bien.

STATION D'ÉPURATION (STEP)

La station d'épuration a traité 1'923'050 m³ d'eau usée en 2012.

La consommation d'électricité s'est élevée à 311'535 kWh, celle de flocculants à 1 tonne et celle du chlorosulfate ferrique à 50,4 tonnes.

La production de boues a été de 545 tonnes cette année.

Actiflo

La mise en service de l'Actiflo a posé, cette année encore, de nombreux problèmes techniques, réduisant fortement le fonctionnement de l'installation.

La consommation d'électricité s'est élevée à 109'967 kWh, celle de flocculants à 2,25 tonnes, celle de chlorosulfate ferrique à 114 tonnes et celle de sable de quartz à 4 tonnes.

STEP intercommunale du Locle et des Brenets

Une commission a été créée en octobre avec un représentant par parti présent au CG (sauf le PDC). Elle a rencontré son homologue brenassière afin de poursuivre les différentes études pour la centralisation des installations d'épuration de nos deux communes. Les négociations se poursuivent.

Canalisations

Différents tronçons ont été mis en système séparatif cette année (partie ouest de la rue de la Concorde, chemin de la Butte). Le remplacement des conduites actuelles par un système séparatif se poursuit lorsque le PGEE le préconise.

Sensibilisation

Plusieurs classes de l'école obligatoire ont visité le Bied et la STEP.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Personnel

Le personnel technique se compose d'un architecte, d'un dessinateur responsable du contrôle des citernes et de la surveillance des chantiers, de deux dessinateurs en génie civil et d'un dessinateur en bâtiment.

Le personnel administratif compte deux postes de secrétaire (75% et 50%).

Les Malpierres-Supérieures

Dans le contexte de développement mesuré du périmètre des Malpierres, toutes les études complémentaires demandées ont été réalisées et validées. Consécutivement au fait que le secteur inférieur est aujourd'hui largement construit, la modification partielle de l'aménagement du secteur supérieur a été engagée. Les services cantonaux ainsi que le Conseil général ont accepté ces modifications sans restriction. Au demeurant, lors de la procédure de mise à l'enquête publique plusieurs oppositions ont été formées. Les opposants s'appuient notamment sur le fait que la problématique du trafic n'est à ce jour pas résolue dans le secteur des Monts. Cette situation n'est pas sans conséquence. En effet, le développement de ce quartier sera reporté de plusieurs mois, voire de quelques années.

Liaison gare / centre-ville

La finalisation du nouveau projet de liaison mécanique reliant l'ouest de l'esplanade de la gare au Sidmouth Square en aval a abouti à une proposition d'ascenseur incliné non couvert s'inscrivant parallèlement à la pente et se fondant dans le paysage. Le coût total de cette nouvelle version est sensiblement plus élevé que le projet initial. Un complément de Fr. 170'000.- a été sollicité auprès du Conseil général. Ce dossier a également fait l'objet d'une demande d'aide financière auprès de la Confédération dans le cadre du projet d'agglomération. A ce jour, les procédures administratives sont terminées, les travaux pourront débuter dans le courant de l'été pour s'achever à la fin de l'année 2013.

Musée des beaux-arts

Les travaux de transformation et d'agrandissement du Musée des beaux-arts sont engagés depuis quelques mois déjà. Le gros-œuvre est terminé. Le second-œuvre ainsi que les travaux de finition sont actuellement en cours. Selon le programme des travaux, ces derniers devraient être achevés à la fin du printemps 2013.

Le suivi de ce chantier est rendu plus complexe dans la mesure où son financement provient de deux entités, soit le crédit du Conseil général pour la partie immeuble, et le fonds des subventions de la Fondation du Musée pour la partie muséographique. Néanmoins, la collaboration entre l'architecte Monsieur Fröhlich et le service d'urbanisme est constructive, ce qui facilite l'opération. Le réaménagement et la muséographie finale sont envisagés pendant la période estivale, ce qui fait que ce nouvel outil très fonctionnel sera réouvert au public en automne 2013.

European

Le projet European a donné lieu à divers pourparlers avec les milieux associatifs dans le cadre des levées d'oppositions relatives au projet H20. Au final, les milieux associatifs, dont le WWF, ont salué le projet, dont le schéma directeur sera finalisé courant janvier 2013.

Il est à noter que la coordination entre le projet H20 et la plaine du Col-des-Roches a été finalisée. La partie ouest de la plaine devrait accueillir l'installation de chantier. Les futurs aménagements de la plaine devraient par conséquent commencer en est.

Ancienne Poste

Excepté la pose de quelques fenêtres, les travaux de restauration de l'enveloppe du bâtiment sont terminés. L'enveloppe extérieure est particulièrement réussie et transforme l'arrivée en ouest de la ville. La Ville du Locle a passé le témoin à la Fondation Ancienne Poste qui s'active à la réhabilitation de l'intérieur du bâtiment. Le transfert de propriété devrait intervenir courant 2013.

Urbaine

L'association Ecoparc, les Villes du Locle, de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel, avec le soutien du Canton et de la Confédération, ont développé un projet novateur de plateforme urbaine. L'objectif de cette plateforme est de valoriser les réalisations d'urbanisme durable neuchâteloises et de stimuler le dialogue entre professionnels et profanes. Les valeurs défendues par cette plateforme seront de proposer des espaces urbains de qualité qui allient densité et développement durable, haute qualité environnementale, mixité, bien-être et convivialité, processus participatif et qualité architecturale. Concrètement, la plateforme proposera une galerie de réalisations urbaines exemplaires du point de vue du développement durable via un site internet, courant 2013. Pour la Ville du Locle, elle devrait accueillir le quartier des Malpierres et le projet Europan. Ce site sera complété par trois conférences et débats annuels ainsi que par des promenades commentées mises en ligne sur le site.

Modélisation 3D

En collaboration avec la « Boutique de projets », la Ville du Locle a effectué une modélisation 3D de son centre-ville inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. Elle est l'une des premières villes de Suisse à avoir réalisé ce type de travail. Plus de 600 bâtiments ont ainsi été modélisés sur l'interface Google.earth.

La Ville du Locle est aussi devenue, après la Confédération suisse et certaines collectivités genevoises, la 3^{ème} collectivité publique suisse à signer la charte d'éthique et de déontologie. Elle a pour but d'établir les trois principes fondamentaux que ses signataires s'engagent à respecter activement, le principe de crédibilité, le principe de transparence et le principe de développement de réseaux et formation 3D.

Avec la signature de cette Charte, la modélisation 3D de son centre ville, inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, et la consolidation de sa plateforme urbanistique, la Ville du Locle se tourne un peu plus encore vers les nouvelles technologies qui transforment le monde.

Environnement / Energie

Dans le cadre du RVAJ, un Plan énergétique territorial (PET) est en cours de réalisation. Celui-ci devrait permettre d'obtenir un bilan énergétique annuel de la commune (chauffages, mobilité, etc.). Le recouplement des diverses statistiques devrait être finalisé courant 2013.

La société Planair s'occupe du suivi de la labellisation Cité de l'Energie. Elle met sur pied des séances trimestrielles avec les différents services concernés de la commune.

En 2012, une conférence, réunissant plus de 80 personnes, s'est tenue sur l'énergie solaire photovoltaïque et thermique.

MOBILITÉ

L'ensemble des oppositions relatives au projet H20 a été traité. Les Chambres fédérales ont accepté le passage du tronçon en route nationale. Le PDPM (plan directeur partiel des mobilités), qui accompagne le projet H20, a donné lieu à la constitution d'un fonds. Ce PDPM se veut être le fil directeur du développement futur de la mobilité en Ville du Locle.

L'augmentation de la cadence bus à 20 minutes est devenue effective en Ville du Locle pour l'horaire 2012 (décembre 2011). Une nouvelle desserte a également été réalisée pour desservir le quartier de la Joux-Pélichet. Celle-ci semble porter ses fruits.

307 personnes en-dessous de 25 ans ont bénéficié de l'aide (Fr. 80.-) à l'achat d'abonnement "Onde Verte" et 2303 cartes journalières CFF ont été vendues. 13 subventions relatives à l'achat de vélos électriques ont été octroyées.

L'assainissement de nos bâtiments continue, dont celui du lotissement de Jambe-Ducommun en 2012. Le programme d'analyses thermographiques a porté sur 4 bâtiments.

RÉSEAU DES TROIS VILLES

A travers le Réseau des trois Villes, les Villes de Neuchâtel, de La Chaux-de-Fonds et du Locle ont poursuivi leur participation à la création de l'Agglomération RUN, notamment à travers leur collaboration dans l'élaboration du Projet d'Agglomération RUN 2^{ème} génération.

Il est à noter que le projet TransRun a été refusé par le peuple et a fragilisé le processus, déjà mis à mal par le retrait de l'Etat de Neuchâtel. Cependant différents projets continus et un rapprochement de la structure administrative avec l'association des communes neuchâteloises (ADCN) s'effectuent.

IMMEUBLES

Patrimoine financier

Le parc immobilier du patrimoine financier communal s'établit comme suit :

	nombre	appartements	locaux divers	garages	places de parc	domaines
Bâtiments locatifs	12	127	10	5	33	-
Bâtiments HLM	11	269	2	14	88	-
Bâtiments divers	12	9	39	7	1	-
Bâtiments garages	6	-	-	92	-	-
Domaines	1				-	1
Totaux	42	405	51	118	122	1

En 2012, dans la continuité des années précédentes, des appartements ont été fusionnés à savoir, 1 appartement de 5 pièces a ainsi été créé. Cette politique immobilière se poursuivra en fonction des disponibilités spatiales et des demandes concrètes, plusieurs appartements sont d'ores et déjà prévus pour 2013. Tous les anciens locaux judiciaires sont toujours vacants.

Lors du dernier trimestre 2012, une importante demande de location d'appartements a eu lieu ce qui explique le dépassement du budget d'entretien des immeubles puisque ces logements ont été l'objet de rénovations (peinture et fonds) afin d'être loués le plus rapidement possible.

De nouveaux dossiers de contentieux de locataires (de plus en plus nombreux), d'expulsions et d'insalubrité ont été traités par la gérance communale.

Les immeubles suivants doivent encore être l'objet d'une affectation définitive :
Col-des-Roches 27

Extrait des comptes du chapitre immeubles 56

	Recettes		Dépenses	
	Comptes 2012	Budget 2012	Comptes 2012	Budget 2012
Immeubles locatifs	2'381'143.90	2'350'000.--	2'026'389.45	2'231'300.--
Domaines	54'771.--	53'600.--	51'809.50	65'600.--
Terrains	55'657.75	42'000.--	24'669.15	22'700.--

Entretien

Les travaux d'entretien en 2012 peuvent être détaillés de la manière suivante :

Réfection de 117 pièces	Fr. 216'200.-
Réfection toitures et ferblanteries	Fr. 37'730.-
Prestations voirie	Fr. 14'940.-
Installations électriques réfections & électroménager	Fr. 86'730.-
Installations chauffage et réfections sanitaires	Fr. 136'580.-
Menuiserie	Fr. 27'130.-
Ascenseurs	Fr. 18'310.-
Maçonnerie & carrelage, entreprises privées et fournitures	Fr. 42'380.-
Déneigement 2012	Fr. 5'870.-
Serrurerie et stores	Fr. 34'970.-
Réfections et remplacements de fonds	Fr. 105'580.-
Divers et fournitures	Fr. 32'150.-
	Fr. 758'570.-
	=====

Patrimoine financier

Billodes 75	réfection d'un grand balcon y.c. rempl. barrière remplacement de la pompe de circulation chauffage
Concorde 3-5	remplacement du lave-linge
Crêt-Vaillant 37	mise en conformité des installations électriques pose d'un adoucisseur d'eau (clinique dentaire scolaire) réfection d'un bureau du service d'orthophonie (peinture et fonds)
Garages Le Corbusier	remplacement de portes de garage
Gérardmer 10-12	réfection de plusieurs pièces (peinture et fonds)
Gérardmer 22-28	réfection de nombreuses pièces (peinture et fonds) remplacement de deux lave-linge remplacement de la chaudière et pose de panneaux solaires pour la production d'eau chaude (investissement)
Hôtel-de-Ville 3	réfection des façades et remplacement des volets (investissement)
Jambe-Ducommun 5-13	réfection de nombreuses pièces (peinture et fonds), forte demande création d'un appartement de 5 pièces par fusion remplacement d'une pompe de circulation chauffage remplacement d'un collecteur d'eaux usées rénovation complète d'une salle de bains (douche) réfection toiture plate Jambe-Ducommun 7 (investissement) modernisation de l'ascenseur Jambe-Ducommun 9 (investissement) isolation des façades et remplacement des fenêtres (investissement)
Jeanneret 31-33	remplacement d'un lave-linge mise en conformité d'installations électriques pose de vannes thermostatiques dans tout l'immeuble pose de deux cuisines agencées nombreuses pièces (peinture et fonds)
Jeanneret 35	réfection complète d'un appartement (peinture, fonds et électricité) pose de vannes thermostatiques dans tout l'immeuble rénovation complète de deux salles de bains pose d'une cuisine agencée (investissement)
Le Corbusier 18-18a	réfection de plusieurs pièces (peinture et fonds) pose de vannes thermostatiques dans tout l'immeuble
Malpierrez 7	réfection complète de 4 appartements (peinture, fonds et électricité) pose de deux cuisines agencées (investissement) réfection du tapis de bitume devant l'immeuble et l'accès à celui-ci
M.-A.-Calame 15	réfection peinture cage d'escaliers (partiel) travaux de peinture, fonds et électricité dans appartement fusionné en 2011 remplacement des stores à soleil du local commercial
Primevères 1-3	réfection de plusieurs pièces (peinture et fonds)
Tertre 14-16	réfection de plusieurs pièces (peinture et fonds)

Terre 11-13	réfection de plusieurs pièces (peinture et fonds)
Midi 14	réfection de plusieurs pièces (peinture et fonds)
La Molière 21	remplacement de la porte d'entrée de l'appartement
Terrains	fauchage de terrains plus nombreux par service de voirie

Investissements

Tous les travaux de rénovations de cuisines ou de salles de bains sont rentabilisés ainsi que tous les travaux apportant une plus-value à l'immeuble ou à l'appartement.

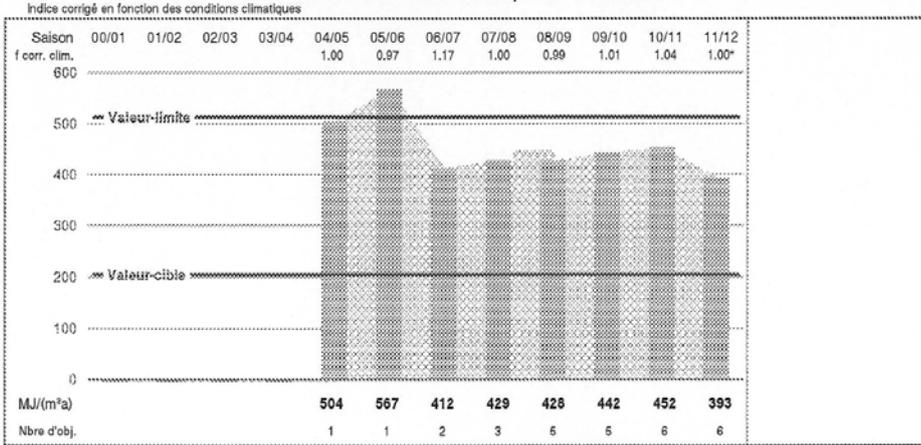
Patrimoine administratif

Le patrimoine administratif comprend les immeubles qui abritent l'administration, les musées, les édifices publics, etc.).

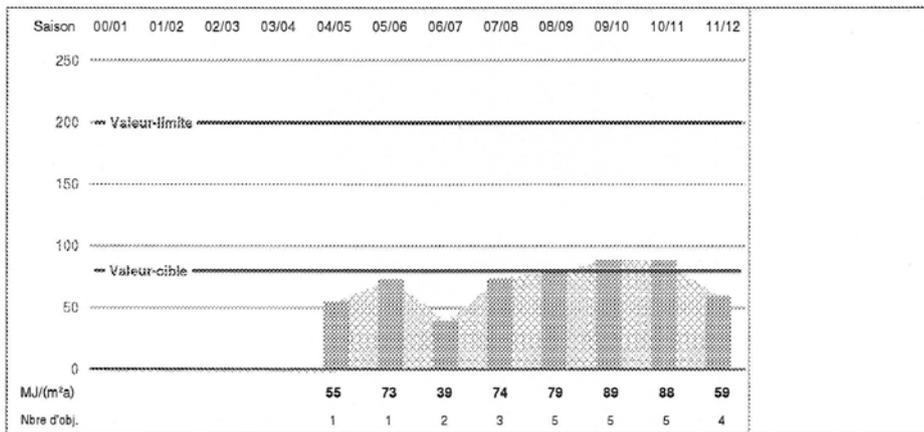
Piscine-patinoire	remplacement du fourneau central de la cuisine du restaurant (crédit C.C.) entretien courant
Vestiaires Montpugin 4	entretien courant
Montpugin 6, camping	entretien courant
Stands de tir	fourniture et pose de carrelage dans l'ancien local "Carnotzet" entretien courant
Halle polyvalente	remplacement du matériel de gymnastique (par étapes) détartrage des 2 boilers importante réparation de ferblanterie (phénomène d'électrolyse) remplacement du grillage du pourtour de la surface extérieure (crédit C.C.) entretien courant
D.-Jeanrichard 38	modernisation du système de transmissions d'alarmes entretien courant
Casino	remplacement des verres de la verrière (investissement) entretien courant
Hôtel de Ville	Installation d'une détection incendie + mise en conformité des installations électriques (investissement) entretien courant
Musée des beaux-arts	rénovation du musée (investissement) entretien courant
Château des Monts	entretien courant
Technicum 21	réaménagement du service des finances (investissement) entretien courant
Temple	remplacement des battants de 3 cloches travaux de consolidation de la charpente (crédit C.C.) entretien courant

Calame 5	séjours sans nuitées (2011) : 618 personnes (598) total des nuitées : 1388 (1683) représentant 771 (657) personnes, dont suisses : 612 (483), étrangers 159 (174) entretien courant
Col-des-Roches 29-31	entretien courant
Hangar des pompes	entretien courant, locaux occupés en permanence par le service de voirie (signalisation)
Edicules publics	entretien courant, vandalisme important
Clos-aux-Vaux 2	entretien courant

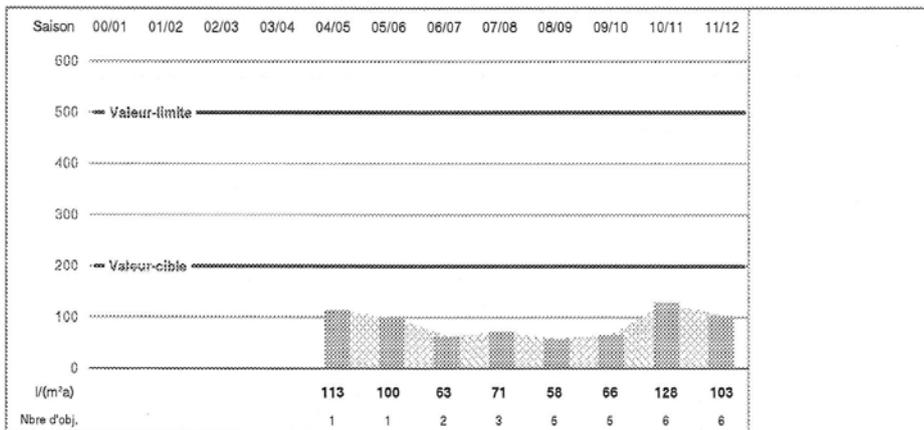
Evolution de l'indice de dépense de chaleur



Evolution de l'indice de dépense d'électricité



Evolution de l'indice de consommation d'eau

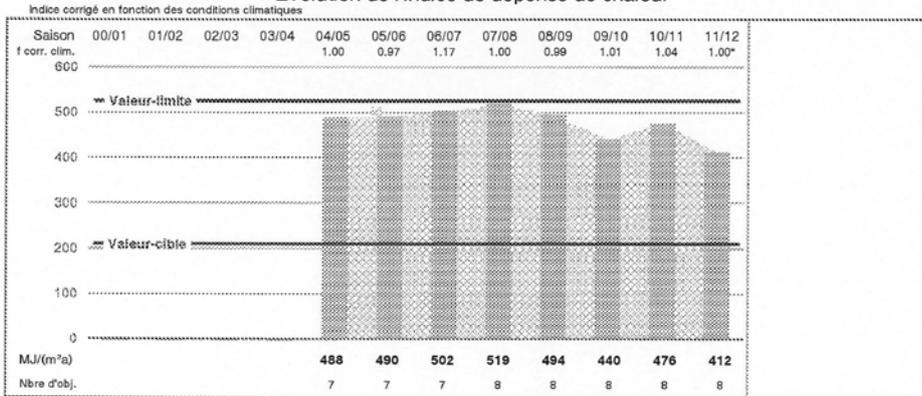


Le Locle

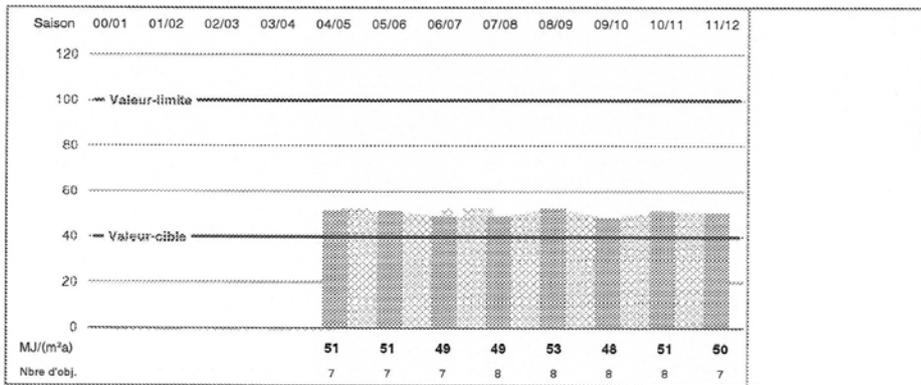
IV Ecoles

2000/01 - 2011/12

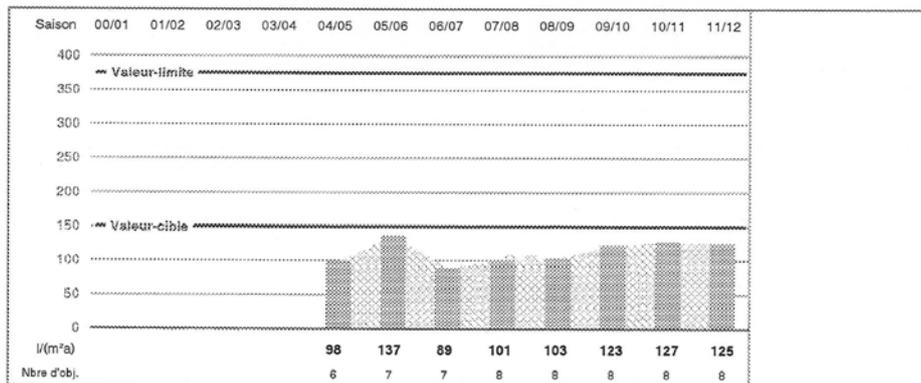
Evolution de l'indice de dépense de chaleur



Evolution de l'indice de dépense d'électricité



Evolution de l'indice de consommation d'eau



CONTROLE DES HABITANTS

Le Contrôle des Habitants est régi par le droit fédéral et par la loi cantonale concernant l'harmonisation des registres officiels de personnes et le contrôle des habitants (LHRCH), entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2010.

Chaque commune est légalement tenue d'avoir un service du contrôle des habitants (ci-après le service), avec à sa tête une personne responsable (Préposé), dont le rôle est de gérer le registre de la population, suisse et étrangère, domiciliée ou en séjour sur son territoire, de statuer sur les contestations découlant de l'application de la LHRCH et d'assumer toutes les autres tâches qui lui sont dévolues par la législation. Ce service fournit notamment aux administrations publiques les renseignements relatifs à ses habitants dont elles ont besoin pour assumer leurs tâches.

Plus concrètement, le service enregistre, communique et archive tous les mouvements de la population (arrivées, départs, changements d'adresses, ...) et tient à jour les autres données contenues dans son registre (noms, prénoms, date de naissance, filiation, état civil, ...). Depuis 2010, le registre communal des habitants gère également les liens habitant-bâtiment-logement et doit de ce fait pouvoir compter sur l'étroite collaboration des propriétaires et gérants tenus d'annoncer les mouvements de locataires. Le service assume un rôle essentiel dans le nouveau système de recensement fédéral de la population qui est désormais basé sur le contenu et l'exactitude des registres des habitants.

Il faut continuer à bien distinguer le Contrôle des Habitants de l'Etat Civil qui agit lui en amont en gérant les événements d'état civil (naissance, décès, mariage, divorce, ...) des personnes originaires et/ou domiciliées dans son arrondissement.

Guichet d'accueil administratif des nouveaux arrivants au Locle et de ce fait pièce importante du puzzle de l'intégration notamment via la distribution d'informations communales, de la charte cantonale de citoyenneté et la promotion des cours de français, le service est en outre compétent pour diverses prestations, comme par exemple : les demandes de cartes d'identité des Suisses domiciliés dans la commune ; la transmission au canton des demandes et la remise aux intéressés des permis de travail/séjour/établissement pour les étrangers domiciliés ainsi que les frontaliers occupés par un employeur de la place ; la délivrance de diverses attestations (domicile, séjour, vie, renseignements, ...).

Lors des votations et élections, le service gère l'organisation du scrutin, le registre électoral et fonctionne comme bureau d'enregistrement des votes par correspondance et des votes du dimanche matin; il est aussi appelé à vérifier la validité des signatures d'initiatives, référendums et autres motions.

L'année 2012 du Contrôle des Habitants

Stabilité en ce qui concerne le personnel du service.

Pour ce qui est des tâches, à l'exception de la contribution du service à redéfinir et alimenter sa propre rubrique du nouveau site internet communal, il n'y a eu aucun projet spécial au programme en 2012 et fort heureusement car l'année a été marquée par un volume de dossiers courants traités largement supérieur à la moyenne. En témoignent, le nombre record d'arrivées dans la commune (835 contre une moyenne sur dix ans de 648) conjugué avec le traitement d'un nombre très élevé de dossiers liés aux permis de séjour pour étrangers (1'200 dossiers contre 900 en 2011) et aux permis de travail pour frontaliers (1'400 contre 1'000 en 2011). Dans le domaine votations et élections, il a aussi fallu gérer 6 scrutins dans l'année.

Emoluments et taxes encaissés du 01.01 2012 au 31.12.2012

Délivrance d'attestations et mutations soumises à émolument	Fr.	19'622.00
Demandes de renseignements	Fr.	6'540.00
Taxe communale d'annonce de mutation d'autorisation de séjour	Fr.	21'965.00
Autorisations de séjour, encaissement total	Fr.	152'258.00
./ Autorisations de séjour, part cantonale rétrocédée	Fr.	-88'083.75
Cartes d'identité, encaissement total	Fr.	33'535.50
./ Cartes d'identité, parts fédérales et cantonales rétrocédées	Fr.	-21'349.60
Frais de rappels	Fr.	640.00
Total	Fr.	125'127.15

Pour donner une idée du volume traité, les encaissements ci-dessus concernent environ :

- 835 personnes arrivées (339 Suisses et 496 Etrangers)
- 846 personnes ayant changé d'adresse (527 Suisses et 319 Etrangers)
- Environ 2'000 attestations diverses et mutations soumises à émolument
- Plus de 650 demandes de renseignements payantes (environ 2'000 autres sont traitées gratuitement car elles sont internes à l'Administration ou concernent d'autres institutions légalement exonérées)
- Environ 1'200 mutations de permis de séjour et 1'400 mutations de permis de travail pour étrangers (base : nombre de dossiers de permis de séjour et de permis frontaliers en transit dans le service).
- 591 commandes de cartes d'identité
- Plus d'une centaine de procédures formelles de rappels

Ces événements, complétés par toutes les autres mises à jour (état civil, origine, nom, profession, employeur, tutelle, etc.), ont donné lieu en 2012 à plus de 13'000 mutations informatiques qui ont ensuite été diffusées aux collectivités publiques concernées.

Recensement de la population locloise

Population résidente au 31.12.2011 selon le recensement cantonal : 10'074 habitants
Population résidente au 31.12.2012 selon le recensement cantonal : 10'206 habitants

Variation : + 132 habitants

Cette différence se détaille comme suit :

Mouvements migratoires (arrivées moins départs) + 207 habitants

Mouvements démographiques naturels (naissances moins décès) - 11 habitants

Corrections selon les instructions de la statistique cantonale - 108 habitants

Correctif (régularisation de la statistique vivante) au 01.01.2012 + 44 habitants

+ 132 habitants

Composition de la population résidente ¹ (Sources : Recensements cantonaux aux 31.12)¹Uniquement les personnes ayant déposé leurs papiers. Par opposition à la population dite « en séjour »

1. Origine/Type de papiers		<u>sexe masculin</u>	<u>sexe féminin</u>	Total
1.1. Neuchâtelois(es)				
		1'722	1'865	3'587
1.2. Confédéré(es)				
		1'854	2'088	3'942
Suisses/Suissesses (total)		3'576	3'953	7'529
1.3. Permis d'établissement (C)				
		1'023	836	1'859
1.4. Séjour annuel (B)				
		393	363	756
1.5. Admissions provisoires (F)				
		15	14	29
1.6. Demandeurs d'asile (N)				
		14	3	17
1.7. Séjours de courte durée (L)				
		7	9	16
Etrangers/Etrangères (total)		1'452	1'225	2'677
Population résidente totale				
		5'028	5'178	10'206

2. Etat civil	Total
2.1. Célibataires	4'151
2.2. Marié(es)	4'444
2.3. Divorcé(es)	884
2.4. Veuf(s)/Veuve(s)	722
2.5. Partenariat (fédéral) lié	3
2.6. Partenariat dissous juridiquement	1
2.7. Partenariat dissous par décès	1
Population résidente totale	10'206

3. Religion	Total
3.1. Eglises et communautés protestantes (code R)	3'103
3.2. Eglises catholiques romaines (code C)	4'217
3.3. Eglise catholique chrétienne (code O)	32
3.4. Autres communautés chrétiennes (code H)	94
3.5. Communauté de confession juive (code I)	1
3.6. Communautés islamiques (code M)	546
3.7. Autres Eglises et communautés religieuses (code U)	247
3.8. Aucune appartenance (code S)	1'739
3.9. Sans indication (code X)	227
Population résidente totale	10'206

Arrivées dans l'année

Période	Arrivée de autre commune NE	Arrivée de autre commune Suisse	Arrivée de l'étranger
janv.12	53	5	18
févr.12	27	2	12
mars.12	44	6	12
avr.12	28	14	15
mai.12	18	3	19
juin.12	40	10	13
juil.12	56	14	18
août.12	42	11	46
sept.12	29	11	26
oct.12	70	16	37
nov.12	34	8	20
déc.12	32	8	18
Total	473	108	254

100.0% 56.6% 12.9% 30.4%

Départs dans l'année

Période	Départ pour autre commune NE	Départ pour autre commune Suisse	Départ pour l'étranger
janv.12	42	15	13
févr.12	17	3	7
mars.12	32	11	11
avr.12	29	6	10
mai.12	30	3	3
juin.12	44	24	18
juil.12	33	18	20
août.12	18	4	13
sept.12	44	10	15
oct.12	39	13	12
nov.12	22	7	13
déc.12	11	4	14
Total	361	118	149

100.0% 57% 19% 24%

Naissances et décès dans l'année

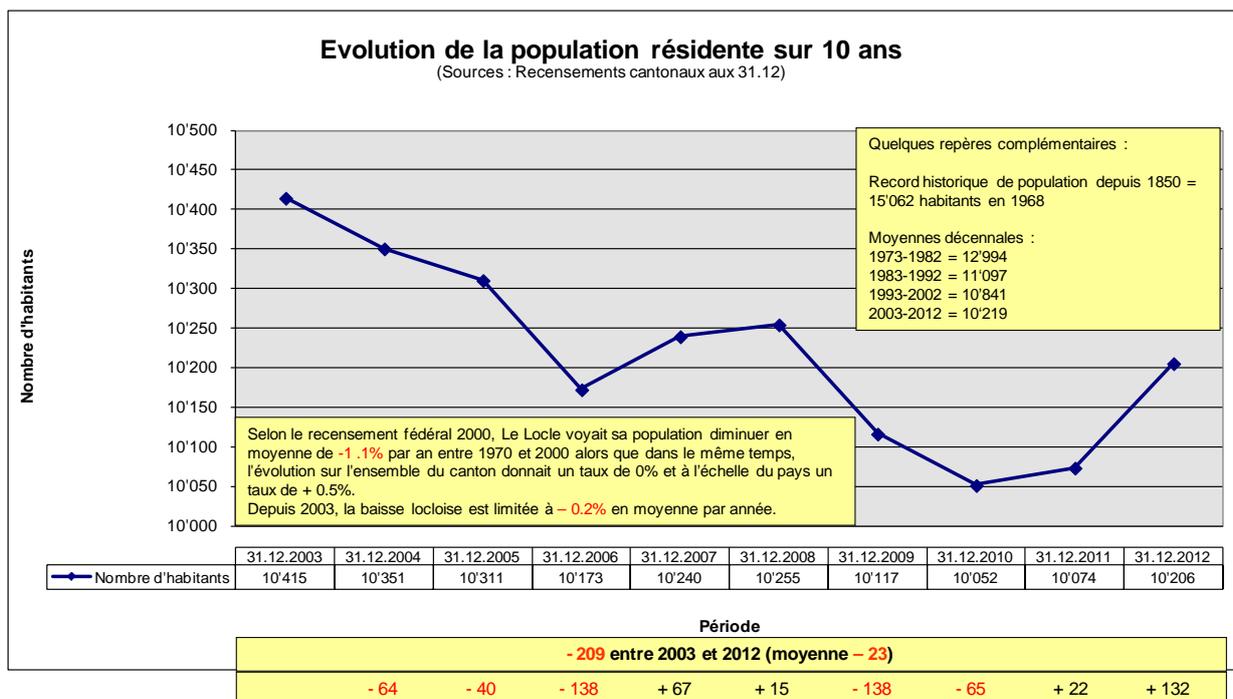
Période	Naissances	Décès
janv.12	4	9
févr.12	5	9
mars.12	9	14
avr.12	8	12
mai.12	10	12
juin.12	7	5
juil.12	13	5
août.12	9	10
sept.12	4	11
oct.12	9	9
nov.12	13	11
déc.12	16	11
Total	107	118

Solde migratoire (arrivées moins départs) sur 10 ans

Période	Variation habitants	Arrivées	Départs
31.12.2003	41	646	605
31.12.2004	-54	580	634
31.12.2005	34	602	568
31.12.2006	-91	603	694
31.12.2007	79	688	609
31.12.2008	40	662	622
31.12.2009	-126	608	734
31.12.2010	-58	552	610
31.12.2011	70	706	636
31.12.2012	207	835	628

Solde démographique (naissances moins décès) sur 10 ans

Période	Variation habitants	Naissances	Décès
31.12.2003	9	104	95
31.12.2004	-20	96	116
31.12.2005	-29	99	128
31.12.2006	-47	78	125
31.12.2007	-27	109	136
31.12.2008	-6	103	109
31.12.2009	-22	91	113
31.12.2010	-5	108	113
31.12.2011	-21	101	122
31.12.2012	-11	107	118



Evolution du nombre de frontaliers

Le nombre de frontaliers exerçant une activité lucrative sur le territoire de la commune du Locle, au 31.08.2012 était estimé à 2'764 (+ 153 soit + 5.9% comparé au 31.08.2011) sur la base du nombre de permis frontaliers activés au 31.08.2012 communiqué par l'Office fédéral des migrations.

Les données disponibles les plus récentes selon la méthode de relevé de l'Office Fédéral de la Statistique (statistique des frontaliers) sont une situation au 30.06.2012 qui estimait à 2'351 (+ 137 soit + 6.2% comparé au 30.06.2011) le nombre de travailleurs frontaliers employés au Locle.

Registre civique

Durant l'année écoulée, les électeurs et électrices ont été appelés **6** fois aux urnes, à savoir :

1. Votation fédérale du 11 mars 2012

1.1. Objet : Loi fédérale du 18 mars 2011 sur la réglementation du prix du livre (LPL)

Participation au Locle : 42.9 % Participation dans l'ensemble du Canton : 45.7 % Participation dans l'ensemble de la Suisse : 44.9 %

Résultat :

Plan communal

Accepté à 68.2 %

Plan cantonal

Accepté à 63.0 %

Plan fédéral :

Refusé à 56.1 %

1.2. Objet : Arrêté fédéral du 29 septembre 2011 concernant la réglementation des jeux d'argent en faveur de l'utilité publique

Participation au Locle : 42.8 % Participation dans l'ensemble du Canton : 45.5 % Participation dans l'ensemble de la Suisse : 44.8 %

Résultat :

Plan communal

Accepté à 87.0 %

Plan cantonal

Accepté à 89.2 %

Plan fédéral :

Accepté à 87.1 %

1.3. Objet : Initiative populaire "6 semaines de vacances pour tous"

Participation au Locle : 43.3 % Participation dans l'ensemble du Canton : 46.0 % Participation dans l'ensemble de la Suisse : 45.4 %

Résultat :

Plan communal
Refusé à 57.1 %

Plan cantonal
Refusé à 59.2 %

Plan fédéral :
Refusé à 66.5 %

1.4. Objet : Initiative populaire du 29.09.2008 'pour un traitement fiscal privilégié de l'épargne-logement destinée à l'acquisition d'une habitation à usage personnel ou au financement de travaux visant à économiser l'énergie ou à préserver l'environnement (initiative sur l'épargne-logement)

Participation au Locle : 42.9 % Participation dans l'ensemble du Canton : 45.7 % Participation dans l'ensemble de la Suisse : 45.0 %

Résultat :

Plan communal
Refusé à 50.4 %

Plan cantonal
Refusé à 54.0 %

Plan fédéral :
Refusé à 55.8 %

1.5. Objet : Initiative populaire du 18.12.2007 'pour en finir avec les constructions envahissantes de résidences secondaires'

Participation au Locle : 43.0 % Participation dans l'ensemble du Canton : 45.9 % Participation dans l'ensemble de la Suisse : 45.2 %

Résultat :

Plan communal
Accepté à 59.8 %

Plan cantonal
Accepté à 55.3 %

Plan fédéral :
Accepté à 50.6 %

2. Elections communales du 13 mai 2012

2.1. Objet : Election au Conseil communal

Participation au Locle : 37.0 %

Les 5 membres élus sont :

de la Reussille Denis, POP

Dupraz Cédric, POP

Häsler Charles, PLR

Perez Miguel, Les Verts

Wettstein Jean-Paul, PLR

2.2. Objet : Election au Conseil général

Participation au Locle : 37.1 %

Les 41 membres élus sont répartis comme suit :

17 POP

12 PLR

6 Les Verts

5 PS

1 PDC

3. Votation fédérale et cantonale du 17 juin 2012

3.1. Objet fédéral : Modification du 30.09.2011 de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) (Réseaux de soins)

Participation au Locle : 33.3 % Participation dans l'ensemble du Canton : 35.8 % Participation dans l'ensemble de la Suisse : 38.7 %

Résultat :

Plan communal
Refusé à 79.6 %

Plan cantonal
Refusé à 81.2 %

Plan fédéral :
Refusé à 76.0 %

3.2. Objet fédéral : Initiative populaire du 11.08.2009 'Pour le renforcement des droits populaires dans la politique étrangère (accords internationaux: la parole au peuple!)

Participation au Locle : 33.2 % Participation dans l'ensemble du Canton : 35.7 % Participation dans l'ensemble de la Suisse : 38.5 %

Résultat :

Plan communal

Refusé à 80.2 %

Plan cantonal

Refusé à 82.4 %

Plan fédéral :

Refusé à 75.3 %

3.3. Objet fédéral : Initiative populaire du 23.01.2009 'Accéder à la propriété grâce à l'épargne-logement'

Participation au Locle : 33.3 % Participation dans l'ensemble du Canton : 35.8 % Participation dans l'ensemble de la Suisse : 38.5 %

Résultat :

Plan communal

Refusé à 68.0 %

Plan cantonal

Refusé à 69.6 %

Plan fédéral :

Refusé à 68.9 %

3.4. Objet cantonal : Loi du 7 décembre 2011 sur l'approvisionnement en électricité (LAEI)

Participation au Locle : 28.7 % Participation dans l'ensemble du Canton : 30.9 %

Résultat :

Plan communal

Refusé à 52.7 %

Plan cantonal

Refusé à 57.2 %

3.5. Objet cantonal : Initiative constitutionnelle populaire cantonale 'Frein au démantèlement social'

Participation au Locle : 28.7 % Participation dans l'ensemble du Canton : 30.7 %

Résultat :

Plan communal

Refusé à 58.9 %

Plan cantonal

Refusé à 70.5 %

3.6. Objet cantonal : Contre-projet du Grand Conseil 'Frein au démantèlement social'

Participation au Locle : 28.7 % Participation dans l'ensemble du Canton : 30.8 %

Résultat :

Plan communal

Accepté à 53.7 %

Plan cantonal

Accepté à 50.7 %

3.7. Objet cantonal : Initiative ou contre-projet (question subsidiaire)

Participation au Locle : 28.7 % Participation dans l'ensemble du Canton : 30.8 %

Résultat :

Plan communal

Contre-projet à 60.8 %

Plan cantonal

Contre-projet à 72.5 %

4. Votation fédérale et cantonale du 23 septembre 2012

4.1. Objet fédéral : Initiative populaire du 18.05.2010 'Protection contre le tabagisme passif'

Participation au Locle : 52.3 % Participation dans l'ensemble du Canton : 55.9 % Participation dans l'ensemble de la Suisse : 42.3 %

Résultat :

Plan communal

Refusé à 62.4 %

Plan cantonal

Refusé à 64.4 %

Plan fédéral :

Refusé à 66.0 %

4.2. Objet fédéral : Initiative populaire du 23.01.2009 'Sécurité du logement à la retraite'

Participation au Locle : 52.1 % Participation dans l'ensemble du Canton : 55.9 % Participation dans l'ensemble de la Suisse : 41.5 %

Résultat :

Plan communal

Refusé à 51.2 %

Plan cantonal

Refusé à 51.8 %

Plan fédéral :

Refusé à 52.6 %

4.3. Objet fédéral : Arrêté fédéral sur la promotion de la formation musicale des jeunes (contre-projet à l'initiative populaire 'jeunesse + musique')

Participation au Locle : 53.5 % Participation dans l'ensemble du Canton : 56.2 % Participation dans l'ensemble de la Suisse : 41.5 %

Résultat :

Plan communal

Accepté à 79.3 %

Plan cantonal

Accepté à 75.9 %

Plan fédéral :

Accepté à 72.7 %

4.4. Objet cantonal : Décret du 26 juin 2012 portant modification de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (Cst. NE) (RER - TransRUN)

Participation au Locle : 48.0 % Participation dans l'ensemble du Canton : 51.4 %

Résultat :

Plan communal

Accepté à 65.6 %

Plan cantonal

Refusé à 50.3 %

5. Election cantonale du 14 octobre 2012

5.1. Objet : Election complémentaire au Conseil d'Etat

Participation au Locle : 23.8 % Participation dans l'ensemble du Canton : 24.0 %

Est élu : Kurth Laurent, PS

6. Votation fédérale et cantonale du 25 novembre 2012

6.1. Objet fédéral : Modification du 16.03.2012 de la loi sur les épizooties (LFE)

Participation au Locle : 28.5 % Participation dans l'ensemble du Canton : 29.3 % Participation dans l'ensemble de la Suisse : 26.9 %

Résultat :

Plan communal

Accepté à 74.9 %

Plan cantonal

Accepté à 74.4 %

Plan fédéral :

Accepté à 68.3 %

6.2. Objet cantonal : Initiative législative populaire cantonale « Pour une participation des grandes fortunes, limitée dans le temps »

Participation au Locle : 27.0 % Participation dans l'ensemble du Canton : 28.3 %

Résultat :

Plan communal

Accepté à 50.7 %

Plan cantonal

Refusé à 60.6 %

Initiatives et référendums

Durant l'année écoulée, le service a vérifié des signatures sur les listes relatives aux objets suivants :

Sur le plan fédéral :

Initiative populaire fédérale "Pour la transparence de l'assurance-maladie"	Signatures valables : 18
Initiative populaire fédérale "Pour une caisse publique d'assurance-maladie"	Signatures valables : 95
Initiative populaire fédérale "Pour la protection de salaires équitables"	Signatures valables : 2
Initiative populaire fédérale "Pour une économie durable et fondée sur une gestion efficiente des ressources (économie verte)"	Signatures valables : 113
Initiative populaire fédérale 'Halte aux privilèges fiscaux des millionnaires (abolition des forfaits fiscaux)'	Signatures valables : 199
Initiative populaire fédérale "Oui à l'abrogation du service militaire obligatoire"	Signatures valables : 11
Initiative populaire fédérale 'Stop à la bureaucratie!'	Signatures valables : 45
Initiative populaire fédérale 'Halte à la surpopulation - Oui à la préservation durable des ressources naturelles'	Signatures valables : 62
Initiative populaire fédérale 'Aider les familles! Pour des allocations pour enfant et des allocations de formation professionnelle exonérées de l'impôt'	Signatures valables : 6
Initiative populaire fédérale 'Pour le couple et la famille - Non à la pénalisation du mariage'	Signatures valables : 4
Initiative populaire fédérale 'Pour la sortie programmée de l'énergie nucléaire (Initiative «Sortir du nucléaire»)'	Signatures valables : 203
Initiative populaire fédérale 'Remplacer la taxe sur la valeur ajoutée par une taxe sur l'énergie'	Signatures valables : 19
Initiative populaire fédérale 'Imposer les successions de plusieurs millions pour financer notre AVS (Réforme de la fiscalité successorale)'	Signatures valables : 42
Initiative populaire fédérale 'Pour une Suisse neutre, à la fois ouverte sur le monde et attachée aux valeurs humanitaires (Initiative sur la neutralité)'	Signatures valables : 3
Initiative populaire fédérale 'Fluidifier le trafic, diminuer les bouchons (Initiative sur les motocycles et les scooters)'	Signatures valables : 15
Initiative populaire fédérale 'En faveur du service public'	Signatures valables : 63
Initiative populaire fédérale 'Pour un revenu de base inconditionnel'	Signatures valables : 5
Initiative populaire fédérale 'Pour le renvoi effectif des étrangers criminels (initiative de mise en œuvre)'	Signatures valables : 110
Référendum fédéral modification 30.9.2011 loi fédérale assurance-maladie (LAMa)	Signatures valables : 69
Référendum fédéral Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (Loi sur l'aménagement du territoire, LAT)	Signatures valables : 41
Référendum fédéral "contre l'arrêté 15 juin 2012 Suisse-AUTRICHE"	Signatures valables : 13
Référendum fédéral "contre l'arrêté 15 juin 2012 Suisse-ROYAUME-UNI"	Signatures valables : 13
Référendum fédéral "contre l'arrêté 15 juin 2012 Suisse-ALLEMAGNE"	Signatures valables : 12

Sur le plan cantonal :

Initiative cantonale "pour droit initiative et référendum aux communes"	Signatures valables : 196
Motion cantonale "Pour que Neuchâtel n'abandonne pas les personnes gravement handicapées"	Signatures valables : 335
Motion cantonale "Mise en place d'une CCT pour le secteur de l'enfance"	Signatures valables : 42
Motion cantonale « Introduction congé maternel adoption canton de NE »	Signatures valables : 48
Référendum cantonal "loi sur l'approvisionnement en électricité"	Signatures valables : 258

ETAT CIVIL

Les restructurations de l'état civil ne sont pas terminées. Certains cantons de Suisse fonctionnent avec un arrondissement de l'état civil pour toutes les communes de leur canton. C'est au siège que l'administré doit se rendre pour les démarches relatives à l'état civil. Dans notre canton, 7 offices d'état civil sont encore en fonction.

Naissances

Nous avons enregistré **1** naissance qui a eu lieu à domicile. Le fait de la délocalisation de la maternité à Neuchâtel n'a pas eu pour conséquence plus de naissances à domicile.

Reconnaisances

150 actes de reconnaissances d'enfants par leur père ont été dressés. L'augmentation s'explique peut-être par l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2013 du droit du nom.

Art. 270a CCS,

¹ l'enfant dont la mère n'est pas mariée avec le père acquiert le nom de célibataire de la mère.

² Lorsque l'autorité de protection de l'enfant attribue l'autorité parentale conjointement aux deux parents, ces derniers peuvent, dans le délai d'une année, déclarer à l'officier de l'état civil que l'enfant portera le nom de célibataire du père.

³ le père peut faire la même déclaration s'il est le seul détenteur de l'autorité parentale.

Par cette déclaration l'enfant pourra porter le nom de son père.

Par la reconnaissance, un rapport de filiation est établi entre le père et l'enfant; l'officier de l'état civil a l'obligation d'attirer l'attention du déclarant sur ce fait. Par contre, selon le droit suisse, la reconnaissance est conditionnelle et n'a d'effet que si l'enfant naît vivant et si la mère n'a pas contracté mariage avec un autre homme avant la naissance de l'enfant. La reconnaissance d'un enfant décédé ou mort-né peut également être enregistrée.

Décès

Nous avons enregistré **603** décès concernant les districts du Locle et de La Chaux-de-Fonds. Le nombre d'événements a considérablement diminué en 2011 par rapport à 2010 et augmenté de 2011 à 2012. Ces événements ne sont pas maîtrisables et n'ont pas d'explication, si ce n'est que peut-être un effet de la réforme hospitalière. Les cas les plus pointus sont transférés dans des hôpitaux universitaires.

Mariages

Nous avons célébré **209** mariages dans les différentes salles de mariage de l'arrondissement de l'état civil des Montagnes neuchâteloises. 10 samedis matins sont prévus pour la célébration des mariages au siège de l'arrondissement au Locle. Il y a eu une diminution de la célébration de mariage de à 2010 à 2011 et de 2011 à 2012, malgré les dates symboliques des 11.11.2011 et 12.12.2012 et la possibilité de célébration de mariage du samedi matin.

Le canton de Berne proposait jusqu'à fin 2012 des célébrations de mariage le samedi dans les différentes salles de mariage de leur canton. Cette prestation est supprimée au 01.01.2013. Est-ce que cela aura un effet quant au nombre de célébrations de mariage du samedi dans notre arrondissement ?

L'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2008 de l'art. 97a du CC « L'officier de l'état civil refuse son concours lorsque l'un des fiancés ne veut manifestement pas fonder une communauté conjugale mais éluder les dispositions sur l'admission et le séjour des étrangers. L'officier de l'état civil entend les fiancés ; il peut requérir des renseignements auprès d'autres autorités », ne se fait pas sans heurt. La mise en application a provoqué des recours auprès du Tribunal fédéral, les récents arrêtés du TF nous démontrent que la mise en application d'une loi n'est pas simple et que chaque cas est particulier.

Dans notre canton nous n'avons pas constaté de rush de fin d'année suite aux informations parues dans les médias (le canton de Fribourg annonce une hausse de 30% de célébration de mariages) qui découle de la loi se rapportant au port du nom.

Partenariat enregistré

Nous avons enregistré 1 préparation de partenariat enregistré dans notre arrondissement.

Infostar

Au 1^{er} janvier 2013 nous passons de la version 7.0.0 à la version 8.0.0 d'Infostar. Des fonctionnalités supplémentaires sont mises en place du fait des changements législatifs. Cela concerne principalement le nouveau droit du nom, ainsi que la protection de l'adulte (mandats pour cause d'inaptitude) et les communications aux contrôles des habitants.

L'officier de l'état civil n'est pas un simple opérateur de saisies qui introduit le plus grand nombre d'éléments dans une base de données, qui peuvent être modifiées à volonté, en tout temps selon les prescriptions légales. Les enregistrements effectués avec Infostar jouissent conformément à la Constitution, au Code civil, à l'Ordonnance sur l'état civil, au Règlement cantonal, ainsi qu'aux différentes Lois fédérales, mais plus particulièrement celle sur le droit international privé (LDIP), à la loi sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse (LN), etc. d'une force probante.

Il est à noter que les renseignements au public deviennent de plus en plus pointus. L'accès aux informations par Internet ne nous facilite pas la tâche. Il faut garder à l'esprit que chaque cas est particulier et analyser chaque situation pour répondre précisément au citoyen de manière adéquate et d'expliquer l'application des différentes lois.

Formation continue

Les officiers de l'état civil ont suivi la formation qui a été mise sur pied par le groupe latin à Grangeneuve concernant le droit du nom. Bien des questions restent avec leur point d'interrogation. 2 formations qui étaient prévues en décembre à Grangeneuve ont été annulées en raison des mauvaises conditions météo. L'harmonisation des registres suscite bon nombre de problèmes notamment avec les personnes de nationalité étrangère. Les noms dans les divers services de l'administration ne sont pas concordants. La loi sur l'harmonisation des registres prévoit à terme concordance de tous les registres officiels.

Personnel

Le personnel est resté stable en 2012 et il n'y a pas eu d'absence de longue durée. Dans un proche avenir nous ne voyons pas de changement, mais nul ne peut prévoir d'éventuels départs naturels, ou à futur des restructurations.

Emoluments

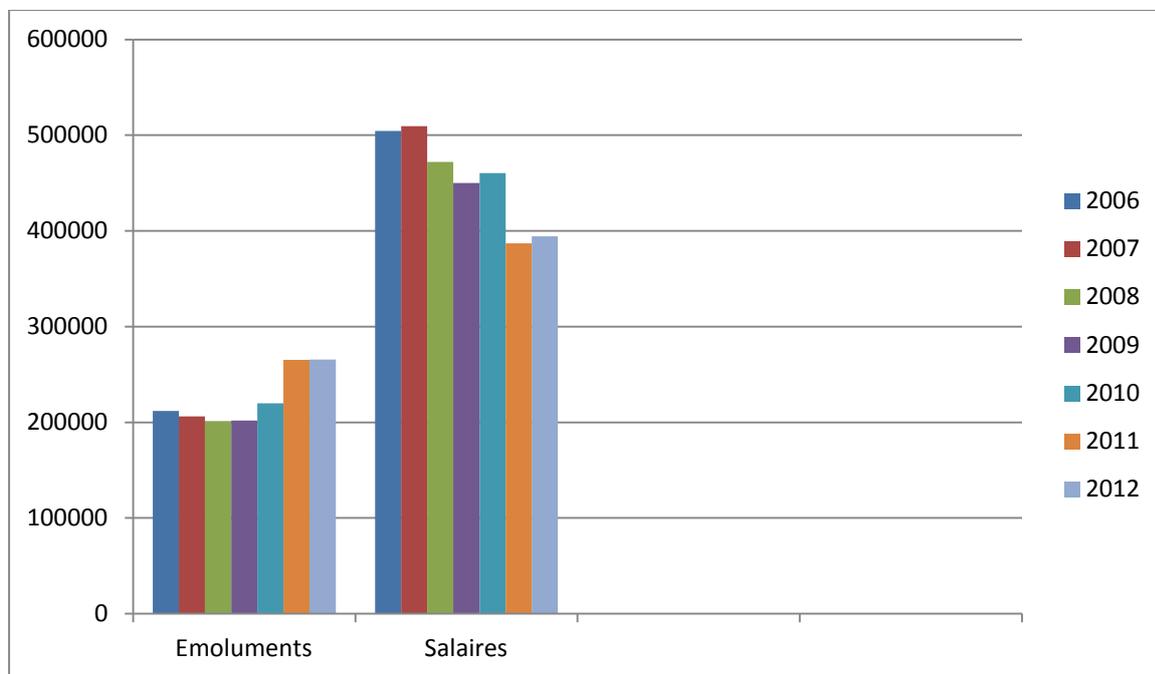
Nous avons encaissé Fr. 220'065.01 en 2010 et Fr. 265'282.65 en 2011, et 265'476.84 en 2012 soit pratiquement l'équivalence par rapport à 2011. Bien que notre office ait enregistré moins d'événements. L'augmentation s'explique du fait de l'entrée en vigueur au 01.01.2011 de la nouvelle ordonnance sur l'état civil sur les émoluments. Les tarifs sur les émoluments ont considérablement augmenté. La dernière adaptation a eu lieu au 1^{er} janvier 2000. Le grand nombre de naturalisations peut être également une explication. A terme il n'y aura plus de délivrance d'acte d'origine, ce qui va diminuer les émoluments.

Divers

L'état civil des Montagnes neuchâteloises a saisi l'opportunité de mettre les photos de toutes les salles des mariages sur le nouveau site de la ville du Locle, de publier les dates de célébration des dates de mariage du samedi matin pour une meilleure transparence.

Dans les nouveautés, il y a la mise en place d'e-government, qui donnera la possibilité aux administrés de commander et payer les actes d'état civil en ligne. Ce qui est de la musique d'avenir car la mise en application pose quelques problèmes.

Depuis l'entrée en fonction d'Infostar base de données de l'état civil suisse, le personnel de notre office a diminué. Le tableau ci-dessous illustre l'augmentation des émoluments et la diminution de la masse salariale.



OFFICE DU TRAVAIL

Service économique

Nous devons rester attractifs en favorisant le développement industriel endogène et exogène, notamment en proposant des surfaces disponibles au développement, voire à l'implantation de nouvelles industries.

L'inventaire des surfaces disponibles à fin 2012 est le suivant :

Zone est	7'954 m ²	(privé : 4256 m ²)
Zone ouest	34'110 m ²	(DIXI SA : 22'354 m ²) (ROLEX SA : 11'882 m ²)
Zone Les Saignoles	49'302 m ²	(zone réservée pour 5 ans)

Inventaire des locaux industriels et commerciaux vacants au 1er juin 2012, à louer ou à vendre :

	Total		Bureau, cabinet médical, etc.		Magasin, local de vente		Atelier, usine		Dépôt, entrepôt		Autre local	
	Nombre	m ²	Nb	m ²	Nombre	m ²	Nombre	m ²	Nombre	m ²	Nombre	m ²
Le Locle	16	2'771	5	1'037	4	1'037	4	646	2	493	5	595
Canton	163	29'321	71	13'578	26	4'730	26	6'396	20	2'305	20	2312

Personnel occupé dans les fabriques

A fin 2012 nous recensons 4'967 personnes occupées dans les fabriques, soit une augmentation de 34 unités par rapport à l'année précédente.

L'évolution par branches d'activité se présente comme suit :

Horlogerie	+ 52
Branches annexes	- 18
Assortiments	+ 45
Boîtes de montres	- 13
Cadrams	+ 7
Décolletage	- 3
Mécanique	- 30
Branches diverses	- 24

Statistique au 31 décembre :

	<u>Hommes</u>	<u>Femmes</u>	<u>Total</u>
1975	2417	1579	3996
1980	2272	1394	3666
1985	1976	1138	3114
1990	1969	1417	3386
1995	1730	1231	2961
1996	1605	1207	2812
1997	1640	1222	2862
1998	1685	1238	2923
1999	1740	1208	2984
2000	1897	1363	3260
2001	2037	1477	3514
2002	1976	1445	3421
2003	1843	1375	3218
2004	1912	1404	3316
2005	2068	1484	3552
2006	2325	1681	4006
2007	2527	1860	4387
2008	2741	2117	4858
2009	2541	1871	4412
2010	2563	1911	4474
2011	2796	2120	4916
2012	2833	2133	4966

Statistique globale de l'emploi - recensement au 01.09 auprès de tous les employeurs pour l'année 2011

ENTREPRISES Nom	2011 Adresse	RESIDENTS		FRONTALIERS		DOMICILE		APPRENTIS		TOTAL		Total
		H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	
0	AGRICULTURE, SYLVICULTURE	35	10	0	1	0	0	0	1	33	14	47
1	ECONOMIE ENERGETIQUE, EXTRACTION DE MINERAUX	24	2	0	0	0	0	0	0	24	2	26
2	ARTS ET METIERS, INDUSTRIE	69	42	15	13	0	32	7	2	91	89	180
3	INDUSTRIE	1432	1196	1550	946	0	9	41	24	3023	2175	5198
4	BATIMENT ET GENIE CIVIL	138	23	15	0	0	0	16	1	169	24	193
5	COMMERCE, RESTAURATION ET HEBERGEMENT, REPARATIONS	168	249	53	74	0	0	23	17	244	340	584
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	39	30	12	5	0	0	0	1	51	36	87
7	BANQUES, ASSURANCES, AFFAIRES IMMOBILIERES, AGENCES-CONSEILS	84	99	11	12	0	0	1	8	96	119	215
8	AUTRES SERVICES (PUBLICS ET PRIVES)	281	563	24	166	0	0	3	16	308	745	1053
9	ADMINISTRATIONS PUBLIQUES AU SENS ETROIT DU TERME, REPRESENTATIONS DIPLOMATIQUES	106	110	0	0	0	0	10	5	116	115	231
		2376	2324	1680	1217	0	41	101	75	4155	3659	7814

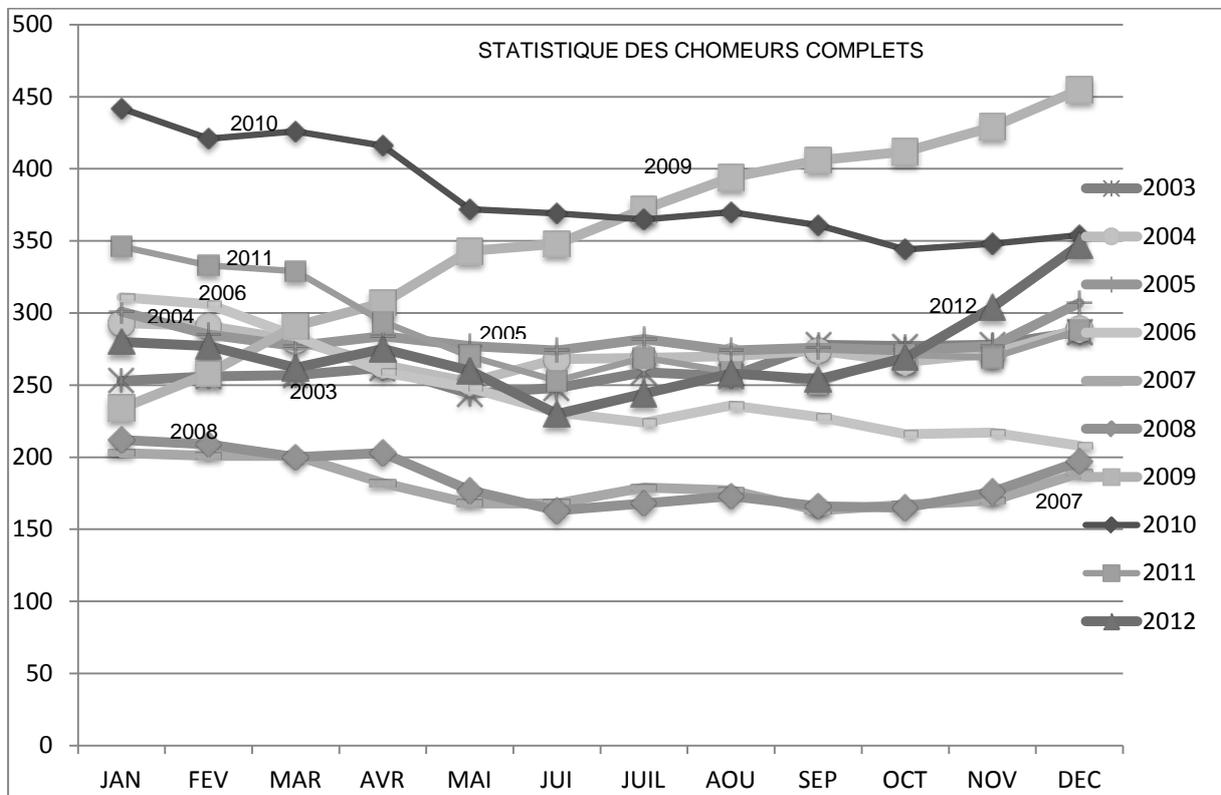
ANNEE 2011

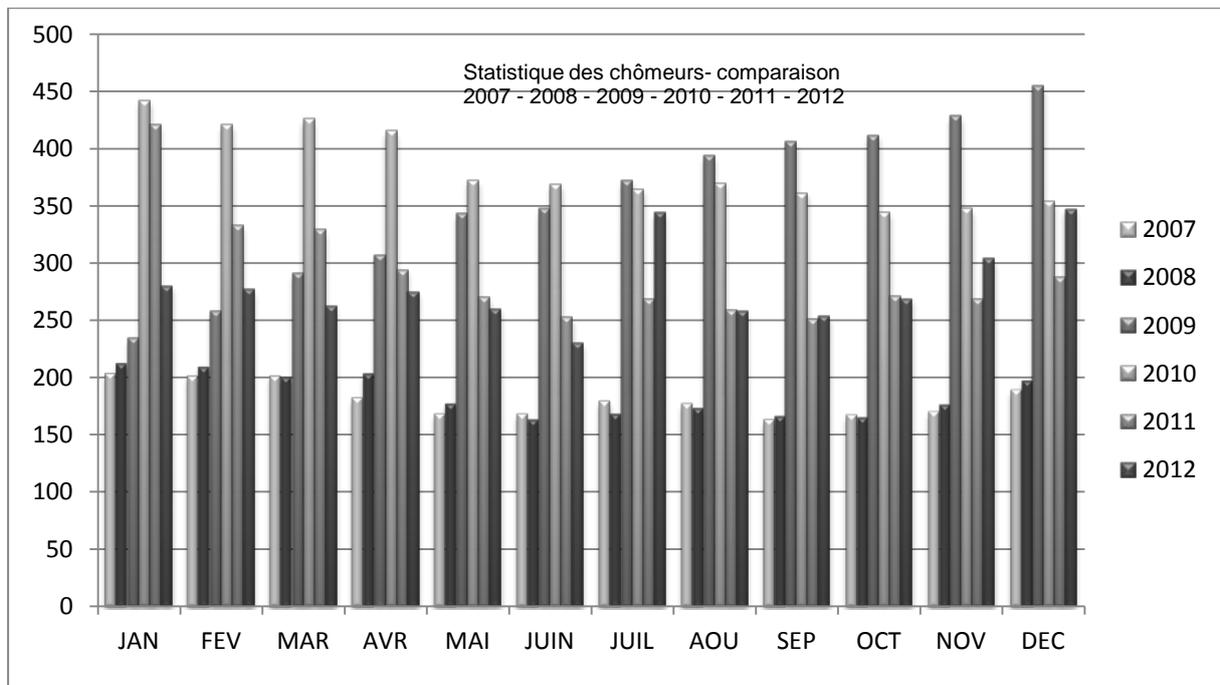
ENTREPRISES Nom	2011 Adresse	RESIDENTS		FRONTALIERS		DOMICILE		APPRENTIS		TOTAL		Total
		H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	
	SECTEUR PRIMAIRE (AGRICULTURE)	59	12	0	1	0	0	0	1	57	16	73
	SECTEUR SECONDAIRE (PRODUCTION)	1639	1261	1580	959	0	41	64	27	3283	2288	5571
	SECTEUR TERTIAIRE (SERVICES)	678	1051	100	257	0	0	37	47	815	1355	2170
	TOTAL	2376	2324	1680	1217	0	41	101	75	4155	3659	7814

Chômeurs inscrits

	2012	2011
Janvier	280	421
Février	277	333
Mars	262	329
Avril	275	294
Mai	260	270
Juin	230	253
Juillet	244	269
Août	258	259
Septembre	254	251
Octobre	269	271
Novembre	304	269
Décembre	347	288

Vous trouverez ci-dessous les courbes du chômage établies depuis 2003, ainsi que la comparaison mensuelle du nombre de chômeurs des années 2007 à 2012.





Assurance chômage

Office régional de placement (ORP)

Objectifs et tâches

Les objectifs des offices régionaux de placement peuvent être définis comme suit :

- ⇒ réinsérer rapidement et durablement les demandeurs d'emploi sur le marché du travail ;
- ⇒ alléger les dépenses de l'assurance-chômage ;
- ⇒ améliorer la transparence du marché du travail ;
- ⇒ fournir aux clients des ORP (demandeurs d'emploi et employeurs) des services de haute qualité ;
- ⇒ exploiter de manière optimale les mesures de marché du travail ;
- ⇒ combattre les recours abusifs à l'assurance-chômage.

Les prestations que doivent fournir les ORP découlent de leur mission principale, à savoir le placement, et sont définies dans la LACI. Il appartient aux cantons de décider quelles tâches et compétences d'exécution imparties par la loi ils entendent confier aux ORP. Si l'on fait abstraction de ces différences cantonales, leurs tâches peuvent être résumées comme suit :

- ◆ conseiller et assister les demandeurs d'emploi,
- ◆ rechercher et pourvoir des emplois vacants,
- ◆ présélectionner des candidats adéquats pour les employeurs,
- ◆ affecter les chômeurs à des mesures actives du marché du travail et à des consultations spécialisées,
- ◆ appliquer les critères du travail convenable,
- ◆ prononcer des sanctions si cette compétence ne reste pas la prérogative de l'autorité cantonale.

Mesures d'intégration professionnelle

Le règlement d'exécution de la loi concernant les mesures de crise du 1^{er} juillet 1992, permet de verser des secours aux victimes du chômage, et de favoriser la lutte contre le chômage.

Les aides suivantes sont prévues :

- 1) Subventionnement d'emplois temporaires pour chômeurs,
- 2) Subventionnement de premiers emplois,
- 3) Subventionnement en faveur des organisateurs de cours de reclassement et de perfectionnement,
- 4) Allocations cantonales d'initiation au travail,
- 5) Aide à la création d'emplois indépendants,

- 6) Encouragement à l'embauche de chômeurs âgés,
- 7) Développement de mesures préventives et curatives de lutte contre le chômage,
- 8) Aide en cas de circonstances exceptionnelles.

Les inscriptions au chômage se font directement auprès de l'ORP.

Notre action consiste particulièrement à ouvrir les dossiers des chômeurs en fin de droit.

La charge financière de ces placements est répartie de moitié entre l'Etat et l'ensemble des communes, proportionnellement au nombre d'habitants de chacune d'entre elles. Le recensement cantonal annuel est déterminant.

ASSURANCE VIEILLESSE ET INVALIDITE

Agence AVS des Montagnes Neuchâteloises (AAMN)

Le Locle est la commune siège et les communes partenaires sont les suivantes : Les Brenets, La Brévine, Brot-Plamboz, Le Cerneux-Péquignot, La Chaux-du-Milieu et les Planchettes.

Les attributions de l'agence régionale sont les suivantes :

- a) contrôle de l'assujettissement à l'AVS des entreprises et des personnes de condition indépendante;
- b) assujettissement à l'AVS des personnes sans activité lucrative ;
- c) établissement des décomptes de cotisations pour le personnel domestique et agricole ;
- d) inscription et contrôle des personnes âgées susceptibles d'être mises au bénéfice de l'AVS et des prestations complémentaires ;
- e) renseignements au public pour toutes questions relatives à l'AVS, le service des allocations pour perte de gain aux militaires, les allocations pour enfants et travailleurs agricoles.

La Commune du Locle a reçu de la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation une indemnité de gérance de Fr. 17'468,45.

Prestations complémentaires AVS et AI (PC)-(PCI)

Les prestations complémentaires sont octroyées aux rentiers AVS/AI domiciliés dans le canton (de façon ininterrompue depuis 10 ans pour les étrangers hors de la zone de l'Union européenne et 5 ans pour les réfugiés et les apatrides) et dont le revenu déterminant n'atteint pas les limites fixées dans la loi.

La tâche de l'agence consiste à informer toute personne susceptible de prétendre à cette aide, à ouvrir et à gérer les dossiers.

Il s'agit en outre de contrôler les demandes de remboursement des frais médicaux et pharmaceutiques, d'hospitalisation, de dentiste et de divers autres soins non remboursés par les caisses-maladie.

Le nombre de bénéficiaires PC est le suivant :

Prestations complémentaires AVS	<u>2012</u>	<u>2011</u>
- personnes seules	295	289
- couples	<u>62</u>	<u>55</u>
	357	344
Prestations complémentaires AI		
- personnes seules	147	153
- couples	<u>24</u>	<u>21</u>
	171	174
	===	===

Allocation complémentaire communale

En application de l'arrêté du Conseil général du 10 mars 2011, les bénéficiaires des PC et des PCI résidant chez eux reçoivent une allocation trimestrielle qui est maintenant régulièrement indexée au coût de la vie. Actuellement, elle est fixée à Fr. 792.- pour les personnes seules, Fr. 996.- pour les couples et Fr. 528.- par enfant.

La charge nette de cette action se monte à Fr. 333'900,90 (Fr. 327'369,45 en 2011).

Rentes AVS ordinaires

Il a été procédé à 57 inscriptions durant l'exercice écoulé (50 en 2011).

Allocation pour impotent

Seuls les bénéficiaires de rentes AVS et AI peuvent prétendre cette allocation. Une impotence depuis plus de 360 jours doit être reconnue.

Assurance-invalidité

Il a été procédé à 6 demandes de prestations durant l'année écoulée (4 en 2011).

ACTIONS DIVERSES

Allocation de Noël

Par arrêté du 2 juillet 2008, le Conseil général décidait de verser une allocation de Noël aux bénéficiaires des PC et PCI, de l'aide sociale, ainsi qu'aux enfants de familles nombreuses et chômeurs nécessiteux.

Régulièrement indexée au coût de la vie, cette allocation se monte à :

- personne seule	Fr. 225.-
- couple	Fr. 350.-
- orphelin	Fr. 145.-
- enfant de famille nombreuse indigente	Fr. 135.-

La charge totale s'est élevée à Fr. 132'416,70.

Allocation de chauffage

Une allocation de Fr. 100.- a été reconduite cette année en faveur des nécessiteux. Le coût de l'action se monte à Fr. 37'709.70.

OFFICE DU LOGEMENT

L'Office du logement assume les tâches suivantes :

- renseignements au public relatifs aux effets du droit du bail à loyer
- collaboration au recensement des appartements vacants
- inventaire du nombre de logements

Statistique des logements vacants

En collaboration avec l'Office fédéral de la statistique (OFS), qui coordonne les opérations sur l'ensemble du territoire national, le canton de Neuchâtel établit la statistique des logements et des locaux industriels et commerciaux vacants.

Par souci de rationalisation, cette enquête permet de recueillir, par la même procédure, les données statistiques sur les logements et les locaux industriels et commerciaux vacants et de les traiter aussi bien pour les besoins de la Confédération que pour ceux du Canton. Neuchâtel dispose ainsi d'une

statistique qui lui est propre, mais dont les principaux résultats sont comparables avec ceux des autres cantons.

A l'aide des données informatiques en notre possession, nous sommes à même de collaborer efficacement à l'établissement de l'enquête cantonale qui englobe toutes les communes.

Vous trouverez ci-après les résultats du Locle, avec indication du prix des loyers, comparés à ceux du Canton :

Selon l'enquête effectuée au 1^{er} juin 2012, notre ville comptait 391 (272 en 2011) logements vacants, soit :

46	logements de	1	pièce
76	"	"	2 pièces
155	"	"	3 "
87	"	"	4 "
20	"	"	5 "
<u>7</u>	"	"	6 pièces et plus
391	Total		

Durée de la vacance :

	Nombre de logements vacants	Durée de la vacance		
		Plus d'un an	De 4 mois à un an	Moins de 4 mois
Canton de Neuchâtel	1'060	308	357	394
Le Locle	328	146	120	62

Loyer mensuel moyen des logements vacants :

	Moyenne du loyer sans charges (en francs)					
	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces	6 + pièces
Canton de Neuchâtel	413	569	794	1'045	1'549	1'630
Le Locle	336	484	614	739	1'104	1'230

Parc immobilier

Nous publions ci-dessous le nombre d'appartements recensés sur le domaine communal, par nombre de pièces :

Logements de :

1 pièce	403
2 pièces	849
3 pièces	1'998
4 pièces	1'578
5 pièces	617
6 pièces	<u>397</u>
Total	5'842

SÉCURITE PUBLIQUE

Personnel

Jean-Louis Erard, coordinateur de la sécurité publique
Véronique Speidel, secrétaire à 30%

Police de proximité (cantonale)

1 chef de district
9 gendarmes
1 assistant de police
1 secrétaire à 50%, dont 15% pour la ville du Locle (objets trouvés accueil du public et renseignements), jusqu'au 31 août 2012
sont stationnés au poste du Locle

Le coût du mandat de prestation s'élève à Fr. 860'643.- par année.

Le mandat de prestation a été dénoncé par le canton au 31 décembre 2012.
Pour l'instant le mandat n'a pas été revu et continue comme par le passé, sauf que les mesures hivernales seront effectuées par le SDP de La Chaux-de-Fonds pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 15 avril 2013. De plus la ville du Locle devra reprendre le port de la 2^{ème} notification de poursuite, soit environ 3 mille par année et ceci, dès le 1^{er} juillet 2013.

Services d'ordre

Les services d'ordre ont été effectués par la Police neuchâteloise en collaboration avec les services communaux, les Pol-Route, les organisateurs, lors des principales manifestations suivantes :

- Course Horlogère
- Marche du 1^{er} Mars
- Arrivée du tour de Franche-Comté
- Passage du tour de Romandie
- Street Hockey
- Festival de Country-Music
- Euro 2012 à la place du Marché
- Joutes sportives
- Fête des Promotions
- Rock Altitude
- Foire du livre - Marché d'automne
- Course cycliste Le Locle - Sommartel
- Course cycliste Combe-Girard - Sommartel
- Fête du 1^{er} août
- Festival de musique au Communal
- Saint-Nicolas

Les factures d'imputation interne sont établies et adressées au service de la voirie et des forêts pour une valeur de Fr. 28'381.80 pour l'ensemble de l'année.

Contrôles de vitesse

	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>	<u>2012</u>
Nombre de contrôles effectués	52	79	92	97
Nombre de véhicules contrôlés	12567	22349	26264	28694
Nombre d'amendes d'ordre	623	1697	1743	2209
Nombre d'ordonnances pénales	25	84	71	71
% de conducteurs en infraction	5.15%	7.96%	6.90%	7.94%

Part communale sur les amendes

	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>	<u>2012</u>
Fr.	141'400.--	162'729.50.--	198'817.--	215'729.17

La forte augmentation enregistrée entre 2009 et 2012 provient des trois facteurs principaux suivants :

- Tout d'abord, l'augmentation du nombre de contrôles radar.
- Ensuite la nouvelle organisation de la police laisse davantage de temps pour la surveillance du trafic dormant.
- Enfin la constatation de l'indiscipline croissante des automobilistes.

Education routière

Toutes les classes ont été visitées par la Police neuchâteloise.

Les patrouilleurs adultes sont au nombre de 3 en ville, plus un de réserve.

Les patrouilleuses et patrouilleurs ont été récompensés par une sortie à Rust/D, il en est de même pour ceux des Brenets.

Dès la rentrée scolaire du mois d'août, les 5 postes sont tenus par des adultes. Vu le nombre toujours plus important de véhicules il a été décidé que ces postes soient tenus à chaque entrée et sortie des élèves.

Nous n'avons plus d'enfants patrouilleurs scolaires, car les élèves qui faisaient ce travail sont tous au collège de Beau-Site.

Le coordinateur J.-L. Erard est membre de la commission d'éducation routière et de la brigade d'éducation routière du canton de Neuchâtel

La collaboration avec les directions des écoles, le corps enseignant, la police neuchâteloise est excellente.

Accidents de circulation annoncés

	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>	<u>2012</u>
Accidents	41	41	30	33
Piétons impliqués	1	3	7	3
Blessés	10	24	10	9
Tués				1

Etablissements publics

Nombre de patentes pour établissements publics exploités sur le territoire communal :

	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>	<u>2012</u>
	69	73	73	68

Statistique des véhicules sur la Commune du Locle

	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>	<u>2012</u>
Véhicules légers	5660	5673	5621	5618
Véhicules lourds	37	26	29	28
Remorques et caravanes	398	398	365	369
Machines de travail	36	34	33	49
Véhicules agricoles	149	129	108	92
Motocycles	518	520	430	444
Motocycles légers	<u>32</u>	<u>28</u>	<u>26</u>	<u>25</u>
Total	6830	6808	6612	6625

Signalisation routière

Mise à 30 Km/h, les rues suivantes : Jaluse dans sa partie supérieure
Abattes
Cardamines
Primevères de Jaluse à Primevères 10
Gare dès la Place du 1^{er} août

6 cases limitées à 02h00 entre les immeubles Envers 33 à 37

3 cases limitées à 30 minutes à la rue de France, au Sud de l'immeuble Billodes 36

2 cases à 15 minutes à la rue des Billodes No 38

La place James-Guillaume à été limitée à 10h00

Girardet 60, 3 cases à 02h00 + 1 case de livraison

Rue Albert-Piguet, cases limitées à 04h00 entre la rue de France et l'avenue de l'Hôtel-de-Ville

Grande-Rue, cases limitées à 04h00 entre les immeubles 14 et 18

1 case handicapé à été créé à l'entrée du CIFOM

1 case de livraison à la rue de la Concorde 45

Limitation à 3.5 tonnes, le pont à la rue de la Gare

Rue du Pont, entre la rue de la Gare et la Grande-Rue, interdiction de circuler avec plaque complémentaire (service public et livraison autorisés)

Le parcage sur la route du Communal, côté est autorisé du 15 avril au 1^{er} novembre

Pour une partie du quartier Nord-Est de la ville, la signalisation qui doit être remise aux normes HIP a été changée.

Chantiers et fouilles

	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>	<u>2012</u>
Demandes d'autorisation de fouilles	45	34	43	65

Dans les chantiers les plus importants, nous trouvons :

Rue de la Concorde entre la rue J.-F.-Houriet
Rue du Foyer entre Jean-Aarberg et le No 41 de la rue du Foyer
Chemin de la Butte
Rue du Midi
Rue de la Banque, démolition des immeubles 9 et 11
Rue des Jeanneret
Rue Gérardmer et Verger
Réfection du tapis à la rue de la Jaluse entre la route cantonale et le chemin des Abattes
Réfection du tapis à la rue Jâmes-Pellaton
Réfection de la petite rue entre l'avenue du Collège et la rue J.-d'Aarberg au Nord du Collège de Beau-Site
Création d'un trottoir au Nord du Collège de Beau-Site
Gravillonnage de Soleil-d'Or

Taxe des chiens

	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>	<u>2012</u>
Taxes perçues	580	546	525	613
Fr.	58'000.--	54'600.--	52'500.--	61300

La taxe annuelle est perçue par la caisse communale en début d'année.

Salubrité publique

Au cours de l'année 2012, 9 visites d'appartements insalubres ont dû être organisées. Dans certaines situations, un suivi s'est avéré nécessaire.

Lors de certaines interventions, la gérance et/ou le propriétaire concerné étaient présents.

Au cours de cette année, nous avons dû intervenir plusieurs fois pour des problèmes liés aux pigeons et corbeaux (dégradation de façades).

Le service des affaires vétérinaires a également été avisé dans certains cas.

La collaboration avec le service de La Chaux-de-Fonds est très bonne.

ADMINISTRATION DU CIMETIERE DE MON-REPOS

Statistiques

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre des inhumations									
a) adultes domiciliés au Locle	8	7	7	6	8	8	14	11	9
b) adultes domiciliés à l'extérieur	0	0	0	1	0	0	1	0	1
c) enfants domiciliés au Locle	1	0	0	0	0	0	1	1	0
d) enfants domiciliés à l'extérieur	0	0	0	0	1	0	0	0	0
Total des inhumations	9	7	7	7	9	8	16	12	10
Nombre des dépôts d'urnes									
a) sur des nouvelles concessions "A"	5	2	4	2	9	4	2	5	1
b) sur des concessions "A" existantes	28	20	22	18	17	11	17	15	11
c) sur des nouvelles concessions "B"	0	0	0	0	0	0	0	0	0
d) sur des concessions "B" existantes	3	1	3	4	1	2	4	1	0
e) sur des nouvelles concessions aux murs cinéraires	12	17	17	21	6	10	6	17	6
f) sur des concessions aux murs cinéraires existantes	11	6	4	14	8	4	7	7	4
g) sur des tombes d'inhumés	13	12	11	11	9	8	12	7	11
h) sur la tombe anonyme (jardin du souvenir)	17	22	18	12	25	20	18	20	27
Total des dépôts de cendres	89	80	79	82	75	59	66	72	60
Nombre de concessions échues									
a) ayant été renouvelées	41	23	31	36	33	38	39	29	34
b) n'ayant pas été renouvelées	15	12	22	21	12	24	29	26	25
Total des concessions échues	56	35	53	57	45	62	68	55	59
Location des chambres mortuaires à l'Hôpital du Locle									
a) personnes domiciliées au Locle	40	36	30	61	45	40	45	53	41
b) personnes domiciliées à l'extérieur	14	9	8	22	23	14	14	13	26
Total des locations de chambres mortuaires	54	45	38	83	68	54	59	66	67
Descriptif résumé des emplacements existants dans notre cimetière de Mon-Repos dont l'ouverture remonte à 1906 :									
	Unités libres								
1'118 concessions de type "A" pour incinérés réparties dans 3 secteurs pour incinérés aménagés en 1944, 1974 et 1980 : durée de concession 20 ans, renouvelable; emplacement pour 4 urnes	219	218	237	267	292	320	350	364	383
42 concessions de type "B" pour incinérés toutes situées dans le secteur pour incinérés aménagés en 1944 : durée de concession 60 ans, renouvelable, emplacement pour 12 urnes	5	5	2	2	3	4	4	4	6
408 emplacements de type "Columbarium" dans 12 murs cinéraires construits en 1988 (8 murs), 2005 (2 murs) et 2008 (2 murs) : durée de concession 20 ans, renouvelable; emplacement pour 2 urnes	4	51	35	14	96	101	99	94	94
Inhumations : 9 secteurs en exploitation (inhumés dès 1924) dont 1 réservé aux enfants de moins de 10 ans. 8 secteurs de 1906 à 1923 ont tous été désaffectés, 4 d'entre eux ont été rouverts à d'autres sépultures depuis. La durée de maintien des tombes d'inhumés est limitée au besoin de rouvrir un ou plusieurs secteurs (minimum 60 ans, art. 32 Règlement communal du cimetière du 4 juillet 2012)									

Commentaires sur l'année 2012

Les chiffres ci-dessus appellent peu de commentaires. Il faut cependant relever :

- 58% des concessions échues ont été renouvelées (pour 10 ou 20 ans sous condition d'entretien régulier pour les concessions A et B et pour 10 ou 20 ans entretien inclus pour les Columbariums/murs cinéraires).
- En ce qui concerne les concessions « A », le taux d'emplacements libres atteint désormais 34%. Une réflexion sur la réaffectation possible de ces emplacements libres devra être menée à l'occasion de la prochaine planification financière mais il demeurera difficile de prendre des mesures car ces emplacements sont éparpillés dans les nombreuses lignées des différents secteurs de tombes d'incinérés.
- Pour les emplacements de type « Columbarium », il faut noter depuis 2009 (20 ans d'existence des premiers murs construits) qu'il y a chaque année des concessions qui se libèrent et peuvent ainsi être réattribuées. Ceci explique pourquoi la variation du nombre d'unités libres ne correspond plus au nombre de nouvelles concessions.

Au niveau des personnes qui s'occupent de la gestion du cimetière, il faut, et c'est devenu une agréable habitude, souligner l'excellent travail fourni sur place par le jardinier M. Charles-Albert Faivre, auquel il est bon d'associer l'entreprise horticole Bernard Frey, l'équipe communale de la Voirie, les pompes funèbres et les marbriers.

Du côté administratif, assumé par l'équipe du Contrôle des Habitants, on notera aussi un travail exécuté et suivi à la satisfaction entière des familles concernées.

Evénements principaux 2012 :

- Adoption par le Conseil général du nouveau règlement du cimetière du 4 juillet 2012 qui prend le relais de celui datant de 1975. Un règlement d'application du Conseil communal est encore en préparation ; son entrée en vigueur est prévue pour le printemps 2013.
- Dans le cadre du programme 2010-2013 de rattrapage de l'entretien des ouvrages du cimetière :
 - o Assainissement, par l'entreprise Voisard Peinture du Locle, des barrières d'enceinte Nord-Est et de l'arrondi de l'entrée principale.
 - o Pose, par l'entreprise Altino Serrurerie du Locle, de mains-courantes le long des escaliers d'accès aux divers secteurs.
 - o Plantation, par l'entreprise horticole Frey du Locle, de plusieurs arbres pour « végétaliser » le secteur d'inhumations N° 8, désormais complet.
 - o Test, par l'entreprise horticole Frey du Locle et le jardinier-concierge, de remplacement des haies d'enceinte déperissantes (héritage des défauts d'entretien antérieurs à 2004 à l'époque de l'ancien jardinier-concierge). Le test a été réalisé sur environ 55 mètres sur l'enceinte Est longeant les secteurs d'inhumations N° 3 et 4. Le résultat du test et la prévision des futurs remplacements seront discutés à l'occasion de la prochaine planification financière.

BO – COSC

Dépôts

Le BO a enregistré une augmentation de dépôts de plus de 30% par rapport à 2011. Le début d'année a été plus chargé en raison du passage sur le nouveau système informatique des deux autres BO. Pour cette raison, les dépôts normalement dédiés aux BO de Bienne et de Genève ont été redirigés sur le BO du Locle.

Sur l'ensemble des dépôts, le COSC a enregistré une augmentation d'environ 12.5% et le BO du Locle a facturé 678'024 pièces, soit plus de 37% des dépôts enregistrés au COSC.

Les prévisions de dépôts 2013 s'annoncent très élevées pour le BO du Locle, compte tenu de la fermeture du BO de Genève au 30 juin 2013 (voir ci-dessous le chapitre « déposants »). Les dépôts normalement dédiés à Genève seront répartis entre Bienne et Le Locle dans l'attente de l'ouverture d'un nouveau BO à Saint-Imier.

En 2013, d'après le budget, le BO du Locle devrait certifier 1'000'000 à 1'200'000 mouvements.

De plus, la certification des mouvements quartz selon la nouvelle prescription est transférée de Genève au Locle à partir du 1^{er} janvier 2013.

Cette année, le BO a repris ses habitudes de fonctionnement traditionnel, c'est-à-dire 350 jours d'activité avec une fermeture de fin d'année pour effectuer les travaux de maintenance et/ou de mise en place de nouvelles installations nécessitant un arrêt complet d'exploitation.

Direction

Conformément à la convention, la Commune du Locle met à disposition du COSC l'infrastructure nécessaire à son bon fonctionnement, à savoir les locaux et le personnel.

Le COSC, quant à lui, fournit toute la partie technique et métrologique nécessaire à l'opérationnel.

L'amalgame ainsi réalisé permet au BO de se conformer à la norme ISO/CEI 17025 selon laquelle il est accrédité en tant que laboratoire d'étalonnage pour l'intervalle de temps.

L'accréditation doit être renouvelée tous les cinq ans avec un audit de surveillance tous les 18 mois.

En 2012, il n'y a pas eu d'audit d'accréditation, ni d'audit de surveillance.

Il n'y a pas de changement à signaler au niveau de la gouvernance du BO. Le responsable assiste régulièrement à des séances inter-BO avec la direction du COSC et les responsables des autres BO pour traiter et résoudre les affaires courantes et à venir, dans un esprit de collaboration et d'entente mutuelle. Le responsable du BO participe également à la commission technique du COSC qui se réunit 3 à 4 fois par année afin d'orienter le COSC vers de nouvelles technologies, susceptibles d'améliorer ses prestations. La commission technique est un organe consultatif qui émet des recommandations mais n'a pas de pouvoir décisionnel. Un audit technique a été mené par deux de ses membres dans les 3 BO à la demande du COSC. Le but de cet audit est de mettre l'accent sur les points forts constatés dans les différents BO et d'harmoniser les méthodes de travail afin d'optimiser les travaux de certification.

Personnel

Nous n'avons pas eu besoin d'engager de nouveaux collaborateurs, malgré une forte hausse des dépôts concentrée sur le premier trimestre 2012, essentiellement due à la mise en service du nouveau système informatique à Bienne et à Genève. Pendant cette phase de transition, nous avons dû vider les encours enregistrés sur l'ancien système. De ce fait nous avons pu bénéficier de l'aide du personnel de Bienne, momentanément en sous-occupation, et profiter de cette période pour former le personnel sur le nouveau système d'exploitation.

Toutefois, l'augmentation des dépôts annoncée en 2013 nous obligera à renforcer notre effectif pour absorber cette hausse.

Le personnel du BO du Locle compte ainsi à fin 2012, 16 collaborateurs (trices) et 26 auxiliaires.

Déposants

Les déposants sont unanimes sur le fait que trois BO de capacité égale sont nécessaires pour garantir la certification des mouvements pour l'ensemble de l'industrie horlogère Suisse.

Depuis plusieurs années nos partenaires émettent le vœu de déposer leurs mouvements dans le BO situé le plus près de leur centre de production.

La mise en application de cette règle dès le 1^{er} janvier 2013 entraîne une chute de production considérable au BO de Genève ne lui permettant plus d'assurer sa viabilité. La fondation Timelab dont dépend ce BO a donc pris la décision de cesser l'activité COSC à Genève au 30 juin 2013.

Compte tenu de ces divers éléments, le conseil d'administration du COSC a décidé d'ouvrir un nouveau BO à Saint-Imier, d'entente avec les principaux déposants. Ce BO devrait être opérationnel au début du deuxième semestre 2013.

De plus, le BO de Bienne doit déménager impérativement d'ici fin 2013, tout en restant localisé dans cette ville ; cette opération aura des impacts temporaires directs sur les activités de certification et constituera un risque supplémentaire important vis-à-vis du traitement dans les délais de l'ensemble des pièces livrées par les déposants.

Le nombre de déposants en 2012 est resté stable et 85% des dépôts COSC sont imputables à trois marques.

Le BO du Locle enregistre la plus grande variété de produits, d'où un surcroît de travail. Ce phénomène est en partie dû à la composition du tissu économique de notre région.

Même si certains de nos déposants ont un volume de dépôts relativement modeste, ils ont souvent besoin d'un support technique dans leurs démarches. De nombreuses visites ont lieu dans nos locaux, favorisant ainsi une meilleure compréhension de nos problèmes respectifs à travers d'échanges fructueux.

Locaux

Des contraintes techniques très strictes doivent être respectées pour assurer la certification des mouvements, notamment au niveau de la stabilité et du contrôle permanent des conditions environnementales : températures, taux hygrométrique, particules en suspension dans l'air.

Après plus d'une année d'exploitation des nouveaux moyens techniques mis à notre disposition, nous sommes pleinement satisfaits des résultats obtenus.

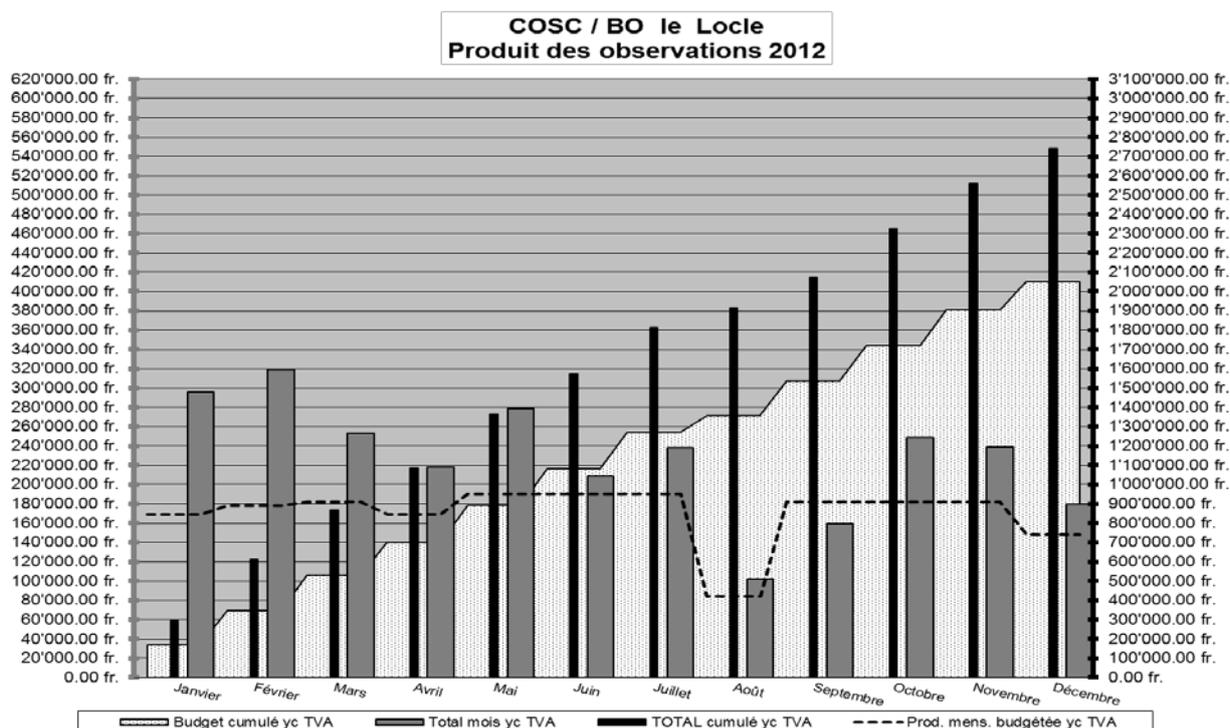
Fin 2012, un nouveau système de pilotage de l'humidité a été installé pour garantir un taux de +/-5% dans les différentes cellules dédiées aux épreuves. Cette installation s'est avérée indispensable pour la certification des mouvements quartz qui seront déposés au BO du Locle à partir du 1^{er} janvier 2013.

Le coût engendré par cette installation de l'ordre de Fr. 43'000.- a été supporté par le COSC.

Production

Le graphique de la figure suivante montre le produit des observations pour l'année 2012.

Les recettes se sont élevées à Fr. 2'742'640.45 pour une estimation de Fr. 2'048'760.-



En volume facturé, les dépôts 2012 se répartissent comme suit:

	Mvts	Cumul mvts	Global y.c. TVA	Cumul global
Janvier	77'414	77'414	Fr. 295'625.10	Fr. 295'625.10
Février	83'007	160'421	Fr. 319'405.35	Fr. 615'030.45
Mars	63'790	224'211	Fr. 253'510.20	Fr. 868'540.65
Avril	54'634	278'845	Fr. 218'004.30	Fr. 1'086'544.95
Mai	69'073	347'918	Fr. 278'531.50	Fr. 1'365'076.45
Juin	49'626	397'544	Fr. 209'008.95	Fr. 1'574'085.40
Juillet	54'961	452'505	Fr. 238'060.35	Fr. 1'812'145.75
Août	24'826	477'331	Fr. 102'339.15	Fr. 1'914'484.90
Septembre	37'592	514'923	Fr. 159'365.65	Fr. 2'073'850.55
Octobre	61'510	576'433	Fr. 249'036.80	Fr. 2'322'887.35
Novembre	57'211	633'644	Fr. 238'623.95	Fr. 2'561'511.30
Décembre	44'380	678'024	Fr. 179'452.80	Fr. 2'740'964.10
Total	678'024		Fr. 2'740'964.10	

Il faut rappeler que la quantité de mouvements déposés au COSC dépend directement du marché horloger.

Energie

La comparaison effectuée sur les exercices 2010 et 2012 (l'année 2011 étant perturbée par le déménagement), indique que la consommation électrique accuse une hausse de 41.5% : 127'508 KWh en 2010 par rapport à 180'450 KWh en 2012.

Cette hausse s'explique par le fait que la surface des nouveaux locaux a doublé et que la nouvelle installation de traitement des conditions d'environnement est nettement plus « pointue ». D'autre part une chaudière à gaz a été installée pour la production d'eau chaude dans les sanitaires du BO et pour pallier à un éventuel arrêt du chauffage de la copropriété dont nous dépendons.

La consommation de gaz pour l'année 2012 est d'environ 6'600 KWh.

Consommation d'électricité mensuelle en KWh pour 2012 :

Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
9'975	14'274	13'191	14'376	17'592	15'108	14'691	21'852	15'510	14'718	15'120	14'043

SERVICE DES EAUX VITEOS SA

Préambule

En vertu de la législation cantonale en vigueur, le service des eaux (puits, chaîne de traitement, réservoirs et réseaux) n'a pas été transféré dans Viteos SA. Tous les actifs liés à cette activité restent donc comptabilisés au bilan de la ville.

La gestion de l'eau demeure ainsi sous l'autorité du Conseil communal et du Conseil général qui restent souverains dans la détermination des tarifs et des investissements.

Les coûts d'exploitation sont facturés à la ville par le biais du mandat de gestion, moyennant une marge de 5%. La facturation aux clients est établie par Viteos SA, qui gère légalement les débiteurs et le contentieux, au même titre que pour les autres énergies.

SECTEUR PRODUCTION

Pluviométrie et hydrologie

En 2012, il est tombé 1'716 mm de précipitations contre 1'175 mm en 2011.

Depuis 1939, décembre est le cinquième mois le plus pluvieux avec 277 mm et mars le sixième le plus sec avec 31.5 mm.

La moyenne annuelle des 74 dernières années se situe à 1'476 mm, avec un maximum de 1'966.9 mm en 1999 et un minimum de 957 mm en 1964.

Zones de protection

La procédure pour la modification et la sanction définitive des zones de protection est en cours au sein des autorités.

Le rapport sur la qualité des eaux des puits des Enfers, de la Maladière et des Envers a été fait.

Concernant le puits de France, il ne s'est rien passé en 2012; un devis devra être fait en 2013 pour poursuivre l'étude d'assainissement.

Edicule Brondon/Grecque

Les installations de pompage du puits du Brondon ont été en bonne partie remplacées dans le courant de l'année (débitmètre, vannes motorisées, turbidimètre, automate M1).

Les installations de contrôle de la qualité des sources de la Grecque ont également été optimisées.

Les façades et le toit ont aussi été entièrement assainis.

Puits de la Combe-Robert

Les façades et la ventilation de l'édicule ont été assainies.

Réseau de transport d'eau brute

Aucun travail notable n'a été réalisé cette année.

Puits des Envers

Plus de 850 heures de pompage (~80'000 m³ évacués au Bied), principalement en janvier, novembre et décembre, ont été nécessaires pour maintenir le niveau de la nappe en dessous de la limite d'inondation.

Chaîne de traitement

La chaîne de traitement a fonctionné normalement et à satisfaction.

Occasionnellement, de faibles teneurs en hydrocarbures halogénés, notamment du perchloréthylène, sont mesurées dans l'eau traitée.

Le charbon actif a été remplacé dans la station. Le filtre conventionnel descendant a été rempli par 40 m³ de CAG qui étaient encore stockés dans le silo et le filtre LUCA ascendant a été rempli par 22 m³ de CAG neuf Hydraffin 30N. Un volume de 18 m³ est stocké en réserve.

Les trois appareils de mesure en continu de la turbidité de l'eau ont été remplacés.

Depuis le 1^{er} juin 2012, le bâtiment est raccordé au chauffage à distance et la chaudière à gaz a été démantelée.

EAU DE SECOURS

SIVAMO

Le quota journalier a été de 230 m³ pour 2012 en tenant compte du réajustement annuel du débit de souscription, soit un soutirage annuel de 84'487 m³. Nous n'avons pas eu besoin de recourir à un soutirage d'eau complémentaire, car les ressources locales ont été suffisantes.

La qualité de l'eau en provenance du SIVAMO est conforme aux normes et le taux de chlore est satisfaisant.

SECTEUR DISTRIBUTION

Réseau de distribution et branchements

Afin de garantir la pérennité du réseau de distribution, les conduites ont été remplacées à différents endroits :

- rue du Foyer, de Fiottets à Foyer 39
- rue de la Jaluse, depuis Primevères à Jaluse 22; la fin du chantier sera effectuée en 2013
- rue Jambe-Ducommun, de Gérardmer à Verger 26

Fuites

7 fuites (11 en 2011) ont été réparées en 2012, dont 3 dues à la corrosion, 3 à une cassure et une due à un joint.

Service de piquet

Le service de piquet a dû intervenir à 29 reprises sur la commune du Locle :

2 fuites, 7 alarmes de chlore, 2 défauts d'appareils, 3 coupures électriques, 11 problèmes sur le pompage, 3 mesures de pression et débit, 1 défaut de transmission.

VENTE D'EAU

	2012	2011
Eau vendue (y.c. SEVAB)	770'000 m ³	815'700 m ³
Moyenne journalière par habitant pour Le Locle	205 litres	205 litres

Livraison à des tiers (SEVAB)

Eau livrée par le SEVAB	3'449 m ³	1'721 m ³
Eau livrée au SEVAB	22'430 m ³	78'080 m ³
Vente au SEVAB	18'981 m ³	76'359 m ³
Différence avec l'année précédente	-57'378 m ³	+58'345 m ³
ou	-75.1 %	+323.9 %

Afin d'alimenter les hameaux du Prévoux et de L'Ecoualta, 3'449 m³ d'eau ont été soutirés sur le réseau du SEVAB.

Quelques problèmes rencontrés sur les ressources en eau du syndicat ont nécessité la livraison en direction du SEVAB de 22'430 m³ pour éviter des restrictions d'eau dans la Vallée de la Brévine.

Fontaines

Il y a au Locle 34 fontaines publiques, dont 3 en circuit fermé. 25 d'entre elles sont ornementales et leur consommation ainsi que leur entretien sont facturés directement à la Ville depuis le 1er juillet 2010.

La pompe de circulation de la fontaine de la CTE a dû être remplacée.

CONTROLE ET COMPTAGE

Pour la sécurité des installations, nous avons procédé au contrôle périodique de 12 installations intérieures. Nous avons également remplacé 2 compteurs.

SECTEUR LABORATOIRE

En 2011, en accord avec le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV), le service des eaux a procédé à une diminution progressive de la chloration de l'eau afin de respecter la législation en matière d'eau de boisson. Cette stratégie est maintenue.

Autocontrôle

Le laboratoire a procédé en 2012 aux campagnes d'analyses de l'eau conformément aux dispositions de l'autocontrôle et de la réglementation en vigueur. Cela inclut les analyses effectuées sur le réseau de l'eau traitée (tableau). Globalement, la qualité de l'eau du réseau du Locle a respecté les valeurs de tolérance tout au long de l'année.

Tableau : Campagnes d'analyses de l'eau du réseau du Locle en 2011

Interventions	Types d'analyses	Nbre de campagnes	Remarques
Sources du Locle	Bactériologie et chimie	4	13 points de mesure; 50 échantillons analysés
Réseau du Locle	Bactériologie chimie et sous-produits de la chloration	2	7 points; 14 échantillons analysés
Réseau du Locle	Extrémités	4	7 points; 27 échantillons analysés
Réseau du Locle	Chaîne de traitement de l'eau	6	9 points; 54 échantillons analysés
Réseau du Locle	plaintes	11	11 points et échantillons analysés
Fontaines du Locle	Bactériologie, physico-chimie et sous-produits de la chloration	1	24 points et échantillons analysés
Chantiers du Locle	Bactériologie et paramètres physico-chimiques	7	Contrôles de potabilité de l'eau avant la mise en service

Qualité

L'eau du réseau du Locle est bien minéralisée sur le plan physico-chimique. C'est une eau dure, hydrogénocarbonatée calcique, un peu sulfatée et peu ou pas influencée par l'agriculture, car les teneurs en nitrates varient de 1.7 à 10.3 mg/l.

L'analyse de l'eau du réseau prélevée à la station de traitement le 23 octobre 2012 a donné les valeurs suivantes :

Anions:	<i>Hydrogénocarbonates</i> <i>mg/l</i>	<i>Chlorure</i> <i>mg/l</i>	<i>Nitrates</i> <i>mg/l</i>	<i>Sulfates</i> <i>mg/l</i>
	367.2	16.9	4.1	10.8

Cations:	<i>calcium</i> <i>mg/l</i>	<i>magnésium</i> <i>mg/l</i>	<i>sodium</i> <i>mg/l</i>	<i>potassium</i> <i>mg/l</i>
	110.0	15.5	9.0	1.8

pH	7.48
Conductivité à 25 °C (µS/cm)	617
Dureté °f	332

Des informations complémentaires sur la qualité de l'eau du Locle sont consultables sur le site internet www.viteoslab.ch.

SECTEUR BUREAU TECHNIQUE EAU

Le bureau technique est impliqué dans la mise en place d'une base de données topologique du réseau d'eau et des ouvrages de la ville.

L'Institut suisse de spéléologie et de karstologie (ISSKA) a proposé de consacrer un guide sur l'eau dans la ville du Locle. Le bureau technique participera et soutiendra l'ISSKA pour la rédaction de cette brochure.

Des agriculteurs du haut de la commune du Locle manquent fréquemment d'eau et désireraient s'approvisionner manière plus aisée. Une petite étude impliquant la ville du Locle et les communes des Brenets et des Planchettes est en cours afin d'élaborer un avant-projet d'un réseau d'eau alimenté par le SIVAMO sur les hauteurs de Beaugard.

Etude régionale

Le bureau technique du service des eaux a mis à jour les données de la ville du Locle. Cette étude est en attente de données d'autres communes pour être finalisée.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

	2011	2012	
Puissance installée	203 kWh	197 kWh	
Nb points lumineux	1'349	1'352	+ 3

Type de lampes	2011	2012	
Fluorescent	14	14	
Iodures métalliques	74	77	+3
Sodium	701	717	+16
Mercure	561	490	-71
LED	23	78	+45
Divers	9	9	

La différence entre le nombre de points lumineux et le nombre de lampes s'explique par le fait qu'un point lumineux peut être composé de plusieurs lampes.

